

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Nouvelle-Calédonie : comment réconcilier passé colonial et destin commun ?

La réconciliation kanak, une marche à suivre ?

Auteur : FILIPPI Clara
Promoteur(s) : ROSOUX Valérie
Lecteur(s) : HÉBERT Emmanuelle
Année académique : 2019-2020
Master en Sciences Politiques spécialisation relations internationales, finalité
diplomatie et résolution de conflits.

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

FILIPPI Clara



Remerciements :

Je tiens premièrement à exprimer ma reconnaissance à ma promotrice de mémoire Mme Rosoux Valérie pour sa disponibilité et pour m'avoir orientée, aidée, conseillée avec autant de bienveillance. Je la remercie d'avoir cru en mon sujet malgré la distance qui sépare Bruxelles de Nouméa.

Je tiens par ailleurs à remercier Dorothée que j'ai rencontrée dans l'avion et qui m'a accueillie en tribu à Ouvéa où j'ai pu m'entretenir avec le Père Apikaoua. Aussi, je veux exprimer ma gratitude et mes remerciements aux personnes qui ont accepté de me rencontrer en Nouvelle-Calédonie et qui ont su guider mes recherches. Notamment, Olivier Houdan, Françoise Cayrol, Dominique Deberge, Elie Poigoune et toutes les autres. Pareillement, un grand merci à celles et ceux qui ont pris le temps de répondre à mon questionnaire, qui a favorisé la démarche.

Je tiens également à remercier ma maman qui a su me faire parvenir des ressources bibliographiques sans lesquelles la réflexion n'aurait pas été aussi aboutie et pour son soutien maternel et inconditionnel dans toutes situations compliquées.

Enfin, je tiens à remercier mes amis qui ont su me soutenir moralement et intellectuellement, qui ont su m'encourager dans la rédaction de ce mémoire et qui, surtout, ont cru en moi. Un grand merci particulièrement à Sébastien, Romane, Julie et Yasmine qui ont su m'écouter quand j'en avais besoin. Dans ce contexte atypique que fut le confinement, je souhaiterais également remercier Léa, ma cousine pour son soutien. Enfin, un grand merci à Jeannette et Océane pour la relecture finale de ce mémoire.

À toutes ces personnes, je présente mes remerciements et ma gratitude, *Oléti* comme on dit en Nouvelle-Calédonie à chacune d'entre elles.

« Ce récit [...] milite donc pour l'histoire, contre l'oubli, tant l'avenir ne se construit qu'à la mesure de la maîtrise du passé. » (Plenel et Rollat, 1988 : 16).

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
<i>I. Contexte historique : d'un passé colonial douloureux à un statut particulier.</i> 5	
1. La découverte de la Nouvelle-Calédonie en 1774.....	5
2. L'annexion de la Nouvelle-Calédonie et le temps de la colonisation pénale.....	7
3. Du régime de l'Indigénat au droit de vote	11
4. L'Exposition coloniale de 1931	13
5. Les prémisses d'une vie politique	14
1.1. Partis indépendantistes	15
1.2. Partis loyalistes.....	16
6. Les « Événements » de 1981-1988 : quelques dates clés	17
6.1 L'assassinat jamais élucidé de Pierre Declercq.....	18
6.2 Dans la Vallée de Hienghène	19
6.3 Pendant ce temps à Nouméa.....	23
6.4 D'Ouvéa à Matignon.....	25
6.5 La tragédie de Jean-Marie Tjibaou.....	30
7. L'Accord de Nouméa (1998)	31
8. Le 4 novembre 2018 : le rendez-vous historique.....	32
<i>II. Contexte idéologique : une identité calédonienne ?</i>	34
1. Les Kanaks	35
2. Les Caldoches.....	36
3. Les Zoreilles.....	37
4. La question d'une identité culturelle calédonienne	39
<i>III. Outils théoriques propres à la réconciliation en milieu colonial</i>	43
<i>IV. Nouvelle-Calédonie : l'État des lieux</i>	50
1. Les usages de la mémoire	50
1.1 Première phase (avant les accords) : la logique de distanciation	51
1.1.1 L'oblitération du passé.....	57
1.1.2 La survalorisation du passé	60
1.2 Deuxième phase (1988-2018) : la logique de rapprochement	62
1.2.1 Le travail de mémoire	64
2. Premier pas vers la réconciliation	67
2.1 Usookou à Ouvéa	67
2.2 La réconciliation et le pardon avec les familles de Hienghène : 3 étapes décisives	75
<i>Conclusion</i>	85
<i>Annexe 1 : Étude de terrain sur la transmission de l'histoire en Nouvelle-Calédonie.</i>	91
<i>Annexe 2 : Sommaire des familles concernées par la réconciliation de Hienghène.</i>	94

<i>Annexe 3 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Hienghène.....</i>	<i>95</i>
<i>Annexe 4 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Hienghène.....</i>	<i>96</i>
<i>Annexe 5 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Maré.....</i>	<i>97</i>
<i>Annexe 6 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Ouvéa.</i>	<i>98</i>
<i>Annexe 7 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Ouvéa.</i>	<i>99</i>
<i>Bibliographie :.....</i>	<i>100</i>

Introduction :

Le drame colonial a frappé sans compter et sur tous les continents, sans exception. La fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle représentent l'apogée des empires coloniaux. De fait, la Nouvelle-Calédonie et la France renferment une histoire coloniale commune qu'il convient de restituer. En effet, la Nouvelle-Calédonie – encore inscrite sur la liste des territoires à décoloniser de l'ONU – est l'une des dernières colonies du XXI^e siècle. Depuis l'annexion du territoire en 1853, la résilience kanak trouve ses sources dans sa lutte douloureusement menée pour l'indépendance. De la même manière, les forçats et les descendants de colons ont péniblement labouré les terres sur lesquelles ils avaient été envoyés de force, terres auxquelles ils se sont attachés. Ici réside la particularité du cas néo-calédonien : le statut de victime de l'histoire s'accorde aussi bien au peuple originel, qu'aux bagnards condamnés à peupler le territoire. En effet, si pour le colonisateur français, cette période coloniale est synonyme de civilisation, pour ces victimes de l'histoire elle est synonyme de soustraction de la dignité, droits bafoués et traumatismes (Terrier, 2010 : 15-16). En d'autres termes et comme le rappelle l'Accord de Nouméa, il convient de : « reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière. » (Accord de Nouméa, 1998 : 2). Au cours des années 70, une mosaïque politique se construit, entraînant le soulèvement des revendications indépendantistes. Dans cette perspective, loyalistes et indépendantistes se disputent le paysage politique, tentant des approches nombreuses et variées pour se distinguer. Ainsi, les années 80 sont synonymes d'instabilité en Nouvelle-Calédonie où le point de non-retour est représenté par le drame d'Ouvéa (*cf. infra*).

« Chaque pied d'Iaai qui se pose sur ma terre est comme une lance qui me transperce. Ils sont nombreux et mon cœur saigne. » (Mwà Vée, 2005 : 9). Ces mots d'Emmanuel Tjibaou mettent en lumière l'horreur, la profondeur des déchirures et la douleur encore vive du passé. En effet, d'aucuns savent la persistance de cette douleur marquée au fer rouge. Ils se rappellent précisément leurs émotions, leurs rôles et leurs anecdotes personnelles qui s'enchevêtrent dans l'histoire collective. Malgré les années qui s'écoulent, les plaies ont du mal à cicatriser. Le temps paraît plus long et

s'échelonne en générations¹. Désormais, vient le temps d'imaginer le jour d'après. Mais quel après pour quel jour, au lendemain d'événements traumatisants ? Au lendemain de crimes, voire de massacres ? La morale, l'éthique et le politique s'entremêlent pour se questionner sur la manière de restituer, de surpasser, sur la manière de réparer le passé – si tant existe-t-il une méthode permettant d'y arriver ou tout du moins de s'en rapprocher.

Sur le papier, la crise s'estompe et les différentes communautés cohabitent sur cette même terre qu'ils appellent tous « *mon pays* ». Protagonistes indépendantistes et loyalistes se sont assis à la table des négociations et ont su – par la voix de la diplomatie – s'accorder sur les Accords de Matignon-Oudinot² dans un premier temps puis sur l'Accord de Nouméa³. Échelonnés sur plusieurs générations, ils s'inscrivent dans un processus exceptionnel de décolonisation. Aussi singuliers soient-ils, ces accords ne permettent néanmoins pas d'identifier un « vaincu » lors de cette crise, ce qui tend à compliquer davantage les processus de réconciliation (Rosoux, 2015 : 562-563). Dans cet esprit, ce cheminement s'inscrit dans une perspective structurelle de la réconciliation, largement guidée par une coopération diplomatique et institutionnelle dont la prochaine étape – le 6 septembre 2020⁴ – sera révélatrice. Cette réconciliation par le « haut » (*top down*) a été accompagnée – dans une large mesure – par le désir des populations au niveau local qui ont su se mobiliser pour permettre une réconciliation également par le « bas » (*bottom-up*) (Rosoux, 2015 : 569) (Rosoux, 2008b : 552). En effet, à l'opposé du continuum sur lequel débute la vision structurelle, se situe la vision spirituelle⁵, dans laquelle s'inscrivent les réconciliations entre les familles d'Ouvéa et les gendarmes (1998) puis entre les familles à Hienghène

¹ Pour plus de détails sur la notion de temps et de générations concernant les études post-conflits, consulter : ROSOUX Valérie, « Reconciliation as a Peace-Building Process : Scope and Limits » in BERCOVITCH Jacob, KREMENYUK Victor et William ZARTMAN (sous la direction de), *The SAGE Handbok of Conflict Resolution*, London : SAGE, 2008b, p. 544-545. ROSOUX Valérie. « De l'ambivalence de la mémoire au lendemain du conflit », in VAN YPERSELE Laurence (sous la direction de) *Questions d'histoires contemporaines. Conflits, mémoire et identité*, Paris, PUF, 2006, pp. 203-222. ROSOUX Valérie, « Réconciliation post conflit : à la recherche d'une typologie », *Revue internationale de politique comparée*, 2015, vol. XXII, n°4, p. 557-577.

² ACCORD DE MATIGNON-LOUDINOT, Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie (JONC), publié le 26 juin 1988, http://www.mncparis.fr/uploads/accords-de-matignon_1.pdf, consulté le 25 avril 2020.

³ ACCORD DE NOUMEA, Nouméa : Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie (JONC), publié le 5 mai 1998, [http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdtextes.nsf/%28web-All%29/97162D00018F6FCF4B257918007C2339/\\$File/Accord-de-noumea-doc-orientation_du_05-05-1998_ChG.pdf?OpenElement](http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdtextes.nsf/%28web-All%29/97162D00018F6FCF4B257918007C2339/$File/Accord-de-noumea-doc-orientation_du_05-05-1998_ChG.pdf?OpenElement) consulté le 25 avril 2020..

⁴ La crise sanitaire du Covid19 questionne cette date. La consultation pourrait être reportée au 4 octobre 2020 sur proposition du Premier ministre.

⁵ Pour plus de détails, consulter ROSOUX Valérie, « Reconciliation as a Peace-Building Process : Scope and Limits » in BERCOVITCH Jacob, KREMENYUK Victor et William ZARTMAN (sous la direction de), *The SAGE Handbok of Conflict Resolution*, London : SAGE, 2008b, p. 544-545.

(2004). La coutume kanak et les Églises historiques, ayant toutes deux une place importante dans l'organisation sociale des tribus, constituent une base traditionnelle propice à cette vision spirituelle. C'est là le cœur de notre analyse. Nous avons tenté de comprendre ce qui avait poussé des familles meurtries et hantées par la douleur sur le chemin de la réconciliation, comment elles y étaient parvenues et dans quelles mesures. Le but de cette analyse ne réside pas tant dans la démonstration d'une solution toute faite, mais plutôt dans le constat ou encore la restitution de la situation néo-calédonienne. Ainsi, tout en gardant à l'esprit le contentieux colonial qui sépare Paris de Nouméa, nous avons souhaité baser notre étude sur les réconciliations coutumières entre les familles d'Ouvéa et les gendarmes (1998) puis entre les familles à Hienghène (2004). Dans cette perspective, les théories relatives aux politiques de réparation (Rosoux, 2009) et celles relatives à l'usage de la mémoire dans la gestion de passés problématiques (Rosoux, 2006) ont guidé notre analyse. Notre travail s'inscrit également dans une recherche de terrain qui nous a permis de délimiter voire recentrer notre démarche. En effet, les pistes initiales nous orientaient davantage dans la direction du contentieux colonial, et l'unique étude de celui-ci. Ce travail de terrain réalisé en Nouvelle-Calédonie – notamment à Ouvéa – a favorisé le ciblage voire réorienté ce mémoire. Ce dernier ne s'inscrit ni dans une dynamique indépendantiste, ni loyaliste, il tente – aux vues des lectures plurielles de l'histoire – de dépeindre la situation néo-calédonienne.

La singularité de cette recherche réside dans sa grande diversité de sources bibliographiques. En effet, l'étude s'appuie sur un corpus de discours officiels, des accords, des articles scientifiques, des monographies, l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, mais elle trouve ses sources également dans le travail de terrain que nous avons mené. Dans cette perspective, nous nous sommes référés aux entretiens réalisés, aux témoignages issus des magazines *Mwà Vée* et, dans une certaine mesure, à un questionnaire réalisé sur place. L'histoire récente de la Nouvelle-Calédonie ayant été passée sous silence durant de longues années – de la part des gouvernements comme des individus⁶ – l'écriture de l'histoire a eu du mal à émerger. Ainsi, l'épineuse capacité à maîtriser l'ensemble des événements et leurs circonstances tend à brouiller le travail puisqu'il convient d'assembler bout à bout les différents épisodes afin de

⁶ C'est ce que nous montre le témoignage de Robert Kapoeri : « j'ai décidé de ne plus parler de tout ça, de laisser couler et de rester dans ma case. (...) J'ai l'impression qu'on s'est mis un peu des œillères pour ne pas voir la suite des choses. » (Mwà Vée, 1999 : 21-22).

reconstruire la mosaïque de l'histoire néo-calédonienne. Ainsi, la recherche de faits concrets (comme les dates, les lieux, les chiffres) a demandé un effort de recherche important, car demandant une certaine précision. Il est vrai que les ressources sont nombreuses, néanmoins les incohérences sont elles aussi abondantes. De fait, nous assumons prendre comme repère l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* dont la contribution de certaines références propres au territoire accorde une légitimité avérée. Toutefois, il serait prétentieux d'affirmer l'exactitude de toutes nos données puisqu'il s'agit de prendre en compte une marge d'erreur à l'égard des récits. Celle-ci est propre à l'Homme.

Cette timide émergence de l'histoire a contribué aux difficultés rencontrées. Aussi, le fait d'être moi-même native et originaire du caillou⁷ a créé une ambivalence : la facilité des ressources et la connaissance des codes qui régissent l'archipel se sont opposés à la nécessité de prendre du recul. En effet, tout au long de ce mémoire, un défi a guidé notre rédaction : exposer une lecture plurielle des faits. Dans cette perspective, nous avons souhaité – *via* les questionnaires et entretiens réalisés – faire parler le *caillou*. Nous avons tenté de donner la parole à cette population qui, fut un temps, l'avait perdue. Aussi, nous nous sommes efforcés de nous retirer un maximum du paysage politique afin de rendre à notre démarche, sa neutralité. Cette ambivalence, à laquelle nous avons su faire face, fait la pertinence de ce mémoire.

En Nouvelle-Calédonie, comme à Rome, tout *ne s'est pas construit en un jour*. Nous proposons désormais d'apprécier ce processus singulier. Cette « *terre de parole, terre de partage* »⁸ comme les Néo-Calédoniens aiment à l'appeler, regorge d'authenticité que nous avons tenté de restituer.

Cette démarche s'appuie sur quatre grandes parties. La première – retraçant l'histoire de la Nouvelle-Calédonie – re-contextualise notre étude. De la découverte de la Nouvelle-Calédonie au rendez-vous historique du 4 novembre 2018, elle permet une approche éclairée des dynamiques qui s'entrechoquent sur le territoire. La seconde met ensuite en lumière les identités plurielles du caillou. Cette dernière permet de comprendre l'ambivalence de l'identité calédonienne. La troisième partie est consacrée aux outils théoriques propres à la réconciliation en milieu colonial, à savoir

⁷ « *Le caillou* » est une manière de se référer à la Nouvelle-Calédonie.

⁸ Devise de la Nouvelle-Calédonie.

les usages de la mémoire et les théories relatives aux politiques de réparation. Enfin, la dernière partie de notre étude dépeint la singularité du cas néo-calédonien à la lumière de ces théories. Scindée en deux blocs, elle commence par s'intéresser aux usages de la mémoire, puis observe les dynamiques de réconciliation en terres kanaks. Pour conclure, nous restituons les quelques pistes extraites de notre analyse.

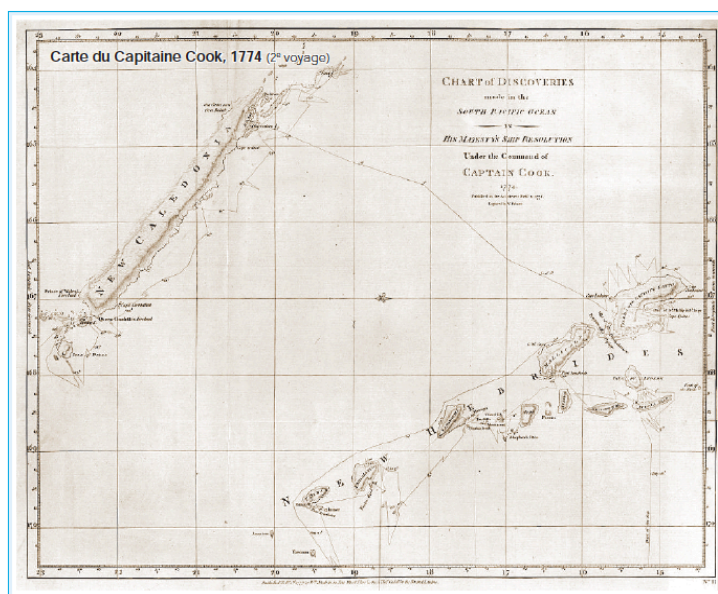
I. Contexte historique : d'un passé colonial douloureux à un statut particulier

« Puisque l'histoire a créé les conditions du drame, il faut dire l'histoire pour construire une solution. » (Garde, 2005 : 808).

Il ne s'agit pas ici uniquement de raconter une version exhaustive de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie mais de remonter assez loin pour rappeler tout d'abord les racines de son peuple afin de pouvoir comprendre les événements qui vont suivre. En effet, sans parler de sa découverte et de la colonie de peuplement, il nous est difficile d'appréhender la diversité culturelle qui anime le territoire et donc la singularité des enjeux qui constituent le sol néo-calédonien.

1. La découverte de la Nouvelle-Calédonie en 1774.

ATLAS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



Source : SAND Christophe, BOLE Jacques, OUETCHO André, *ATLAS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE*, Marseille : IRD Éditions, 2012, p. 21.

Lors de sa deuxième expédition dans le Pacifique en 1774 – après avoir découvert l’Australie et la Nouvelle-Zélande sous l’égide de la couronne – le navigateur britannique James Cook arrive à Balade et découvre la côte est de ce qu’il appellera la Nouvelle-Calédonie, en référence à la Calédonie (région d’Ecosse) (Terrier, 2012 : 107 ; Terrier, 2010 : 8 ; Bernut-Déplanque, 2002 : 16). Il importe de rappeler le contexte colonial dans lequel se trouve les grandes puissances de l’époque, notamment la concurrence entre les empires français et britanniques. Ils commencent à s’intéresser au Pacifique et l’explorateur français La Pérouse apercevra la côte ouest de la Grande-Terre, mais fera naufrage à Vanikoro (îles Salomon) avant de pouvoir accoster. Parti à sa recherche, c’est le navigateur D’Entrecasteaux qui finira la cartographie (Terrier, 2012 : 107). De nombreux navires britanniques explorent la région et les échanges entre les îles Loyauté et les Occidentaux commencent. Une rivalité coloniale s’installe. En effet, la France napoléonienne cherche un lieu pour y établir une colonie pénitentiaire⁹ (Terrier, 2010 : 15) alors que la Couronne exprime l’ambition d’un Pacifique insulaire anglophone. C’est le massacre de Yenghebane en 1850 qui donnera l’occasion à Napoléon III d’ordonner la prise de possession. La Nouvelle-Calédonie sera ainsi annexée le 24 septembre 1853 par la France (Bernut-Déplanque, 2002 : 30 ; Mohamed-Gaillard, 2003 : 172 ; Terrier, 2010 : 13 ; Terrier, 2012 : 108).

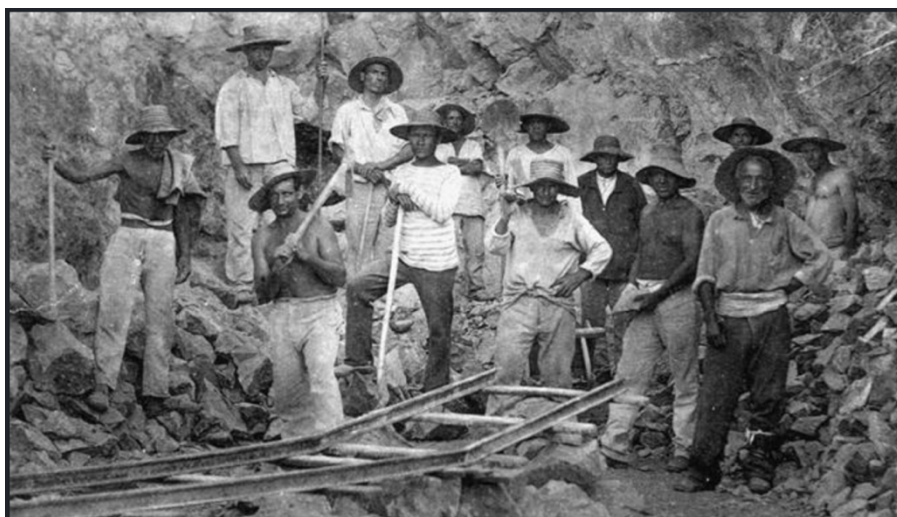
Par ailleurs, les recherches archéologiques ont démontré la présence d’êtres humains¹⁰ avant le temps évoqué dans la tradition orale. Cette découverte a été instrumentalisée par l’administration coloniale dans le but de nier les droits historiques des peuples autochtones à disposer d’eux-mêmes, en utilisant le concept de *Terra Nullius*¹¹. En d’autres termes, « *les Européens ont [...] utilisé une démarche scientifique pour reconstituer l’histoire des îles* » (Sand, Bolé, Ouetcho, 2012 : 99).

⁹ La Guyane en était déjà une mais les conditions climatiques Néo-Calédoniennes y sont plus favorables.
¹⁰ Pour plus de détails sur le début de l’histoire humaine dans la région, voir la planche 21 (p.99) de l’Atlas de la Nouvelle-Calédonie.

¹¹ Pour connaître la définition et l’origine du concept, consulter : La « doctrine de la découverte » et la *terra nullius*. Réaction catholique. En ligne. <http://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/reaction%20catholique%20%20doctrine%20de%20la%20decouverte%20et%20tn.pdf>

Consulté le 3 Avril 2020.

dans le bagne calédonien arriveront jusqu'en 1897. Durant ces années, ils auront comme mission le développement de la colonie, notamment en termes d'infrastructures mais également dans le secteur minier (*Ibid.* : 15). On appellera ce type de colons : les transportés. Ils sont donc issus du centre pénitentiaire de l'île de Nou et effectuent leur peine essentiellement sur la côte ouest de la Grande Terre. Parfois, à la fin de leur peine, les condamnés reçoivent une parcelle de terrain leur permettant de cultiver le sol et participent ainsi au peuplement de la colonie (*Ibid.* : 16 ; Terrier, 2012 : 108). Souvent, même si les déportés regagnent leur liberté, ils continuent de traîner leur obligation de séjour sur le territoire, empêchant un retour en métropole pourtant miroité par certains (Naepels, 2018). Les bagnards ne seront pas les seuls colons pénaux. Suite à l'insurrection de la Commune de Paris en 1871, la colonie accueillera « les communards » – également appelés déportés politiques. À l'instar de Louise Michel, ces derniers sont capturés durant l'insurrection et envoyés à l'île des Pins pour la majorité et sur la presqu'île de Ducos, située au nord-ouest de Nouméa (Terrier, 2012 : 108). Néanmoins, ils ne sont pas soumis aux travaux forcés et la plupart rentrent en France en 1880 (Terrier, 2010 : 16 ; Terrier, 2012 : 108). À partir de 1874, ce sont les insurgés kabyles – prisonniers politiques suite à la révolte kabyle de 1871 – et les Algériens – prisonniers de droit commun – qui rejoignent le caillou, qu'ils appelleront « Calédoune ». On les appelle les déportés de droit commun (*Ibid.* : 108). La métropole ne les amnistiera qu'en 1895, ils s'installeront donc dans la vallée de Nessadiou dans la commune de Bourail et y fonderont leur famille. Aujourd'hui, on remarque encore l'influence arabe des déportés dans la commune où l'on trouve notamment le « cimetière des Arabes » ou encore le « col des Arabes » (Terrier, 2010 : 18). Enfin, la dernière catégorie de colons pénaux est celle des relégués qui débarquent en 1887. Il s'agit de délinquants mineurs récidivistes – envoyés à l'île des Pins et proche de la Ouaménié – qui préparent les installations dédiées aux colons libres (Terrier, 2010 : 18 ; Terrier, 2012 : 108). Ces derniers ont une interdiction formelle de retour en métropole dès la fin de leur peine (Naepels, 2018).



Source : CAILLOCE Laure, *Nouvelle-Calédonie : 165 ans d'une histoire mouvementée*, Paris : CNRS, 30 octobre 2018, <https://lejournel.cnrs.fr/articles/nouvelle-caledonie-165-ans-dune-histoire-mouvementee>, consulté le 08 novembre 2019.

Bagnards de Nouvelle-Calédonie dans le bagne de l'île Nou.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONDAMNÉS À LA « NOUVELLE »			
DÉSIGNATION	Transportés (1864-1897)	Déportés (1872-1880)	Relégués (1885-1897)
ORIGINE DE LEURS PEINES	Délits majeurs (ex : meurtres, crimes sexuels mais aussi faux-monnayage ou faux en écriture...)	Condamnés politiques. Les communards sont la majorité mais de nombreux rebelles à l'autorité coloniale provenant de tout l'empire ont aussi été envoyés en Nouvelle-Calédonie	Petits délinquants récidivistes
NOMBRE	Approximativement 22 000 dont environ 250 femmes	4 189 communards dont environ 150 femmes	Plus de 3 300 dont 457 femmes

Source : TERRIER Christiane, *L'Histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Paris : Maison de la Nouvelle-Calédonie, 2010, p 18.

D'autre part, il faut noter que les colons libres étaient peu nombreux à cette époque. Ainsi, Charles Guillain – premier gouverneur en titre (1862-1870) – va encourager l'immigration en provenance de l'île de La Réunion, pour commencer à cultiver la canne à sucre (Terrier, 2012 : 107 ; Naepels, 2018). Par la suite, c'est le gouverneur Feillet (1894-1903) qui mettra en place une politique d'immigration grâce à la culture du café. On appellera ces colons venus de France métropolitaine les « colons Feillet » (*Ibid.* ; Terrier, 2010 : 14-15 ; Bernut-Déplanque, 2002 : 52). En effet, inquiet de la possible instabilité du territoire s'il continuait la colonisation pénale, le Gouverneur Feillet souhaite passer à une politique de peuplement libre (Naepels ; 2018). La plus grande propagande coloniale va voir le jour : les « nouveaux colons » reçoivent 25ha dont 5 dans le but de produire du café et le voyage leur est offert. Ainsi, environ 2000 personnes sont progressivement introduites afin de promouvoir la colonisation libre (Terrier, 2012 : 108). La faible rentabilité de leur

production conduit à arrêter la politique d'immigration. En somme, les colons libres étaient des Anglo-saxons venus des colonies britanniques du Pacifique, des fonctionnaires/militaires mutés sur place, des colons Réunionnais, des « colons Feillet » et quelques colons métropolitains venus cultiver le coton.

En 1864, Jules Garnier découvre le nickel, ce qui conduira, en 1880, à la création de la Société le Nickel (ci-après « SLN ») (Terrier, 2010 : 21). Afin d'exploiter les mines, il faut recruter de la main-d'œuvre peu chère. Ainsi, on emploie des travailleurs des Nouvelles-Hébrides (Vanuatu aujourd'hui), du Japon, du Tonkin (Vietnam), de Java (Indonésie), de Wallis-et-Futuna (*Ibid.* ; Terrier, 2012 : 110), de Polynésie française et de métropole (Houdan, 2012 : 112). Les Japonais sont libres tandis que les autres sont engagés sous contrats renouvelables. Les conditions de travail sont pénibles mais certains s'installent durablement et peuplent la colonie. En ce sens, les métropolitains s'installent, les femmes se marient, les Asiatiques s'établissent, les Wallisiens emménagent et les métisses naissent. C'est ainsi que se crée la diversité ethnique en Nouvelle-Calédonie.

La Seconde Guerre mondiale bouleverse la démographie néo-calédonienne. En effet, le 12 mars 1942, un premier contingent de 18 000 soldats américains débarque à Nouméa. Entre 1942 et 1946, 1 million de soldats américains passent sur le sol néo-calédonien. Par ailleurs, les Australiens (à partir de 1941) et les Néo-Zélandais (entre 1942 et 1944) vont également débarquer sur le caillou et en faire « *un terrain d'exercice [et] une base médicale importante* » (Terrier, 2012 : 110). Dans cette dynamique, certains alliés débarqués pendant le conflit mondial restent et peuplent définitivement le territoire. Il convient ainsi, de remarquer la multiplicité des cultures qui se sont développées et entrechoquées sur l'île liées aux arrivées successives de colons. Il importe surtout de souligner l'existence d'un peuple originel, caractérisé par un mode de vie tribal, des coutumes¹² et des pratiques sociales propres¹³. Le choc culturel vécu par ces populations est donc facilement imaginable au regard de l'immigration diverse qu'ils observent et souvent subissent. C'est en prenant en compte tous ces détails qu'il nous est possible d'appréhender de manière minutieuse les dynamiques culturelles si singulières du caillou. Par conséquent, cette politique

¹² Pour plus de détails sur la coutume kanak, voir CORNUT Etienne DEUMIER Pascal (sous la direction de), *Coutume kanak dans le pluralisme juridique calédonien*, Nouméa : Presse Universitaire de l'Université de Nouvelle-Calédonie, 2018, 560 p.

¹³ Pour plus de détails sur ce peuple originel voir l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie (2012) p. 99 (Planche 21).

d'immigration nous permet de saisir le clivage identitaire encore présent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie mais également les véritables traumatismes subis par les différentes communautés (*cf. infra*).

Suite au dernier convoi de transportés en 1897, les centres pénitenciers ferment progressivement. La Nouvelle-Calédonie n'est officiellement plus une colonie pénitentiaire en 1931 (*Ibid.* : 107 - 108). D'après les recherches historiographiques, plus de 25 000 transportés et relégués dont 2000 Arabes ont été envoyés en Nouvelle-Calédonie (Terrier, 2012 : 108 ; Bernut-Déplanque, 2002 : 31).

3. Du régime de l'Indigénat au droit de vote

« Quels sont nos droits sur les terres canaques ? Je réponds sans hésiter : les droits de la conquête [...] Je ne crois pas avoir besoin d'insister sur ce fondement de notre droit. Si on nie le droit de conquête, je me demande ce que nous faisons tous ici » (Gouverneur Feillet cité dans Lafargue, 2013 : 119).

La déclaration du 20 janvier 1885 va faire de l'État le propriétaire des terres préalablement occupées par les kanaks qui ne sont quant à eux plus considérés comme propriétaires légaux (Terrier, 2012 : 108). Suite au décret du 18 juillet 1887, la Nouvelle-Calédonie hérite du régime de l'indigénat, préalablement mis en place en Algérie et en Cochinchine (Merle & Muckle, 2019 : 121). Il s'agit de règles et de lois ne s'appliquant qu'aux kanaks jusqu'alors non-citoyens français. Elles répriment les infractions et régissent leurs déplacements (Terrier, 2010 : 19) en leur appliquant des sanctions extrajudiciaires (Merle & Muckle, 2019 : 121). Le Gouverneur Nouët, à l'origine du régime de l'indigénat en Nouvelle-Calédonie, explique dans sa lettre adressée au Ministre des colonies que le peuple kanak est « *un peuple aussi peu développé* », qu'« *on ne peut sérieusement songer à appeler tout d'un coup les Canaques à la vie politique et à en faire de suite des citoyens français* » (*Ibid.* : 125). Surtout que « *les Canaques [sont] au bas de l'échelle humaine bien plus que les Annamites et les Arabes* » (*Ibid.* : 134 ; Bernut-Déplanque, 2002 : 16, 36). Ainsi, il décide qu'il est préférable de laisser le peuple kanak vivre selon ses coutumes et reconnaître ses tribus tout en les contrôlant (Merle & Muckle, 2019 : 135). On voit dès lors apparaître les politiques de cantonnement, permettant aux kanaks de garder leur mode de vie coutumier sans trop l'exposer au sein de la colonie (Bernut-Déplanque, 2002 : 16 ; Waddell, 2016 : 62). Pour l'heure, on délimite le territoire de chaque tribu, on rassemble les kanaks dans des réserves (Merle & Muckle, 2019 : 146 ; Terrier, 2012 : 108) et on les exproprie de leurs terres (*Ibid.* ; Waddell 2016 : p. 62 ;). Par la

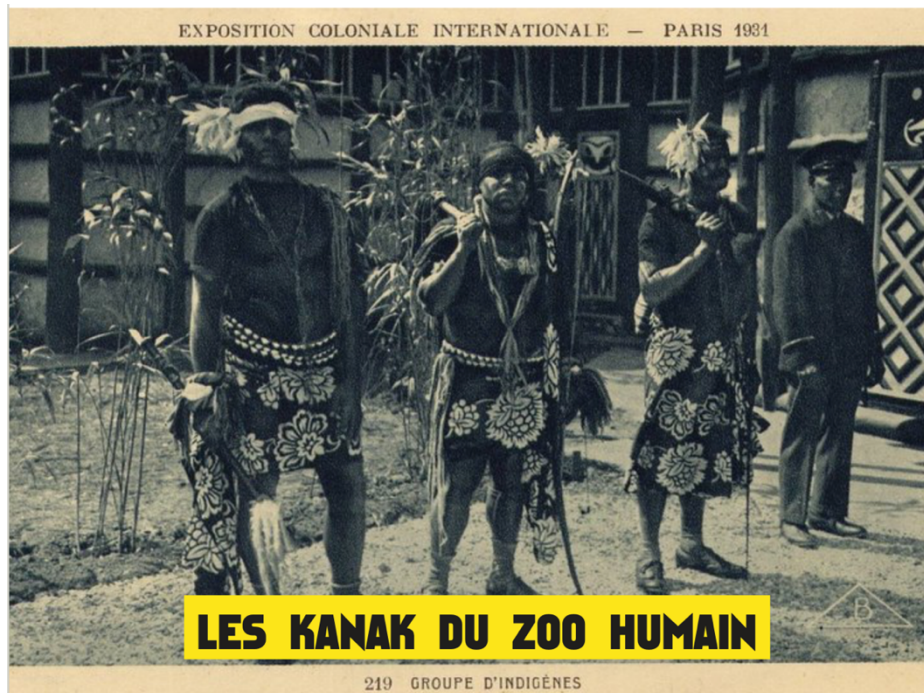
suite, on voit s'édifier une liste d'infractions spéciales pour les indigènes non-citoyens français parmi laquelle on note : « *l'interdiction de se trouver hors de son arrondissement sans justifier d'une autorisation particulière ; le fait d'entrer dans les cabarets ou débits de boissons* » ou encore l'interdiction de circuler dans les rues de la ville et de ses faubourgs après 20h (Merle & Muckle, 2019 : 147 ; Terrier, 2012 : 108). Le peuple kanak a donc la possibilité de vivre comme bon lui semble dans les réserves qui lui sont attribuées à condition qu'il reste à l'abri des regards. Au régime de l'indigénat imaginé par Nouët s'ajoute à partir de 1900, la taxe de capitation pour les hommes indigènes adultes (*Ibid.* ; Merle & Muckle, 2019 : 140 ; Terrier, 2010 : 20). Elle a un double objectif puisqu'elle est un financement pour le budget colonial mais est également une manière de « *civiliser le peuple primitif* ». En effet, cette taxe justifie l'impôt, les 12 jours de travaux d'utilité publique obligatoires par an et le travail hors des réserves pour les kanaks (*Ibid.*).

Ce n'est qu'en 1946 – lorsque la colonie devient un territoire d'outre-mer (TOM) – que le régime de l'indigénat est aboli et que les kanaks deviennent des citoyens français (Merle & Muckle, 2019 : 402). Désormais, ils peuvent circuler librement et s'établir où bon leur semble. De plus, la Constitution de 1946 leur octroie un statut particulier qui leur permet de conserver leur Coutume concernant l'adoption, le mariage, l'État civil et la succession. Aujourd'hui, on parle du statut civil de droit commun – pour le registre de droit français – ou de droit coutumier régis par la Coutume kanak. Néanmoins, le suffrage universel pour tous sera seulement mis en place en 1957 (Terrier, 2010 : 28).

En somme, on demande aux kanaks (non-citoyens français) de s'« *établir en grand nombre dans certaines vallées de [leurs] réserves afin de réunir [leurs] efforts* », de « *céder leurs terres dans la perspective d'installation de nouveaux colons* » (Merle & Muckle, 2019 : 185) et somme toute, de payer un impôt de capitation sur la terre qui était, auparavant, la leur. C'est dire le manque de reconnaissance de dignité humaine à l'égard du peuple kanak durant cette période. Ce rappel historique n'a pas pour but de faire le procès de l'administration coloniale française de l'époque, mais il semble néanmoins nécessaire de garder ces éléments à l'esprit pour comprendre les revendications kanaks actuelles. Effectivement, le traumatisme subi par le peuple kanak durant la période de l'indigénat a profondément marqué l'imaginaire collectif. L'arrachement des kanaks à leurs terres – qui ont une

importance singulière¹⁴ dans la coutume kanak¹⁵ puisqu'elles accueillent les ancêtres morts – a traumatisé ce peuple longtemps considéré comme le plus bas de l'échelle humaine (Bernut-Déplanque, 2002 : 16, 36). Ce traumatisme se reflète aujourd'hui dans les revendications indépendantistes très souvent centrées sur l'appartenance des terres.

4. L'Exposition coloniale de 1931



Source : *Billets d'Afrique*, Paris, octobre 2018. En ligne. <https://survie.org/billets-d-afrique/2018/281-octobre-2018/article/les-kanak-du-zoo-humain> Consulté le 04 novembre 2019.

Dans ce contexte impérial de la colonisation, la France affiche fièrement ses colonies. Il s'agit de montrer au monde entier la supériorité des colons et, par la même occasion, de légitimer « les bienfaits » de la colonisation (Bazin, 2018). De par ses gros titres comme « zoos humains » (*Ibid.*) « cannibales à Paris. Une heure chez les mangeurs d'homme » (Leblic, 1998 : 237) « *Le tour du monde en un jour* » (Cabanne, 2008), la tristement célèbre Exposition Coloniale (1931) marquera les esprits. En effet, ce sont 6 à 8 millions de personnes qui se rendent à Paris pour l'occasion (Leblic, 1998 : 237). Au départ de Nouméa, on explique aux kanaks qu'ils auront la chance de faire découvrir leur culture en métropole et pourront même découvrir la capitale

¹⁴ « Un clan qui perd son territoire, c'est un clan qui perd sa personnalité. Il perd son tertre, ses lieux sacrés, ses points de références géographiques mais également sociologiques. C'est tout son univers qui est ébranlé. » (Bernut-Déplanque, 2002 : 33).

¹⁵ Pour plus de détails sur la coutume kanak et les pratiques de celle-ci, voir la planche 25 de l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie (p.115).

parisienne (Daeninckx, 1998 : 19). Néanmoins, les kanaks sont trompés, la majorité d'entre eux ne seront pas emmenés au parc de Vincennes qui accueille l'exposition coloniale, mais à Boulogne, dans le zoo du Jardin d'acclimatation où ils partagent leur cage avec les crocodiles (Leblic, 1998 : 237 ; Bazin, 2018). Certains seront également prêtés à un cirque allemand pour remplacer leur lot de crocodiles (*Ibid.*) pendant que les autres resteront dans les enclos sur lesquels figure l'inscription suivante : « Hommes anthropophages de Nouvelle-Calédonie » (*Ibid.* ; Daeninckx, 1998 : 19 ; Leblic, 1998 : 238). A cette époque, le kanak est vu selon Joël Dauphiné, comme un « vrai sauvage, un être dont la dégradation semblait comparable à celle de l'aborigène d'Australie » (p. 39), avec lequel il partage ou dispute « le dernier degré de l'échelle humaine » (p. 43-44) » (*Ibid.*). Ainsi, ils ont pour rôle d'imiter les cannibales, de danser à intervalle régulier, de pousser des cris en montrant leurs dents au public qui passe et en « brandissant des tibias de bois » (Dauphiné, 1998 : 70-71). Pas assez chaudement habillés, pas habitués au froid et surtout dans des cases¹⁶ mal chauffées, ils vivent difficilement les températures rigoureuses (Leblic, 1998 : 238). Une fois l'histoire exposée au grand jour et malgré les airs hiérarchiques qui régissaient la société néo-calédonienne, les Néo-Calédoniens mettent en place un cahier de doléances pour réclamer l'amélioration des conditions de travail et même le rapatriement des kanaks (*Ibid.* : 239). On y voit ici une sorte de solidarité qui, s'estompera pourtant dès le retour au pays. C'est donc avec un sentiment de honte que reviennent les *Vieux*¹⁷, qui garderont pour eux le souvenir de l'expérience dégradante qu'ils se sont vu infliger en métropole. Effectivement, ce lourd vécu – très souvent non extériorisé – les pousse à développer déjà dès 1931, un sentiment d'humiliation, de haine ou encore de rancœur envers l'administration coloniale.

5. Les prémisses d'une vie politique

L'extension de la loi-cadre Defferre¹⁸ à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie Française leur octroie une plus large autonomie (Houdan, 2012 : 111). Ainsi c'est dans ce cadre que le paysage politique traditionnel oppose, depuis 1975, les courants indépendantistes aux courants loyalistes (*Ibid.* : 112 ; Bertram ; 2012). C'est au cœur

¹⁶ Dans la culture kanak, une case est un abri fait en bois. Il s'agit d'un espace sacré dans lequel on entre en se courbant en signe de respect. C'est souvent un lieu de décisions collectives.

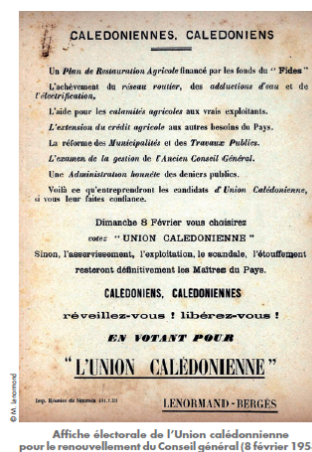
¹⁷ On parle de vieux dans la culture kanak pour parler des aînés, c'est une marque de respect.

¹⁸ La loi-cadre Defferre (1956-1957) doit accompagner ces deux territoires d'Outre-mer sur la voie de la décolonisation. Elle jette les prémisses d'un suffrage universel (Houdan, 2012 : 111). Pour plus de détails sur cette loi-cadre, consulter ELGEY Georgette, *Gaston Defferre fait adopter la loi-cadre sur l'évolution des territoires d'outre-mer*, Paris : France archives, 29 février 1956, <https://francearchives.fr/commemo/recueil-2006/39444>, Consulté le 07 décembre 2019.

de la tribu de La Conception – à Nouméa – que le 25 juin 1975, les élus mélanésiens se prononcent en faveur de l'indépendance (Houdan, 2012 : 112). Cet événement combiné à l'apparition du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (ci-après « RPCR ») conduit à une bipolarisation du politique en Nouvelle-Calédonie : pour ou contre l'indépendance ? De fait, une séparation identitaire s'est également formée : blancs loyalistes ou noirs indépendantistes ? Ce clivage politique se traduit donc également en un clivage communautaire, voire identitaire.

1.1. Partis indépendantistes

La parole kanak a souvent été enfouie et leurs libertés bafouées. Ils ont, cependant, su saisir l'occasion de s'exprimer au sein de l'Union Calédonienne (ci-après « UC »), plus ancien parti politique créé en 1953 et qui avait pour slogan « *deux couleurs, un seul peuple* » (*Ibid.* : 111 ; Lavellois, 2018 : 41 ; Terrier, 2010 : 31-32 ; Bernut-Déplanque, 2002 : 38). Le parti est plus proche du centre idéologiquement parlant, en revendiquant le renforcement de l'autonomie par rapport à l'État. Le plus souvent, il prône l'indépendance-association avec la France ou alors le *statu quo*. Ainsi, c'est seulement en 1977 qu'il adopte la revendication de l'indépendance, dont Jean-Marie Tjibaou (*cf. infra*) sera l'égérie.



Par la suite, le boom du nickel va entraîner une forte immigration, notamment océanienne (Terrier, 2010 : 34) et également métropolitaine (Houdan, 2012 : 112). Par conséquent, la population mélanésienne devient désormais minoritaire et développe une certaine frustration qui entrainera le réveil identitaire kanak (*Ibid.*). Celui-ci est à l'origine de la formation des *Fouleurs rouges*¹⁹, premier mouvement indépendantiste formé par des étudiants diplômés de retour sur le caillou, qui avaient eux-mêmes vécu en métropole « Mai 68 » (Terrier, 2010 : 34 ; Martin & Huc, 2019 : 144 ; Barbançon, 2019 : 101 ; Bertram, 2012 : 29-30). Par la suite, la récession économique²⁰ crée un fossé entre Kanaks et Européens, poussant le peuple kanak à affirmer son identité, et à développer progressivement un sentiment nationaliste indépendantiste. C'est ainsi qu'on voit apparaître, en 1976, le Parti de libération kanak (ci-après « Palika ») qui

¹⁹ Groupe d'extrême gauche ; dont la première manifestation a lieu le 2 septembre 1969 (Barbançon, 2019 : 101).

²⁰ Le « crack » du nickel met fin à la période du « boom du nickel » (Houdan, 2012 : 112).

résulte de la fusion de groupuscules tels que les *Foulards Rouges* et le *Groupe 1878*, ce dernier étant particulièrement radical et épousant les idéaux marxistes (Lavellois, 2018 : 32).

Enfin, Jean-Marie Tjibaou, Chef de la tribu de Tiendanite – non loin de Hienghène (*cf. infra*) – a étudié la sociologie, l’ethnologie et la théologie en métropole. Il est élu président de l’UC en 1986 et président du front national de libération kanak et socialiste (ci-après « FLNKS ») depuis sa création en 1984²¹ (Houdan, 2015). Le FLNKS fortement indépendantiste accepte néanmoins – depuis la signature des accords de Matignon et Nouméa – la coopération de différentes ethnies en son sein et sera le parti qui réussira à porter la cause kanak devant le comité de décolonisation de l’ONU (Terrier, 2010 : 34). Jean-Marie Tjibaou sera également réélu maire de la commune de Hienghène en 1989 (Houdan, 2015). Son bras droit – Yeiwéné Yeiwéné – est vice-président de l’UC depuis 1986 et membre de l’exécutif du FLNKS (*Ibid.*).

1.2 Partis loyalistes

Face à ce discours indépendantiste des années 70, va se dresser en 1977, le parti loyaliste de Jacques Lafleur : le RPCR (Terrier, 2010 : 34). Lequel – comme son nom l’indique – prône une Nouvelle-Calédonie dans la France. Le parti, ayant changé de nom de nombreuses fois au cours des années, sera dirigé par son créateur jusqu’en 2005. Pierre Frogier lui succèdera jusqu’en 2018. Jacques Lafleur – détenteur d’une licence de droit obtenue en métropole – a dominé le panel politique néo-calédonien pendant plus de 25 ans et est un des principaux négociateurs et signataires des accords (Martin & Huc, 2019 : 144).

Par ailleurs, Calédonie Ensemble voit le jour en 2008 et est mené par Philippe Gomès – né à Alger. Ce parti est classé comme étant de centre droit avec une idéologie sociale-libérale. Il dominera la scène néo-calédonienne de 2012 à 2019 (Calédonie Ensemble, 2019).

Tout récemment c’est le parti Avenir en confiance de Sonia Backès sous l’étiquette des Républicains calédoniens qui remporte l’élection provinciale²² du 12 mai 2019. Celle-ci est fermement anti-indépendantiste et propose même d’organiser

²¹ Le FLNKS est la continuité du Front indépendantiste kanak créé en 1979 (Houdan, 2012 : 112).

²² Les indépendantistes qui espéraient former la majorité au congrès ont obtenu 26 sièges contre 28 pour les loyalistes, sur un total de 54.

les deux prochains référendums au plus vite, semble-t-il dans le but de faire taire les revendications.

C'est dans ce contexte, que l'on voit se dessiner la mosaïque politique néo-calédonienne qui guidera la vie politique du caillou durant les années à venir. Il ne s'agit pas de relever tous les partis politiques²³ présents en Nouvelle-Calédonie car ce travail serait trop minutieux et ne servirait pas notre recherche, mais il s'agit toutefois d'exposer le panel politique des années 70, qui sera la toile de fond de la politique en Nouvelle-Calédonie et permettra d'appréhender la période dite des « Événements ». Ces derniers vont exacerber les clivages politiques de cette mosaïque qui, pourtant restera sensiblement identique aujourd'hui.

6. Les « Événements » de 1981-1988 : quelques dates clés

La période des « Événements » est un sujet qui est longtemps resté tabou pour l'ensemble des Néo-Calédoniens. Il s'agit d'un contexte de violence où les insurrections amènent l'État français à instaurer l'État d'urgence, à déployer une présence militaire et enfin à mettre en place un couvre-feu (Houdan, 2015). Certains parlent d'« Événements » tandis que d'autres évoquent une guerre²⁴, ce qui témoigne déjà de la violence des actes subis et perpétrés pendant cette période. Afin d'arriver au cœur de notre analyse sur la réconciliation, nous ne rentrerons pas dans ce débat qui, selon nous, est résolu : « *sur le territoire proclamé national, la France a fait la guerre. [Elle] déclare la guerre aux Kanaks* » (Plenel et Rollat, 1988 : 8). Néanmoins, nous assumons prendre le terme « Événements » plus comme un nom propre présent dans l'imaginaire collectif néo-calédonien, que comme une désignation particulière. Aujourd'hui, le souvenir des « Événements » fait écho à divers sentiments selon les communautés mais aussi à des mémoires partagées et surtout divisées. Cependant, un point est commun à tous les néo-calédoniens : le drame d'Ouvéa (*cf. infra*) est une limite que l'on ne peut se permettre d'atteindre à nouveau. Ainsi, il semblerait que les

²³ Récemment *Génération NC* a aussi vu le jour.

²⁴ Pour comprendre davantage ce débat, Olivier Houdan a publié sur son blog une analyse basée sur une étude des victimes. Cette analyse fut exposée lors d'une conférence, afin de démontrer qu'entre 1984 et 1988, la Nouvelle-Calédonie a connu une période de guerre et qu'entre 1981 et 1989, le territoire néo-calédonien a subi ce qu'il considère comme une guerre-civile. Ces recherches ont été entreprises à la suite de la demande de renouveler l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie. Elles ont donc permis notamment l'élaboration de la planche 24 de cet Atlas. HOUDAN Olivier, « *Événements* » ou guerre ?, Nouméa : Overblog, 14 décembre 2015, <http://caledonitude.overblog.com/2015/12/evenements-ou-guerre.html>, consulté le 24 novembre 2019.

discussions politiques sur l'avenir institutionnel du territoire soient motivées, ou tout du moins influencées, par le souvenir constant du drame d'Ouvéa.

Il importe certes de relater chronologiquement ce drame – qui a fait soixante-treize victimes²⁵ – mais il est également primordial d'organiser notre récit géographiquement pour pouvoir simultanément identifier et cartographier les différents épisodes sur la carte de l'archipel néo-calédonien, dans le but de rendre compte de la complexité des mémoires relatives à « *ce pays partagé* » (Waddell, 2016 : 61-62). « *Ces événements du présent furent en eux-mêmes une effarante plongée dans le passé* » (Plenel et Rollat, 1988 : 11).

Selon Olivier Houdan (2019) – dont le métier d'historien lui accorde une certaine crédibilité – la période dite des « Événements » commence avec l'assassinat de Pierre Declercq. En effet, Monsieur Houdan a réalisé un travail d'historien remarquable, relevant et analysant tous les décès survenus lors des « Événements » dans le but de proposer une version de l'histoire qui pourrait être le commencement de la construction historique de la Nouvelle-Calédonie. C'est ce travail, long de cinq années et dont les finalités sont multiples²⁶, qui l'amène à définir l'assassinat de Pierre Declercq comme le commencement des « Événements » (Houdan, 2015). Aussi, il classe l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou comme l'événement marquant la fin des « Événements ». Nous prenons cette proposition comme point de départ.

6.1 L'assassinat jamais élucidé de Pierre Declercq

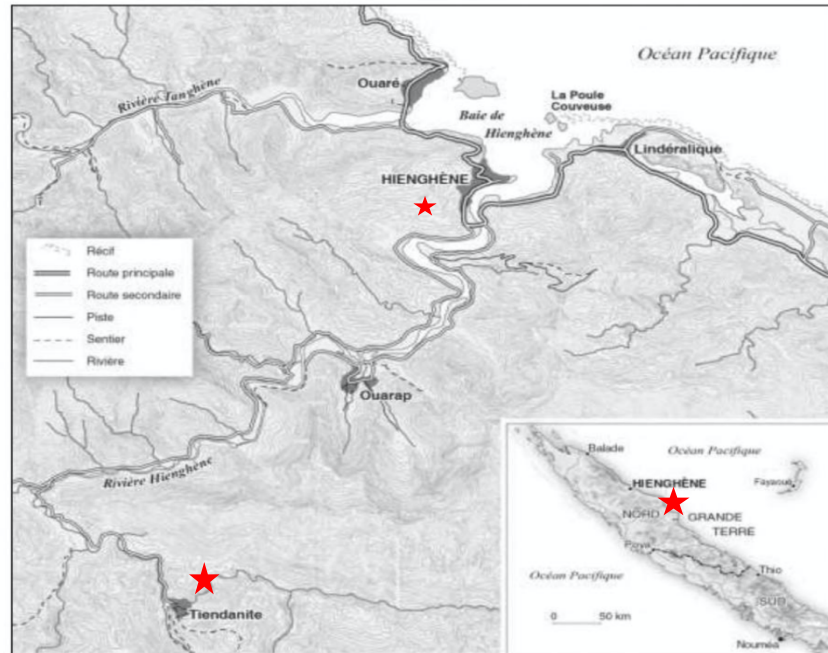
Pierre Declercq était selon certains « *le blanc qui défendait les kanaks* » (Lavellois, 2018 : 135). En effet, Européen d'origine, il deviendra le secrétaire général de l'UC en 1977 (Terrier, 2010 : 35). Il était voué à « *la conscientisation du peuple kanak en marche vers l'indépendance* » (*Ibid.*). Il est assassiné le 19 septembre 1981 (*Ibid.*). Il s'agit du premier assassinat d'un dirigeant politique sur le territoire. De plus, nous sommes à quelques jours du 24 septembre, le jour de l'anniversaire de la prise de possession du territoire. Son corps est alors transporté jusqu'à la Tribu de La Conception (*Ibid.* : 136) où il recevra des rites coutumiers. Ses obsèques eurent lieu ce

²⁵ Olivier Houdan – Rencontre 2019. Selon la Banque Mondiale, la population en Nouvelle-Calédonie est de 151 650 en 1984 et de 163 650 en 1988. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?end=1989&locations=NC&start=1982> Consulté le 24 novembre 2019.

²⁶ Tout d'abord, son travail avait pour but de reconstituer et de proposer une version de l'histoire afin de rénover l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie, tentant de répondre à la question « Événements » ou guerre. Il poursuit également – à long terme – la construction d'un mémorial au nom des victimes des dits « Événements ».

24 septembre (*Ibid.* : 135). Cette même date, aujourd'hui jour de la citoyenneté, évoque également un « *Jour de deuil et de lutte canaque* » (*Ibid.*). Ainsi, les actes et les barrages reprennent sur la Grande Terre, Canala est le centre de tensions, la capitale s'enflamme et à Hienghène la jeunesse s'affirme.

6.2 Dans la Vallée de Hienghène



Carte 3. Hienghène et la Grande Terre (© Département de géographie, Université Laval).

La répression coloniale eut plusieurs visages. Effectivement, on ne peut comparer la réalité coloniale des îles Loyauté, notamment Ouvéa, à celle de la Grande Terre (Waddell, 2016 : 49). Bien qu'il s'agisse dans les deux cas de foyers de violence clefs (Houdan, 2015), elle n'était clairement pas identique. En effet, la situation coloniale de la Grande Terre paraît bien plus complexe que celle d'Ouvéa. Ainsi, « *la mémoire de la Grande Terre est très différente de celle des Loyauté. L'histoire a fait de l'île principale une terre partagée en même temps que cruellement divisée* » (Waddell, 2016 : 50-51). Bien que l'idée d'indépendance fût la même sur les îles que sur la Grande Terre, les faits sont différents. Pour comprendre le processus de réconciliation qui s'est tenu en 2004 entre les différentes tribus, il convient de s'y attarder, en se penchant notamment sur Hienghène – ville de la côte est non loin de Tiendanite, le village de Jean-Marie Tjibaou. En effet, Hienghène a été ravagée par les morts violentes, les affrontements et les barrages routiers (*Ibid.* : 59). Ainsi, là où Ouvéa s'est vue condamnée aux souvenirs enfouis et au non-lieu de l'histoire, Hienghène rentrait en conflit entre deux civilisations diamétralement opposées (*Ibid.* : 61). Il faut toutefois préciser qu'en brousse on partageait les terres avec les colons européens

tandis que sur Ouvéa, il n'y avait pas de colons puisque les Loyauté avaient été classées réserves indigènes. De fait, à l'inverse des îles Loyauté, à Hienghène on comprend déjà qu'il s'agit d'un « *pays partagé* » (*Ibid.* : 61-62). Revenons brièvement sur l'expropriation des terres. La zone Koniambo-Voh-Hienghène-Poindimié (aujourd'hui et ci-après « zone VKP ») est la zone la plus touchée par les opérations de cantonnement et d'expropriations²⁷ (Terrier, 2010 : 26). Néanmoins, les Kanaks résistent. Des communautés entières sont déracinées, ce qui entrainera des conflits communautaires entre les différentes tribus (Waddell, 2016 : 63) et, par la suite, un premier sentiment de colère chez les habitants de cette zone. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie connaît – à partir des années 60 – un boom du nickel qui permettra aux Kanak de la Grande-Terre de trouver du travail à Nouméa. Cependant, trois ans après le boom c'est la récession et ces derniers tentent de rentrer sur leurs terres natales. C'est en revenant qu'ils se rendent compte que la place manque et commencent à réactiver ce sentiment de colère mais cette fois-ci envers « les blancs » qui ont sauvagement pris leurs terres (Saussol, 2011 : 82). La jeunesse kanak s'exprime et les conflits fonciers sont de plus en plus nombreux notamment dans la vallée de Hienghène – ravagée par les expropriations coloniales. Les tensions s'exacerbent et la situation se politise avec la création de partis kanaks, ce qui pousse le Gouvernement Giscard d'Estaing à mettre en place une réforme foncière en 1978 qui, réattribuera certaines terres coutumières²⁸ aux clans kanaks (*Ibid.* ; Bernut-Déplanque, 2002 : 41). Le projet d'indépendance mûrit, la dynamique indépendantiste prend forme et la colère kanak se ravive.

L'élection de François Mitterrand en 1981 donne un souffle nouveau aux kanaks (Lavellois, 2018 : 133 ; Houdan, 2012 : 112 ; Bernut-Déplanque, 2002 : 40). Lors de la « table-ronde » de Nainville-les-Roches en 1983, est adoptée la déclaration de Nainville-les-Roches²⁹ qui abolit la situation coloniale en Nouvelle-Calédonie. La déclaration reconnaît le droit inné à l'indépendance et on voit apparaître le concept de « victime de l'histoire »³⁰ (Barbançon, 2019 : 96-97). Néanmoins, le RPCR

²⁷ Si en 1895, on compte 470 hectares de terres aliénées à Hienghène, en 1970 on en dénombre 2600 hectares aux mains d'une dizaine de propriétaires fonciers européens, métisses ou asiatiques (Waddell ; 2016 : p. 64).

²⁸ Se dit des terres ancestrales.

²⁹ Déclaration disponible : HOUDAN Olivier, « *Événements* » ou guerre ?, Nouméa : Overblog, 14 décembre 2015, <http://caledonitide.overblog.com/2015/12/evénements-ou-guerre.html>, consulté le 24 novembre 2019.

³⁰ « à Nainville-les-Roches, en 1983, pour la première fois, un peuple colonisé accepta de reconnaître le droit d'autres peuples, immigrés souvent de force sur leurs terres. » (Barbançon, 2019 : 96-97).

s'abstiendra de signer la déclaration (Houdan, 2015). Malgré le rejet des parties quant au « statut Lemoine »³¹, il sera tout de même adopté. Pour le FLNKS ce nouveau statut de large autonomie, certes, remet en cause les engagements de Nainvilles-Les-Roches et ne leur permet pas d'atteindre leur but ultime : l'accession à l'indépendance. D'autres raisons animent Jacques Lafleur et Roger Laroque qui réfutent tous deux le nouveau statut (Houdan, 2012 : 112). Le 18 novembre 1984 ont lieu les élections territoriales pour renouveler l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie (Terrier, 2010 : 35). Éloi Machoro, militant du FLNKS, appelle donc au boycott des élections pour montrer l'opposition au « statut Lemoine » (Lavellois, 2018 : 195 ; Bertram, 2012 : 191). Puis, ce dernier va transformer cette journée d'élection en moment historique (Mokaddem, 2013b : 184). En effet, en brisant l'urne dans la mairie de Canala, le geste fort d'Éloi Machoro représente désormais, un symbole du nationalisme indépendantiste kanak (*Ibid.* : 186). Le *leader* indépendantiste marquera également les esprits avec une phrase représentative de la mémoire collective kanak : « *Le Combat ne doit pas cesser faute de leaders ou faute de combattants* » (*Ibid.* : 185). Le contexte de 1984 est donc celui d'une forte radicalisation des positions. A cette date, la réforme foncière entreprise par le Président Giscard D'Estaing n'a pas encore eu d'effets positifs à Hienghène. Ainsi, le sentiment qui y règne est celui que rien n'a changé depuis le début des revendications foncières (Saussol, 2011 : 82), le territoire sombre dans une situation « pré-insurrectionnelle » où nombre d'affrontements vont avoir lieu.

³¹ Loi n°84-821 du 6 septembre 1984 PORTANT STATUT DU TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE ET DEPENDANCES, Journal Officiel de la République française (légifrance), 07 septembre 1984, p. 2840. Elle prévoit un référendum d'autodétermination et dote la Nouvelle-Calédonie d'une large autonomie.



Source : KAYI Elif, *Il y a 30 ans, une urne était brisée*, Nouméa : La 1^{ère}, publié le 18 novembre 2014, <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/2014/11/18/il-y-30-ans-une-urne-etait-brisee-207694.html>, consulté le 24 Novembre 2019.
Geste fort d'Éloi Machoro qui brise l'urne dans la Mairie de Canala, le 18 novembre 1984.

Tout d'abord, Éloi Machoro commence un véritable « siège » dans la commune de Thio – au sud de la côte ouest – : les Caldoches sont désarmés et la gendarmerie occupée. Par ailleurs, des fusillades retentissent dans la commune de Ouégoa – toujours sur la côte ouest – faisant 3 victimes le 30 novembre 1984 (Lavellois, 2018 : 203). Un éleveur européen meurt également lors d'un affrontement sur un barrage pendant qu'Éloi Machoro et ses militants désarment, dans la soirée, un hélicoptère du GIGN dans la gendarmerie de Thio. De nombreux barrages se dressent et un gouvernement provisoire de la Kanaky – dirigé par Jean-Marie Tjibaou – se proclame le 1^{er} décembre (Bernut-Déplanque, 2002 : 41). Dans ce contexte d'instabilité, la jeunesse kanak, dépassée par les revendications, prend possession du territoire durant plus de trois semaines, faisant s'effondrer l'État de droit (Houdan, 2015). L'autorité des gendarmes est levée, les maisons de colons brûlent et les tensions s'exacerbent. C'est le soir du 05 décembre 1984 que le point de non-retour est franchi dans la vallée de Hienghène (Saussol, 2011 : 84). En effet, des colons tendent une embuscade aux membres du « Comité Lutte » qui retournaient dans leur tribu après une réunion au Centre Culturel où Jean-Marie Tjibaou avait soumis l'idée de lever les actions et les barrages routiers (Kayi, 2014). L'embuscade fera dix morts dans la tribu de Tiendanite : dix jeunes, dont deux frères de Jean-Marie Tjibaou (Lavellois, 2018 : 315 ; Bernut-Déplanque, 2002 : 42). Le contexte et les circonstances du drame sont

marquants puisque le territoire néo-calédonien passe, à ce moment précis, à côté d'une voie de négociation. La proposition Pisani d'indépendance association et le statut Fabius-Pisani³² (1985) font croire à un semblant de trêve (Houdan, 2012 : 112). Néanmoins, quelques jours plus tard, les protagonistes du guet-apens se rendent, mais seront acquittés lors du procès de Tiendanite (Barbançon, 2019 : 110). Cette décision de justice va pousser les non-Kanaks à quitter la vallée de Hienghène de peur d'être victimes d'éventuelles représailles (Saussoil, 2011 : 84). L'acquiescement de Tiendanite, la Cohabitation faisant de Jacques Chirac le premier ministre, le référendum d'autodétermination et l'organisation combinée des élections régionales et présidentielles plongeront de nouveau le territoire dans une situation de violence (Houdan, 2012 : 113).

6.3 Pendant ce temps à Nouméa



Source : Centre-Ville de Nouméa durant les « Événements »³³

À Nouméa, la période des « Événements » est synonyme de tensions³⁴, il y règne une « *atmosphère lourde* » selon Jean-Lèques (2018)³⁵, maire de Nouméa à l'époque.

³² Il s'agit en fait de la loi n°85-892 du 23 août 1985 sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie. Elle prévoit un nouveau statut pour le territoire, puis un scrutin d'autodétermination avant la fin de 1987.

³³ Photo obtenue lors des recherches de terrain.

³⁴ « Une quinzaine d'attentats à l'explosif ou par engins incendiaires de type « cocktail Molotov » commis contre des bâtiments administratifs (Immeuble du service des contributions, bureaux de l'Office foncier), des édifices publics (Tribunal de Nouméa) ou des biens privés appartenant majoritairement à des leaders indépendantistes et à leurs sympathisants (maisons de Yeiwéné Yeiwéné, et de Jean-Jacques Bourdinat, véhicules de Jacques Violette et de l'avocat Gustave Tehio, voilier de Jean-Marie Kohler); Les lycées Lapérouse et Do Kamo sont également la cible des poseurs de bâtons de dynamite. [Celui-ci parle également de] [s]accages de commerces et de biens sociaux d'entreprises appartenant à des sympathisants des deux camps: pour ne citer que quelques exemples parmi une très longue liste: pharmacie Lenormand, Station-Service d'André Dang, boulangerie et magasins Santacroce à Thio, épicerie Lethazer à Voh, etc; Des centaines d'incendies de maisons, hangars, docks, bâtiments, appartenant à des colons isolés, pour reprendre la formule de l'époque ou des biens dont les propriétaires sont des kanak accusés de sympathie loyaliste. » (Conférence Houdan, 2015).

³⁵ Interview donné pour Nouvelle-Calédonie 1ere dans un article publié le 16 avril 2018 par Laura Philippon et Steeven Gnipate.

Pour dépeindre le contexte nouméen, il est utile de revenir sur la période qui précède le référendum d'autodétermination qui eut lieu le 13 septembre 1987. En effet, Laurent Fabius propose un nouveau projet de loi en 1985 qui prévoit ce référendum (Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie). L'atmosphère est toujours lourde, la population a peur et « *on sentait que quelque chose allait se passer en Nouvelle-Calédonie* » (Jean-Lèques, 2018). En effet, le nord et la côte est avaient subits de violents affrontements et le risque était qu'il se produise la même chose à Nouméa (*Ibid.*), notamment avec l'apparition de milices et de groupes armés dans les quartiers de la capitale (Houdan, 2015). Effectivement, puisque la population est plus nombreuse, l'impact aurait été considérable. On assiste à de nombreux barrages, notamment aux alentours de la tribu de Saint-Louis, à La Conception, où un regroupement indépendantiste bloque les voies de circulation avec des incendies et où des journalistes sont blessés (NC1ère, 2018a). À l'inverse, à force d'épuisement, les Kanaks loyalistes empêchent quelques jours plus tard un convoi du FLNKS qui se rendait à un congrès, de passer de part et d'autre de la tribu (*Ibid.*, 2018b). Jean-Marie Tjibaou et son bras droit Yeiwéné Yeiwéné sont présents. En cette période d'État d'urgence, l'État avait détaché 7020 personnels militaires (garde-mobile, paramilitaires, et CRS mobiles)³⁶ sur le territoire, de peur de voir éclater une éventuelle guerre civile (Houdan, 2015). Le 20 avril 1985, environ 3500 Mélanésiens loyalistes animés par le Mouvement « Regroupement dans la case de la Paix », défilent dans Nouméa (*Ibid.*). Ce même jour, un cortège du FLNKS se rassemble au même endroit pour une journée « de deuil et de soutien au peuple kanak » (*Ibid.*). La date du référendum approche, les militants indépendantistes – essoufflés par le déclin de la population kanak désormais largement minoritaire et par l'ignorance de l'État français à leur égard – décident de boycotter le référendum du 13 septembre 1987 (Barbançon, 2019 : 110). Ils entament une grève de la faim à Montravel, un quartier nouméen, tandis que le même mouvement « 15 jours pour kanaky » aura également lieu dans la capitale. De plus, de nombreux rassemblements ont lieu dans le centre-ville de Nouméa, comme à la baie de la Moselle ou dans l'ancien vélodrome Brunelet à l'Anse-Vata (Houdan, 2015). En juillet-août 1987, les kanaks formulent une demande pour organiser une marche pacifiste mais celle-ci est refusée (Barbançon, 2019 : 110).

³⁶ Plus de détails sur la formation militaire : HOUDAN Olivier, « *Événements* » ou guerre ?, Nouméa : Overblog, 14 décembre 2015, <http://caledonitude.overblog.com/2015/12/evenements-ou-guerre.html>, consulté le 24 novembre 2019.

Aussi, un attentat à la bombe fera 4 blessés légers à Pierre-Lanquette (quartier de Nouméa), le chef-lieu est plongé dans une situation de violence sans précédent. Tandis que la population kanak organisait le 22 août 1987 – dans le but de se faire entendre – un sit-in pacifique mais cependant interdit, ils sont chassés à coup de matraque par les forces de police (*Ibid.*). Désormais à quelques jours du référendum, on voit se défiler une série de représentants nationaux, le RPCR organise une fête de la liberté aux couleurs du drapeau tricolore, tout fait penser à une Calédonie française (Lavellois, 2018 : 142). Les chiffres du référendum parlent en ce sens : 83% des suffrages expriment une volonté de rester dans la République française (Bernut-Déplanque, 2002 : 42). Cependant, il est nécessaire de constater que le taux d'abstention s'élève à 40,90% (Digithèque de matériaux juridiques et politiques ; Maury). Les commentaires issus de cette consultation ont souvent été que les Néo-Calédoniens souhaitaient massivement rester dans la République. L'explication de ces résultats reste malgré tout incomplète si le boycott opéré par le parti indépendantiste et le peuple kanak n'est pas mentionné (Barbançon, 2019 : 110). Malgré ses airs de Calédonie française, les tensions sont toujours aussi vives sur le territoire et la Nouvelle-Calédonie retombe dans l'insurrection sept mois plus tard avec le drame d'Ouvéa. À Nouméa comme sur l'ensemble du territoire, on assistait ainsi à l'exacerbation des révoltes, comme s'il s'agissait d'un verre d'eau rempli dont la dernière goutte le faisant déborder serait représentée par la prise d'otage d'Ouvéa.

6.4 D'Ouvéa à Matignon

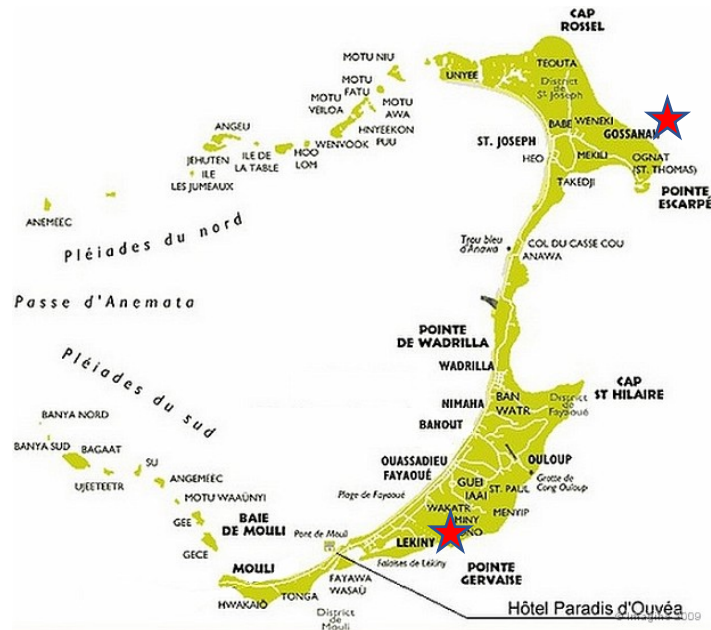
Les années 1986-1988 sont des années plutôt sombres en Nouvelle-Calédonie. Bernard Pons est Premier Ministre des Départements et Territoires d'outre-mer (ci-après « DOM-TOM ») et va mettre en place une stratégie frontale face aux Kanaks. Éric Waddell (2016) la qualifie de « nomadisation » (p. 32) afin d'éteindre toute revendication kanak (Waddell, 2016 : 32). Dans un but provocateur, Mr. Pons annonce vouloir tenir les élections territoriales de Nouvelle-Calédonie le même jour que les présidentielles en France, le 22 avril 1988 (Houdan, 2012 : 113). Face à l'échec de toutes formes de résistance pacifique (boycotte des élections, institutions démocratiques officielles), Jean-Marie Tjibaou pense une radicalisation du mouvement et le FLNKS se voit contraint « *d'organiser la résistance par tous les moyens possibles* » (Waddell, 2016 : 33). C'est ainsi que le 22 avril 1988, il fut décidé de mettre en place des barrages routiers sur la Grande-Terre et d'occuper pacifiquement à 15 minutes d'intervalle les postes de gendarmerie des Îles Loyauté

(Maré, Lifou, Ouvéa³⁷) (*Ibid.* : 34 ; Bertram, 2012 : 195). Il faut préciser qu'en Nouvelle-Calédonie, les gendarmes représentent l'armée donc l'État français, contrairement aux forces de police qui, aujourd'hui sont représentées plus localement. Autrement-dit, occuper les postes de gendarmerie avait une signification particulière envers l'État français et l'impact aurait sans doute été différent s'il avait s'agit d'un poste de police, bien qu'il n'y en ait pas sur l'île. Il est 8h et un groupe de militants indépendantistes prend d'assaut la gendarmerie de Fayaoué à Ouvéa. L'attaque dégénère suite à un tir de gendarme qui blesse un kanak indépendantiste et qui entraînera la mort de quatre gendarmes ce jour-là. Certains massacrés à l'arme blanche et un à la suite de ses blessures (Waddell, 2016 : 34 ; Houdan, 2012 : 113 ; Bertram, 2012 : 195 ; GIGN, 2011). L'occupation qui devait être non violente tourne au drame. Dans les autres îles on abandonne le projet, il est donc impératif pour les militants du FLNKS de trouver une solution. Ainsi, il est décidé de garder les vingt-sept gendarmes en otage (Bertram, 2012 : 195). Par la suite, seize d'entre-deux seront emmenés dans la grotte de Goosana³⁸ où ils resteront enfermés près de deux semaines alors que les autres seront libérés (*Ibid.* ; GIGN 2011 ; Waddell, 2016 : 25). Cette décision est prise par Alfonse Dianou, indépendantiste, théologien et instigateur de l'attaque (*Ibid.* : 35). Ce dernier ainsi que Djubelly Wea sont deux protagonistes militants importants, ils ont étudié la théologie ensemble, viennent de la même tribu et sont bien connus de l'administration française. Le premier trouvera la mort lors dans la prise d'assaut qui suivra alors que le deuxième sera responsable, par la suite, de la mort de Jean-Marie Tjibaou.

Carte de l'île d'Ouvéa :

³⁷ Respectivement en langue kanak : Nengone, Qene Drehu, Iaai

³⁸ Différentes manières d'orthographier cette tribu, mais nous avons fait le choix de l'écrire selon le dialecte de l'île d'Ouvéa : le Iaai. Néanmoins, nous ne modifierons pas l'orthographe des citations.



En métropole, la prise d'otage tombe mal, c'est un moment crucial puisque c'est le premier tour des présidentielles. F. Mitterrand est en tête tandis que J. Chirac est second, avec moins de 20% des votes (*Ibid.* : 36). Le contexte politique et international de l'époque³⁹ pousse Mr Chirac – alors Premier Ministre en raison de la cohabitation – à adopter une stratégie de force en se positionnant contre les Kanaks plutôt que dans une optique de négociation (*Ibid.* : 37). C'est ainsi qu'après quasiment deux semaines de captivité et une recherche active⁴⁰ de la grotte, le 05 mai 1988, l'« Opération Victor » est lancée. Son échec lui vaudra une nouvelle appellation : le « drame d'Ouvéa ». En effet, François Mitterrand et Jacques Chirac autorisent la prise d'assaut de la grotte de Goosana au moyen de parachutistes, de commandos de marine et du GIGN⁴¹ (Lavellois, 2018 : 377). Au vu de ces moyens, certains avancent que l'opération avait pour but de nourrir le débat présidentiel à 22 000km (Waddell, 2016 : 37). Dix-neuf militants indépendantistes, dont Alfonse Dianou, et deux militaires sont tués lors de l'assaut⁴² (Houdan, 2012 : 113 ; Bernut-Déplanque, 2002 : 43). Même s'il

³⁹ Jacques Chirac réussit une négociation qui lui permettra d'obtenir la libération d'otages français au Liban.

⁴⁰ Rapport de la commission de la ligue des droits de l'homme sur les conditions inhumaines utilisées par les représentants des forces de l'ordre dans leurs interrogatoires afin de localiser les otages : SANGUINETTI Antoine, HELDIN GUY RAMIREZ Daniele, WEBEN Violaine et alii, Enquête sur Ouvéa Rapport et témoignages les événements d'avril-mai 1988, Paris : ligue des droits de l'homme, 1989, 202 p.

⁴¹ Pour plus de détails sur la prise d'assaut et le déroulement précis de l'opération du GIGN : MICHAUD Quentin, *La prise d'otage d'Ouvéa vue de l'intérieure*, Paris : GIGN, novembre 2011, <http://www.gign.org/groupe-intervention/?p=2870>, consulté le 25 février 2020.

⁴² Dans les discours, il est courant d'entendre que certains otages ont été tués d'une balle dans la tête après la fin de l'assaut alors que d'autres se sont vu abandonnés décédant de leurs blessures. Nous ne nous prononçons pas sur le sujet, mais il est possible d'en lire davantage : SANGUINETTI Antoine, HELDIN GUY RAMIREZ Daniele, WEBEN Violaine et alii, Enquête sur Ouvéa Rapport et témoignages les événements d'avril-mai 1988, Paris : ligue des droits de l'homme, 1989, 202 p.

est audacieux d'affirmer que tous les Néo-Calédoniens sont capables de raconter la tournure précise de ces événements, tous savent – *a minima* – le traumatisme d'Ouvéa, comme s'il s'agissait d'un événement marqué au fer rouge. Une citation de Louis-José Barbançon reprend tout-à-fait cette image : « *Ouvéa, l'île où le sang a abreuvé des billions d'ignames* » (Barbançon, 2019 : 189).



Mémorial des 19 à Ouvéa – Hwaadrila⁴³. **Source :** *Ouvéa se souvient*, Nouméa : Demain en Nouvelle-Calédonie, publié le 26 avril 2018, <https://www.dnc.nc/ouvea-se-souvient/>, consulté le 03 décembre 2019.



Mémorial des deux gendarmes morts durant les « Événements ». Il se situe à côté de la gendarmerie de Fayaoué qui, elle, est encore encerclée d'un grillage et d'un portail – muni d'un interphone – pour pouvoir entrer et ensuite avoir accès aux locaux de la gendarmerie. Lors de mon passage à Ouvéa, j'ai tenté d'entrer pour prendre une photo, mais les gendarmes ne m'ont pas laissé franchir le portail et ont refusé mon entrée à l'interphone.

⁴³ De même que pour la tribu de Goosana, nous choisissons ici l'orthographe de la tribu de Hwaadrila selon le dialecte de l'île, le Iaai.

Source : RIHAI Sheima, *En image : Emmanuel Macron à Ouvéa*, Nouméa : La 1^{ère}, publié le 5 mai 2018, <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/images-emmanuel-macron-ouvea-586081.html>, consulté le 3 décembre 2019.

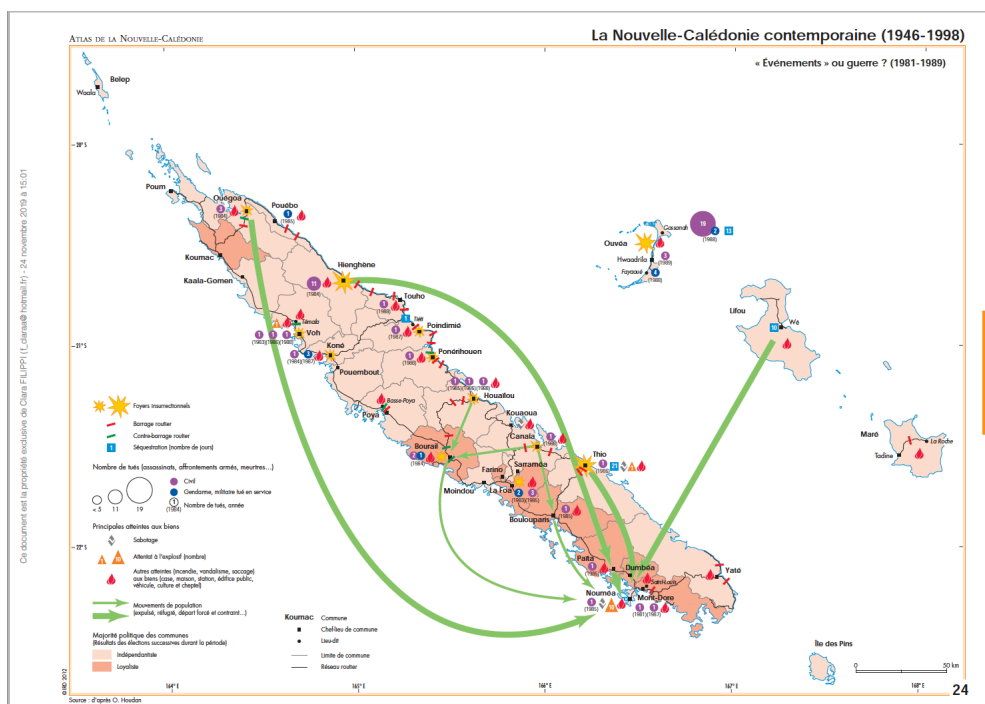
Les « Événements » se selleront avec la signature des Accords de Matignon-Oudínót le 26 juin 1988 (Bertram, 2012 : 211 ; Bernut-Déplanque, 2002 : 44). Ils enterrent toute indépendance immédiate – ce qui sonne comme une fin amère pour certains – mais permet le retour au calme. Effectivement, loyalistes et indépendantistes acceptent de se rencontrer à Paris dans le cadre d’une négociation. L’accord a pour but⁴⁴ la reprise de l’autorité administrative directe de l’État sur le territoire pour une année ; la tenue d’un référendum quant aux nouvelles institutions à mettre en œuvre ; l’organisation de la libération des prisonniers Kanaks durant la période des « Événements » ; la création de trois provinces (Sud, Nord et Îles loyauté) ; une décentralisation au profit des collectivités pour représenter de manière optimale la population dans son ensemble ; une politique de rééquilibrage socio-économique et culturelle via ces provinces et enfin, l’organisation d’un scrutin d’autodétermination en Nouvelle-Calédonie dans les dix ans à venir (1998) (*Ibid.* : 44-45). Ces accords sont ainsi le début d’une forte collaboration entre l’État et la Nouvelle-Calédonie. Ils vont de pair avec la poignée de main historique de Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur.



Léopold Jorédié a dit : « *Seuls ceux qui se sont fait la guerre, peuvent faire la paix et signer un accord pour vivre ensemble.* » (Bertram, 2012 : 211). **Source :** JM Tjibaou J Lafleur poignée de main, Nouméa : Calédonie Ensemble, publié le 26 juin 2018, <https://caledonie-ensemble.com/2018/06/26/le-jour-ou-le-dialogue-a-permis-la-paix-dans-notre-pays/jm-tjibaou-j-lafleur-poignee-de-main/>, Consulté le 9 novembre 2019.

⁴⁴ Plus de précisions à l’égard de l’accord peuvent être trouvées p. 113 (Planche 24) de l’Atlas de la Nouvelle-Calédonie.

Cette poignée de main représente le début d'une volonté de destin commun et un nouveau départ, après la tragédie d'Ouvéa. Pour reprendre les mots du Président E. Macron, le début d'une « *confiance partagée* » (Macron, Nouméa, 5 mai 2018).



6.5 La tragédie de Jean-Marie Tjibaou

D'autres voient ce geste comme une trahison de la part de Jean-Marie Tjibaou qui semble ne plus défendre le projet d'indépendance de la Kanaky (Waddell ; 2016 : p. 38). C'est le cas de Djubelly Wea – un radical, puriste, pacifiste et chrétien originaire de Maré⁴⁵ – pour qui « *il doit y avoir indépendance immédiate* » et pour qui « *Notre souveraineté et notre indépendance ne sont pas négociables* » (Ibid. : 48).

Tout d'abord, il est nécessaire de remettre le deuil kanak en contexte. Effectivement, dans la coutume kanak le deuil dure toute une année. Ainsi, en ce 4 mai 1989, on célèbre la levée de deuil des familles des victimes tuées durant la prise d'assaut un an auparavant. Lors de cette cérémonie, Jean-Marie Tjibaou fait un discours et dépose une coutume en l'honneur des familles des victimes. C'est lors de cette cérémonie qu'il sera assassiné ainsi que son bras droit Yeiwéné Yeiwéné par Djubelly Wea. Ce dernier est membre du FUKLK, un mouvement indépendantiste dur qui n'accepte pas la signature de l'accord de Matignon-Oudinot dont il accorde le crédit au *leader* indépendantiste du FLNKS. En effet, pour Djubelly Wea les accords Matignon-Oudinot vont à l'encontre de l'indépendance de la Kanaky et Jean-Marie

⁴⁵ Maré étant une des trois îles loyauté en Nouvelle-Calédonie, au même titre qu'Ouvéa.

Tjibaou a trahi la parole kanak en signant ces accords (*Ibid.* : 26-27). Il est à son tour, assassiné par le garde du corps de Jean-Marie Tjibaou.

Trente ans plus tard, Ouvéa reste « *encore une île tourmentée, solitaire, ancrée dans sa colère et dans la culpabilité* » (*Ibid.* : 31). En effet, trente ans après les mémoires sont vives et on ressent encore le poids de l'histoire néo-calédonienne à Ouvéa, le poids de la douleur mais surtout le poids d'une erreur du passé à ne pas répéter.

7. L'Accord de Nouméa (1998)

Après la signature des accords, Michel Rocard dit : « *Je savoure à l'avance la perplexité des professeurs de droit public devant la nouveauté et l'étrangeté de l'objet constitutionnel que vous venez d'inventer ensemble* » [ce à quoi avait répondu Lionel Jospin] : « *Les meilleurs juristes trouvent toujours des solutions.* » (Bertram, 2012 : 468).

L'Accord de Nouméa est signé le 5 mai 1998 – date symbolique de la mort de Jean-Marie Tjibaou – à Nouméa. Il remplace le référendum d'autodétermination qui devait se tenir cette même année à la suite de la signature de l'accord Matignon-Oudinot (*Ibid.* : 211). Les Néo-Calédoniens ne sont pas prêts à se prononcer pour ou contre la souveraineté de leur île. Matures et conscients des enjeux, ils décident de donner au caillou un sursis de vingt ans. C'est l'accord de Nouméa qui entérinera ce choix approuvé par référendum. Ces vingt années laisseront à la Nouvelle-Calédonie le temps de se développer à l'image des compétences léguées par l'État. En effet, nombre sont les compétences qui ont été, au fil du temps, transférées – de manière irréversible – au territoire néo-calédonien, qui a su les mettre en œuvre. Aujourd'hui la Nouvelle-Calédonie fait preuve d'une grande autonomie puisqu'à l'exception des compétences régaliennes⁴⁶ (domaine de la défense, de la sécurité, de la justice et de la monnaie), elle détient les moyens nécessaires à la gestion de son territoire (Houdan, 2012 : 113 ; Christnacht, 2008 : 91). L'accord est donc en quelques sortes un consensus entre les « *pratiques culturelles kanaks* » et les « *rationalités occidentales* » (Mokaddem, 2013a : 132). Il est entremêlé de droit, d'histoire et de politique (Garde, 2005 : 807). Effectivement, les populations traumatisées lui accordent sans doute, une valeur particulière puisqu'elles y voient leur identité reconnue. Annexé à la

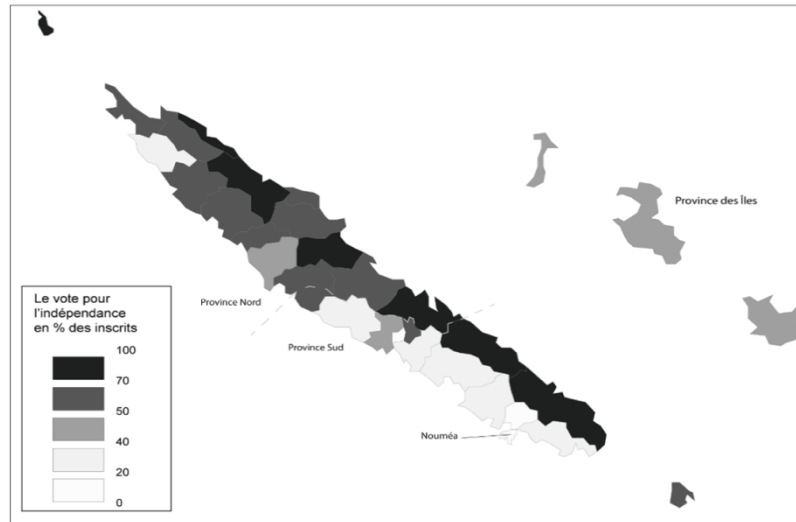
⁴⁶ « La Nouvelle-Calédonie est soumise au principe de spécialité législative qui prévoit que les lois métropolitaines ne s'appliquent sur le territoire seulement lorsqu'il s'agit de lois de souveraineté ou lorsque leur application à la Nouvelle-Calédonie est expressément prévue dans les textes de lois. » (Bernut-Déplanque, 2002 : 67). « *L'Accord de Nouméa conclu en 1998 et la loi organique qui en est issue [transforment] le territoire en collectivité à statut particulier.* » (Bernut-Déplanque, 2002 : 69)

Constitution française, le texte incarne également la perspective d'un destin commun (*Id.* : 809). L'Accord est scindé en six parties : l'identité Kanak, les institutions, les compétences, le développement économique et social, l'évolution de l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie et l'application de l'Accord (Christnacht, 2008 : 90). Tout d'abord, la reconnaissance de l'identité kanak est au centre du texte, avec la création d'un Sénat Coutumier et la revalorisation de patrimoine kanak avec notamment la mise en place du Centre Culturel Tjibaou (ci-après « ADCK »). On laisse la possibilité au territoire de définir des signes identitaires qui lui sont propres (*Ibid.* ; Bernut-Déplanque, 2002 : 56). Concernant les institutions, il s'agit de définir une citoyenneté néo-calédonienne – basée sur un corps électoral restreint – qui aura pour vocation la nationalité en cas d'indépendance (Christnacht, 2008 : 90). Elle pose ainsi les bases d'une politique d'emploi local (Houdan, 2012 : 113). Par ailleurs, le congrès se voit attribuer la compétence de voter des lois du pays et la possibilité d'élire un gouvernement collégial responsable devant lui (*Ibid.*). Aussi, concernant la fin de la période transitoire que représente l'accord, une consultation référendaire pouvait se tenir dès 2014. Un scrutin positif aurait mené à la pleine souveraineté immédiate et un scrutin négatif à la reconduction de deux éventuels référendums à la demande du tiers des membres du congrès dans un délai de dix-huit mois (Christnacht, 2008 : 91 ; Loi organique 1999). Finalement, c'est le 4 novembre 2018 qui a été choisi pour cette première consultation.

8. Le 4 novembre 2018 : le rendez-vous historique

Le 4 novembre 2018, les Néo-Calédoniens ont rendez-vous avec l'histoire. En effet, ils se prononcent sur la question suivante : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? ». C'est le « non » qui l'emporte à 56,67% pour une participation de 80,01% (Haut-Commissariat de la Nouvelle-Calédonie, 2018). Néanmoins, les sondages annonçaient un « non » à 60-70%. On ne peut donc que constater que les clivages déjà présents trente ans auparavant demeurent tenaces. La mosaïque politique et identitaire des années 70 est toujours sensiblement identique. Cependant, cela ne signifie pas que le référendum ait bouleversé la vie politique néo-calédonienne. Comme nous l'avons évoqué plus haut, les clivages n'ont fait que se répéter (Huc & Martin, 2019 : 148). Effectivement, il est possible de cartographier les votes à l'échelle du territoire :

Carte 1. Le vote pour l'indépendance en pourcentage des inscrits au référendum de 2018



Source : HUC Arnaud et MARTIN Camille, « Le référendum d'autodétermination du 4 Novembre 2018 en Nouvelle-Calédonie. Une vie politique figée ? », *Pôle Sud*, 2019, vol. 50, no. 1, pp. 139-162.

La carte présentée ci-dessus témoigne d'une répartition géographique des votes qui est en lien avec les « Événements » déjà mentionnés. À l'instar de Camille Martin et Arnaud Huc, nous remarquons qu'elle coïncide avec les lieux historiques de colonisation (*Ibid.* : 149) et surtout avec les terres d'histoire douloureuse. En d'autres termes, dans la zone VKP où le peuple kanak a subi de fortes expropriations de ses terres, on constate une volonté forte pour l'indépendance alors qu'en province Sud ou dans la commune de Bourail où les déportés politiques se sont installés, on observe une forte opposition à l'indépendance. Le taux d'abstention étant plus élevé à Ouvéa (*ibid.* : 151), le contraste est moins flagrant. Force est donc de constater qu'une corrélation existe entre l'histoire, l'identitaire et le politique. À cet égard, le vote institutionnel est intimement lié à la dimension communautaire. Cette carte ainsi que les résultats du référendum montrent bien que l'identité et l'histoire sont deux vecteurs importants de la vie politique en Nouvelle-Calédonie depuis les années 70. Il semblerait que les loyalistes ne votent pas tous contre l'indépendance en raison d'un quelconque sentiment d'appartenance à la métropole mais plutôt parce qu'ils sont inquiets des conséquences d'un changement de souveraineté. C'est d'ailleurs certainement la raison pour laquelle on voit apparaître des concepts tels que « État-associé » ou « souveraineté partagée ». À l'inverse, les indépendantistes ne votent pas tous en faveur de l'indépendance parce qu'ils font preuve d'une volonté particulière de gérer les dernières compétences encore aux mains de l'État, mais bien parce qu'ils ressentent le besoin d'affirmer leur identité sur la scène néo-calédonienne et de montrer, en quelque sorte, « une réussite complète » de leur lutte. En d'autres termes,

leur vote caractérise un besoin de reconnaissance. Deux prochains référendums sont attendus, dont un premier en 2020⁴⁷. À cet égard, il importe de s'interroger sur le rôle de l'accord de Nouméa qui a pourtant fait ses preuves dans la vie des Néo-Calédoniens, notamment en termes économique, institutionnel, de rééquilibrage, de reconnaissance de l'identité kanak et même de citoyenneté calédonienne. Toutefois, bien que ces progrès soient cruciaux, le clivage des votes dépeint encore une volonté kanak d'indépendance. Le caractère ferme de cette revendication n'impose-t-il pas une solution différente ? En d'autres termes, ne devrait-on pas éviter de repousser la question du contentieux colonial ?

II. Contexte idéologique : une identité calédonienne ?

« Il reste une histoire et un récit national kanak qui a commencé il y a trois mille ans. Et il reste, à côté, en parallèle, un épisode de l'histoire de France qui se déroule dans le Pacifique Sud » (Barbançon, 2019 : 18). *« Ici, ce sont les Français qui vivent en terre kanake »* (Barbançon, 2019 : 22).

À l'issue de cette contextualisation, il importe à présent de mettre en lumière les identités plurielles qui résultent de ce passé colonial et tentent de cohabiter aujourd'hui entre terres kanaks et territoire français. Pour comprendre la bipolarisation politique présente en Nouvelle-Calédonie, laquelle nous permettra d'appréhender les différents vecteurs à prendre en compte dans le processus de réconciliation, il semble indispensable de présenter les identités plurielles du caillou.

La colonie de peuplement, on l'a vu, a entraîné l'arrivée de nombreuses populations d'origines différentes. Ainsi, certaines sont forcées de rejoindre la terre qu'ils appelleront « Calédoune », d'autres – à la recherche d'un emploi – trouveront leur place grâce au nickel de la SLN, tandis que d'autres encore tenteront leur chance dans le coton, la canne à sucre ou le café. Cette immigration de masse en Nouvelle-Calédonie aura pour spécificité la pluralité culturelle de ces arrivants : Ni-Vanuatu, Polynésiens, Wallisiens, Vietnamiens, Japonais, Indonésiens, Métropolitains, Réunionnais, Algériens, Australiens, Néo-Zélandais, etc. Le métissage est donc une caractéristique essentielle de la Nouvelle-Calédonie. Ces différentes origines vont susciter diverses identités culturelles sur le caillou. Nous ne reviendrons pas sur toutes les minorités océaniques précédemment citées et qui font partie à part entière de la population néo-calédonienne, afin de nous focaliser sur celles qui sont au cœur de

⁴⁷ La prochaine consultation est prévue pour le 6 septembre 2020 mais une proposition faite par le Premier ministre pourrait repousser la consultation au 4 octobre 2020 suite à la crise sanitaire Covid19.

notre analyse. Ainsi, trois identités⁴⁸ principales sont à définir et à mettre en relation : les Kanaks, les Caldoches et les Zoreilles.

1. Les Kanaks

Il s'agit tout d'abord de rappeler que le terme « Canaques »⁴⁹ est issu de la colonisation. Il est très péjoratif jusqu'aux années 70, moment où le peuple kanak se l'approprie en changeant l'orthographe afin d'en faire un signe d'unité dans sa lutte indépendantiste (Carteron, 2015 : 158 ; Bensa & Bourdieu, 1985 : 70 ; Bernut-Deplanque, 2002 : 16), aux côtés du drapeau Kanaky. Les Kanaks ne sont pas simplement attachés à leur souveraineté parce qu'ils sont le peuple premier. Leur attachement à l'indépendance résulte également du rapport qu'ils entretiennent avec la terre et de la façon dont – à leurs yeux – « la parole s'ancre dans la terre » (Tjibaou, 2012 : 115). Comme de nombreux autres peuples océaniques, les Kanaks se définissent par la terre, généralement celle de leurs ancêtres. La société kanak est une société de traditions orales : le poids des mots a une importance singulière (Barbançon, 2019 : 135). En ce sens, c'est la parole – dite « coutume » – qui régit les relations entre les groupes sociaux et le contrat social au sein du clan ou de la tribu. L'organisation de la famille kanak ne reflète dès lors pas celle de la famille européenne. Ainsi, il existe en Nouvelle-Calédonie un registre coutumier où sont inscrites les nouvelles naissances kanaks, différent du registre d'État civil qui répertorie les naissances de droit commun. Mais, le caractère le plus important de l'identité kanak est que le Kanak rit, n'importe où, n'importe quand et de n'importe qui : il rit. Quand le kanak rit, il n'est ni indépendantiste, ni loyaliste – il rit. Aux éclats pour certains et d'un rire caché pour d'autres mais le Kanak rit (*Ibid.* : 131). Louis-José Barbançon (2019) l'illustre très bien lorsqu'il écrit :

« [E]n ce qui me concerne, je n'ai jamais réussi à passer une journée avec des Kanaks, même pendant les heures les plus graves, sans rire. Il y a toujours quelqu'un pour rappeler une anecdote, ou pour se moquer d'une personne qui entre ou qui sort, pour tenter un jeu de mots ou une feinte. Je ne parviens pas à dissocier la culture kanake du rire kanak » (Ibid. : 131).

⁴⁸ Il s'agit du « processus grâce auquel un groupe d'individus partageant une manière partiellement commune de comprendre l'univers, d'agir sur lui et de communiquer ses idées et ses modèles d'action, prend conscience du fait que d'autres individus et d'autres groupes pensent, agissent et (ou) communiquent de façon plus ou moins différente de la sienne. » (Deshaies & Vincent, 2004 : 5).

⁴⁹ A la base, il s'agit d'un terme Hawaïen signifiant « Homme » (Bensa & Bourdieu, 1985 : 70).

Néanmoins, les Caldoches et les Kanaks qui sont souvent opposés semblent bien avoir un point en commun : ils sont tous deux victimes de la colonisation, et plus largement des victimes de l'histoire (*Ibid.* : 23).

2. Les Caldoches

À l'origine, les Européens issus de la colonisation sont appelés les Caldoches (Bernut-Deplanque, 2002 : 49), qu'ils soient déportés, kabyles, installés à Bourail ou à Farino pour les colons libres. Souvent repérable à son accent ou à son vocabulaire à l'anglo-saxonne océanienne, le Caldoche vit en « brousse »⁵⁰. Il est presque toujours associé au fusil de chasse, à la pêche, au gros 4 x 4, au chien dans la benne, au bétail, à la propriété, au rodéo, au cheval et, sans oublier, à la foire de Bourail⁵¹. Ils défendent les couleurs du drapeau français, mais n'hésiteraient pas à y ajouter une touche *western* s'ils le pouvaient. L'interview de Benoit Carteron (2015), dans son article *La quête identitaire des Caldoches en Nouvelle-Calédonie* met en lumière cette identité si singulière :

« Interview de Mathieu⁵² :

C'est pour encore une fois différencier ! Depuis qu'il y a eu les accords de Nouméa et tout ça là, où les gens sont devenus des citoyens, tu vois ? Le mec parce qu'il est arrivé en 98⁵³, ça y est, il n'est plus Zoreille⁵⁴ lui maintenant. Ah non non-non mon coco !

Puis Matthieu retraduit la conversation conflictuelle qu'il a eue avec une métropolitaine :

— *Pourquoi tu dis que t'es Caldoche toi ?*

— *Oh bah...j'suis arrivée ici ça fait 20 ans.*

— *Ah non-non ! Mais tu seras jamais Caldoche ! Tu peux pas, tu pourras pas ! Enfin pour moi non ! Tu pourras être Calédonienne, OK, tu es citoyenne calédonienne d'accord, ça je le conçois, mais t'es pas Caldoche... Tu pourras pas ! Tes gosses à la limite, tes petits enfants ouais... mais pas toi ! » (Carteron, 2015 : 161)*

⁵⁰ Même si de plus en plus de broussards vivent en ville, la majeure partie des Caldoches n'est pas à Nouméa.

⁵¹ Rendez-vous annuel de tous les Calédoniens et spécialement des Caldoches où les stock-men participent au plus important rodéo de Nouvelle-Calédonie. On y présente l'élevage, le bétail, l'agriculture, les produits de la brousse, etc...C'est une occasion pour sortir sa chemise à carreaux, son chapeau et ses bottes et de passer un weekend très Western, à l'anglo-saxonne.

⁵² « *Habitant la commune minière de Thio où il est arrivé comme enseignant, Matthieu est né en 1962 à Ponérihouen. C'est un métis Chinois/Kanak/Européen, bagnards du côté paternel, descendants de colons Feillet du côté maternel.* » (Carteron, 2015 : 161).

⁵³ 1998 car depuis l'Accord de Nouméa, on parle de citoyenneté calédonienne.

⁵⁴ Terme péjoratif pour désigner les métropolitains, synonyme ou presque des « 22 000 » puisque la France est à 22 000 Km. Selon les coutumes, cette description viendrait du fait que les métropolitains n'ayant pas l'habitude du soleil, ils ne mettaient pas de protection solaire sur leurs oreilles et avaient les oreilles rouges. Cette appellation est connue de tous les DOM-TOM pour définir les Français métropolitains.

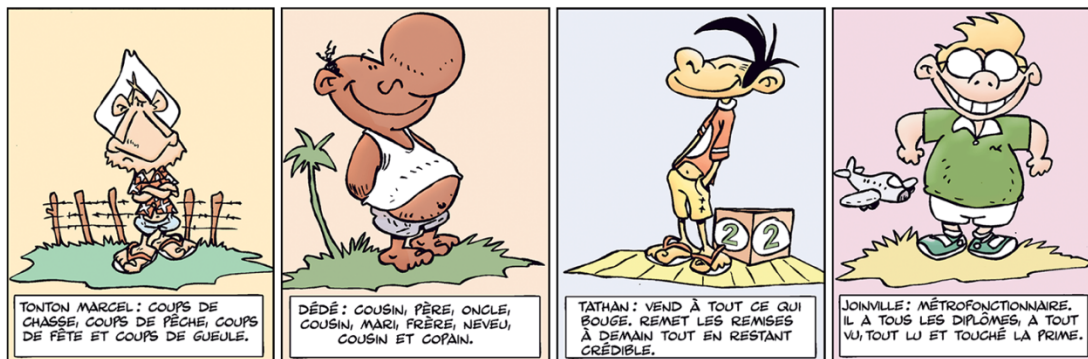
En d'autres termes, Caldoche n'est pas une nationalité qu'il est possible d'acquérir, c'est un mode de vie qui trouve ses origines au temps de la colonisation. Le terme a surtout vocation à différencier le Zoreille du Caldoche, pour qui la confusion constitue une insulte (Barbançon, 2019 : 40 ; Bernut-Deplanque, 2002 : 16-17). En effet, le mépris des Caldoches envers les Zoreilles est très important (Carteron, 2015 : 161). Néanmoins, cette appellation fait également référence à certaines connotations péjoratives (Bernut-Deplanque, 2002 : 16-17). Effectivement, pour Louis-José Barbançon (2019), le Caldoche est une caricature du Calédonien (p.35). Par ailleurs, le « français Caldoche »⁵⁵, au sens linguistique, trouvera généralement sa place au bas de l'échelle sociale, comme si le « français de métropole » représentait une sorte de « promotion sociale ». Ainsi, le « parler Caldoche » ne se pratiquera que dans situations où l'on se sent légitime d'être Caldoche (Bernut-Deplanque, 2002 : 51). Cette volonté ferme de distanciation et ces caractéristiques sont, pour certains, une manière d'affirmer une existence culturelle sous un autre prisme que le Kanak ou le Zoreille (Carteron, 2015 : 163).

3. Les Zoreilles

Le « métro », le « Zoreille », le « Zor », « le 22 000 », le « zozo » sont tous autant de synonymes péjoratifs décrivant le métropolitain débarquant en Nouvelle-Calédonie. On choisira l'appellation dépendamment de son degré de « Zoreillitude » allant même jusqu'à parler de la France comme « la Zoreillie ». En effet, le stéréotype du « métropolitain à mieux connaître le pays et donner des leçons, à vouloir imposer une domination, [énerve]. On leur reproche leur propension à faire du profit au détriment des valeurs humaines et de solidarités mutuelles des habitants. Les fonctionnaires d'État expatriés sont les premiers visés, qu'on accuse de passer quelques années au soleil et de capitaliser grâce à l'indexation des salaires tout en participant de façon minimale à l'économie locale. » (Ibid. : 161). Le « métro » est toujours celui qui occupe les postes à responsabilités, le Calédonien restant toujours l'adjoint (Barbançon, 2019 : 163). De plus, leurs femmes trouvent toujours un travail plus facilement (Ibid. : 164). Surtout le Zoreille est radin : on dit de lui qu'il est pique-assiette (Ibid. : 164). Ainsi, le métro est étranger pour le Calédonien, « il vient de France lui » et de fait, ne s'identifie pas à lui.

⁵⁵ Au sens linguistique, un français calédonien où l'on insiste sur l'accent caldoche et les expressions caldoches.

De par sa répartition multiculturelle, la Nouvelle-Calédonie est faite de stéréotypes⁵⁶. Ainsi Bernard Berger⁵⁷ dans ses nombreuses bandes dessinées caricaturales intitulées *La brousse en folie* les décrit parfaitement. En voici les personnages principaux :



Source : La Brousse en folie. En ligne. <<https://www.brousse-en-folie.com/principaux.php>> Consulté le 04 décembre 2019. Respectivement : le Caldoche, le Kanak, le Viet, le Zoreille. Les nombreuses représentations de Bernard Berger mettent en scène le Zoreille ridiculisé.

Tous ces détails perçus par les natifs peuvent – au vue des différentes dynamiques qui s’entremêlent – paraître aux lecteurs extérieurs comme incompréhensibles. Ils reflètent néanmoins les codes qui régissent la vie des Néo-Calédoniens. Ce sont également les stéréotypes autour desquels la jeunesse rit et les vieux racontent leurs anecdotes autour d’une tasse de café au lait en poudre *Sunshine*⁵⁸. De la même manière que des codes régissent les banlieues parisiennes et les villes belges, ceux-là régissent dans une grande mesure la vie en Nouvelle-Calédonie. Bien qu’il s’agisse de codes partagés par tous, comme le montre cette caricature – assez réaliste, les Calédoniens ne semblent *a priori* pas partager d’identité culturelle⁵⁹ commune. Ils s’accordent cependant sur les différents stéréotypes qui caractérisent les uns et les autres, ainsi que sur une forme de distanciation à l’égard du Zoreille.

Ces traits identitaires sont précis et amènent à comprendre les différentes mosaïques présentes sur le caillou, mais ils restent subjectifs. Pas tant subjectifs car il ne s’agirait

⁵⁶ Nous entendons stéréotypes au sens où Laurence Van Ypersele et Olivier Klein les décrivent : « *le stéréotype offre une interprétation du réel qui est immédiatement et inconsciemment généralisée à tous les membres d’une catégorie sociale. A partir d’un élément d’observation, le jugement analogique élabore un « idéal-type » qui devient dans le stéréotype l’essence même de l’ensemble perçu* ». Ils « possèdent souvent 4 caractéristiques : la réduction simplificatrice, la répétition dans la durée, la production dans un espace collectif et le jugement hâtif ». (Ypersele & Klein, 2006 : 66-67).

⁵⁷ Dessinateur et auteur de Bandes dessinées calédonien.

⁵⁸ Il s’agit d’une marque australienne de lait en poudre.

⁵⁹ Il s’agit de différencier identité culturelle d’identité politique. En effet, l’identité politique fait davantage appel au vote concernant la souveraineté de l’île (pour ou contre l’indépendance) alors que l’identité culturelle reflète le mode de vie, la culture, les schèmes de vie (culture kanak, culture française, etc..).

que d'un ou de quelques avis, mais subjectifs au sens où ces mosaïques sont mouvantes. En effet, il peut exister un Calédonien « qui fait trop Zoreille » ou un Zoreille « fin valab⁶⁰ ». Aussi on entend souvent « c'est un Zoreille mais bon » (*Id.* : 153). En d'autres termes il s'agit désormais de qualificatifs qu'on accorde selon les individus :

« Vous savez les Wallisiens et les Kanak, ils ne s'aiment pas, mais contre les blancs, ils sont capables de s'aimer. Les Kanak et les Caldoches ne s'aiment pas trop souvent, mais contre les Wallisiens et contre les Zoreilles, ils sont parfaitement capables de se lier. C'est assez mouvant finalement » (Carteron, 2015 : 162).

4. La question d'une identité culturelle calédonienne

À première vue, il semble difficile de cerner une identité calédonienne à proprement parler. C'est une bipolarisation qui se dessine d'emblée autour du devenir du statut institutionnel de la Nouvelle-Calédonie (Bertram, 2012 : 18, 26). Elle repose sur un « *dualisme* » où la population kanak revendique l'indépendance, et où « *toutes les autres ethnies forment un front commun contre l'indépendance* » (*Ibid.* : 34). En effet, ce concept se vérifie dès l'annexion du territoire lorsque le colonisateur impose au peuple colonisé, son contrat social et son mode de vie, diamétralement opposé (*Ibid.* : 23). Ainsi, le choc des cultures qui touche les populations va entraîner une « *fracture dans la conscience des hommes* » (*Ibid.*) qui débouchera sur une dualité singulière entre colonisateurs et colonisés. Aussi, le code de l'indigénat, qui imposera les réserves comme mode de vie, infligera par la même occasion le « non-contact » des Kanaks avec les colons. Les Kanaks ayant leur propre organisation sociale ou refusant de se soumettre aux colons, ne se sont pas mélangés dans les plantations comme ce fut le cas aux Antilles par exemple (*Ibid.* : 53). Ce mode de vie n'aura donc pas permis un mélange ou une « créolisation »⁶¹ comme on a pu voir en Martinique ou à La Réunion ; le melting-pot calédonien n'aura pas lieu (Bernut-Deplanque, 2002 : 9). À cet égard, il est révélateur que l'on ne compte pas moins de 27 dialectes vernaculaires en Nouvelle-Calédonie en plus du français, mais nulle trace de créole ne paraît. Cette séparation s'observe au niveau social, politique, ethnique, économique et religieux (Bertram, 2012 : 17 ; Bernut-Deplanque, 2002 : 146). Le code de l'indigénat

⁶⁰ Expression néo-calédonienne signifiant « très cool ».

⁶¹ Expression utilisée par Louis-José Barbançon (2019).

a donc en quelque sorte entravé la naissance d'une identité culturelle calédonienne commune à tous.

Par ailleurs, l'arrivée du général de Gaulle et de sa politique réductrice d'autonomie et pro-République, va réveiller petit à petit la conscience kanak et accentuer la bipolarisation. Par la suite, la fin du régime de l'indigénat, qui permet l'accession au droit de vote des Kanaks, va leur permettre une plus grande implication dans la politique (Bertram, 2012 : 21). Ainsi, toujours au sein de l'UC, les révoltes sociales vont se transformer en revendications politiques passant d'un courant autonomiste à un courant indépendantiste (*Ibid.* : 34). Ce changement radical va amener certains – anti-indépendantistes – à se retirer du parti accentuant davantage la bipolarisation (*Ibid.* : 24). C'est à ce moment-là que l'on constate une politisation des revendications indépendantistes et que l'on voit apparaître une coalition indépendantiste menée par Jean-Marie Tjibaou (*Ibid.* : 120). De manière concomitante, un mouvement ou une « union » de résistance opposé aux revendications indépendantistes, menée par Jacques Lafleur prend forme (*Ibid.* : 120,166). Dès lors se développe un « *dualisme partisan [...] issu d'une lutte, celle des indépendantistes et d'une résistance, celle des loyalistes.* » (*Ibid.* : 120-121). Le terrain politique se partage alors en deux camps : les autonomistes devenus indépendantistes d'une part, et les anti-autonomistes devenus anti-indépendantistes d'autre part (*Ibid.* : 34,121). Les partis des deux *leaders* (*Ibid.* : 121) renforcent progressivement la bipolarisation jusqu'au drame d'Ouvéa (*Ibid.* : 209). Celle-ci – singulière au caillou – prend le pas sur la dichotomie gauche/droite traditionnelle en métropole (*Ibid.* : 17, 27). En d'autres termes, « *l'électeur vote pour ou contre la France, ce qui implique qu'il choisit un camp et non un parti politique* » (*Ibid.* : p. 26).

La timide identité culturelle calédonienne est certainement le résultat de cette bipolarisation qui fait de cette terre un « *territoire multiculturel où la cohésion sociale est absente, où les ethnies se côtoient mais ne se mélangent pas, [et] où aucune unité sociale n'émerge.* » (*Ibid.* : 30). Ainsi, cohabitent à la fois « *deux espaces géographiques, deux types d'économie, deux organisations sociales, deux cultures, deux modes de vie* » (*Ibid.* : 33). Dans ce contexte, peu de partis aux voies médianes ont réussi à se frayer une place⁶² (*Ibid.* : 166). Néanmoins, d'autres facteurs ont également joué un rôle dans la formation de ce séparatisme. À l'instar de Marie

⁶² L'Éveil Océanien, parti récemment mis sur pied dans le cadre de la consultation référendaire de 2018, est l'un des rares partis prônant une troisième voie ayant réussi à se démarquer des autres.

Cardinal, qui écrit dans *Au pays de mes racines* à propos de l'Algérie et des relations entre les Métropolitains et les pieds-noirs : « *Les Français de France étaient des étrangers. Pas les Arabes... Mais c'était plus valorisant d'être français qu'Algérien !* », Louis-José Barbançon reprend la citation en l'appliquant au contexte calédonien : « *Je crois que c'est aussi le drame calédonien, et ce doit être la raison principale qui a empêché la naissance d'une « calédonitude » au sens où il existe une négritude, une créolitude et même maintenant une kanakitude* » (Barbançon ; 2019 : 72-73). Aussi, la distanciation du Calédonien par rapport au Zoreille vient remettre en cause le rattachement à la République. En ce sens, l'identité calédonienne a du mal à émerger (Bernut-Deplanque, 2002 : 48).

Enfin, la singularité des dynamiques qui ont bouleversé le territoire calédonien n'a pas permis aux populations calédoniennes de concevoir un passé commun. Si les « Événements » sont bien communs à tous, dans le sens « traumatique » du terme, ils ne sont pas perçus comme communs au sens où ils n'ont pas été partagés par le même camp. Pascale Bernut-Deplanque (2002) le décrit bien lorsqu'elle qualifie le territoire de « *société calédonienne complexifiée par une histoire séparée* » (p. 17). Ainsi, « *les consciences des uns et des autres se sont figées, cloisonnant la société calédonienne en deux entités pratiquement hermétiques* » (Bertram, 2012 : 209).

Dans sa thèse, Robert Bertram défend l'idée que cette bipolarisation reste présente, mais change de nature avec les Accords de Matignon, passant d'une bipolarisation conflictuelle à une bipolarisation contractuelle (p. 213). Bien qu'une période plus apaisée se dessine, cette « entente cordiale » ne résout pas la question finale de l'indépendance (p. 214). Au vu de ces explications, on peut aisément cerner le lien entre identité culturelle et identité politique en Nouvelle-Calédonie. De plus, force est de rappeler l'importance qu'accorde l'Accord de Nouméa à la création d'une citoyenneté calédonienne qui, si accession à l'indépendance il y a, se verra transformée en nationalité calédonienne⁶³. Ainsi, les natifs du caillou ont l'unique responsabilité de posséder trois citoyennetés (calédonienne, française, européenne).

⁶³ Accord de Nouméa (1998). Article 2 : « *L'un des principes de l'accord politique est la reconnaissance d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie. Celui-ci traduit la communauté de destin choisie et s'organiserait, après la fin de la période d'application de l'accord, en nationalité, s'il en était décidé ainsi.* ».

Dans un second temps, outre les stéréotypes que nous avons soulignés, un lien semble unir cette population océanienne. En effet, Louis-José Barbançon (1995, 2019), le résume très bien :

« Toutes les références européennes sont ici différentes. (...) Les Calédoniens comme les Kanaks vivent le temps des fleurs de niaoulis et de leur senteur eucalyptique, celui des flamboyants annonceurs de vacances, le temps où les picots viennent frayer au bord des palétuviers, celui des cornes-molles quand les cerfs dépouillent, le temps des grandes marées basses, le temps des érythrinae qui fait descendre les roussettes de leurs nids. » (Barbançon, 2019 : 44). *« Moi j'ai appris l'été, l'automne, l'hiver dans les livres, j'ai appris ce que c'était un chêne dans les livres, j'ai appris ce que c'est du blé dans les livres. (...) L'environnement bioclimatique de ce pays est tellement fort, tellement puissant, la terre a tellement de force, que l'attachement n'est pas... je veux dire qu'il n'y a pas que les Kanak qui ressentent cet attachement. Mais tout être humain qui écoute cette terre est obligé de l'entendre (...) Je suis profondément attaché à cette terre et aux gens qui peuplent cette terre. Aujourd'hui je ne peux pas désapprendre à aimer cette terre. »* (Barbançon, 1995 cité dans Carteron, 2015 : 163-164).

Dans son ouvrage, il tente de démontrer que la distanciation avec la France tend à créer l'unité des Calédoniens : *« Je ne me sens ni kanak, ni français, seulement calédonien »* (p. 35) dit-il, un *« Océanien d'origine européenne »* (Barbançon, 2019 : 10, 69). Il est vrai, comme nous l'avons vu, qu'il existe un mode de vie propre à la Nouvelle-Calédonie, tout comme il existe un langage et des codes propres au caillou. Louis-José Barbançon (2019) en donne quelques exemples lorsqu'il cite notamment *« les exagérations du Père Jeulin de Guaro »* (p. 95). Effectivement, un Zoreille ne saurait dire qui est le père Jeulin de Guaro. Seul un Calédonien pourrait dire qu'il s'agit du plus gros exagérateur de Nouvelle-Calédonie, seul un natif pourrait dire que quand le Père Jeulin de Guaro pêche un picot, il dit qu'il a attrapé trois thons jaunes. Tous les natifs du pays vous le diront, on a tous chanté un jour Zorro⁶⁴, on a tous dansé une fois sur du *Gurejele*, que ce soit *« Waipeipegu »* ou *« C'est qui qui paye »*⁶⁵ et on a tous été boire un shell de kava au nakamal de Nouville⁶⁶ pour voir le coucher de soleil. Également, quand deux Calédoniens se croisent dans le métro à Paris, ils froncent des

⁶⁴ Musique typique caldoche évoquant un Stock Men de Bourail. YouTube. Medley 'Zorro est arrivé' Nouvelle-Calédonie. En ligne. < <https://www.youtube.com/watch?v=QU39-YkLTFc> > Consulté le 06 décembre 2019.

⁶⁵ Chanson calédonienne légèrement péjorative à l'égard de la métropole. On y retrouve des paroles telles que *« C'est qui qui paye qui paye ? C'est la France qui paye »*. YouTube. GUREJELE c'est qui qui paye. En ligne. < <https://www.youtube.com/watch?v=RTgw71oPHbo> > Consulté le 06 décembre 2019.

⁶⁶ Le kava est une boisson faite à base de racines, originaire du Vanuatu et très populaire des peuples de la Mélanésie. Un nakamal est le lieu où on boit le kava, celui de Nouville (île de Nou où étaient envoyés les bagnards) offre une vue imprenable sur l'océan.

sourcils pour dire : « *Bonjour, comment ça va ? bien et toi ? bien merci* », et sans même dire un mot se comprennent, bien qu'ils ne se soient jamais vus auparavant : ils partagent un langage corporel. Aussi, pour illustrer la culture calédonienne, Louis-José Barbançon (2019) la compare à l'art culinaire calédonien : « *Prenez un plat typiquement local : le steak-riz-chou-de-chine que l'on sert accompagné d'achards et auquel on pourra ajouter du soyo et des piments ; chacun de ces ingrédients et d'origine différente, steak, européen ; riz et chou de chine, vietnamien ; achards, réunionnais ; soyo, japonais ; et chaque ingrédient apporte une saveur.* » (Barbançon, 2019 : 70-71). Cette double approche (absence d'identité commune à première vue ; caractéristiques identiques au demeurant) explique que nous puissions considérer que la Nouvelle-Calédonie compte deux cultures, deux drapeaux, deux camps politiques, deux registres d'État civil, deux modes de vie, 27 langues vernaculaires que seuls les Kanaks comprennent, *deux couleurs mais un seul peuple*. Ce(s) peuple(s) pourra-t-il/pourront-ils trouver la voix de l'*unité dans la diversité* (Bernut-Deplanque, p. 175) ?

III. Outils théoriques propres à la réconciliation en milieu colonial

« *Vouloir se souvenir ne veut pas dire vouloir faire culpabiliser les gens, c'est simplement essayer de comprendre ce qui s'est passé et pourquoi nous sommes le fruit de cette histoire* » (Thurman, 2018)⁶⁷.

Nombreux sont ces « *passés problématiques qu'il s'agit désormais d'assumer* », ces passés problématiques, longtemps enfouis dans les tiroirs des musées aux côtés de la mémoire des colonisés. Ils font désormais surface au cœur des anciennes métropoles, affectant leur positionnement international, mais entachant également les relations avec leurs anciennes colonies (Rosoux, 2009 : 1). Comment peut-on – aujourd'hui – « restituer » à ces peuples colonisés leur passé ? Ou tout du moins, est-il possible de leur restituer leur mémoire ? Après avoir tu de nombreuses exactions, est-il possible de rétablir cette vérité qui dérange ? Tout comme on rendrait à César, ses biens, est-il possible de rendre à l'histoire ce qui appartient à l'histoire ?

Ce mémoire n'a pas pour but de mettre en place un tribunal pour la colonisation en Nouvelle-Calédonie, mais il s'agit bien de faire état des conséquences de cette

⁶⁷ ARTE. *Sauvages, au cœur des zoos humains*, publié le 29 septembre 2018, <https://www.arte.tv/fr/videos/067797-000-A/sauvages-au-coeur-des-zoos-humains/>, consulté le 02 février 2019.

colonisation afin de comprendre les dynamiques singulières qui s'entremêlent et d'appréhender l'avenir de ce pays d'outre-mer tourmenté entre passé colonial et avenir institutionnel. Aussi, l'objectif ne réside pas en un jugement de cette époque coloniale, ni dans le renforcement d'une opposition entre deux clans, mais bien dans l'analyse de la situation au regard des théories consacrées aux questions de mémoires et de réconciliations. En d'autres termes, il s'agit ici, de prendre en compte les différentes mémoires qui coexistent tant bien que mal en Nouvelle-Calédonie. Telle semble en effet la condition pour imaginer un futur basé sur le respect de ce passé douloureux pour les uns, oublié pour certains et victorieux pour d'autres.

Pour établir la situation, nous baserons notre analyse sur les travaux que Valérie Rosoux a consacré à la gestion politique du passé.

« *La mémoire n'est pas forcément le reflet exact et parfait du passé. Elle en est une trace.* » (Rosoux, 2006 : 2). La mémoire individuelle n'est ni la mémoire collective⁶⁸, ni la mémoire officielle. La mémoire individuelle et la mémoire collective sont des mémoires vives et ne doivent donc pas être confondues avec la mémoire officielle⁶⁹, bien qu'elles ne soient pas complètement étrangères l'une de l'autre (*Ibid.* : 6). La mémoire⁷⁰ « *n'est ni positive, ni négative en soi, elle est fonction de sa finalité* » (*Ibid.* : 4). Elle est donc malléable, fluctuante, amovible, faussée, biaisée, reconstruite, complétée, mais surtout elle est singulière, personnelle et propre à chacun. Par conséquent, « *[e]lle ne se compose pas systématiquement des souvenirs partagés par la population, que ces souvenirs aient été vécus ou transmis.* ». Ainsi, elle peut fluctuer selon le contexte international, l'identité de l'orateur et de l'interlocuteur et enfin selon les générations. Lors d'un discours en 1996, Jacques Chirac prononce les mots suivants :

« *Trente ans, quarante ans, c'est le temps d'une génération, déjà mûre, celui des fils et même des petits-fils. C'est le temps où, pour ceux qui ont connu l'hébétéude du malheur, les efforts pour survivre et les tentatives pour oublier, même si de trop profondes blessures font encore souffrir, vient l'heure d'une certaine sérénité et de l'apaisement* » (Jacques Chirac, 1996 cité dans Rosoux, 2006 : 4).

⁶⁸ Sur la mémoire collective, voir le sociologue HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire* (rééd. Albin Michel, 1994), Paris : Alcan, 1925, 374 p.

⁶⁹ La mémoire devient officielle lorsqu'elle est prise en charge par les autorités (mémoire « d'en haut ») tandis que les souvenirs vécus ou transmis représentent la mémoire vive (mémoire « d'en bas ») (Van Ypersele, 2006 : 195-196).

⁷⁰ Sur la mémoire, voir notamment : RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Le Seuil, 2000, 689 p., ROSOUX Valérie-Barbara, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles : Académia Bruylant, 1998, 403 p., AUSSEMS Emilie, *Passé, histoire, mémoire...quand la politique s'en mêle*, Mons : Éditions Couleur livres, 2004, 88p.

Peut-être avait-il raison, lui qui aimait les outre-mer français comme on aime une femme sans pouvoir rien leur refuser⁷¹. 2018 représentait pour la Nouvelle-Calédonie, le trentième anniversaire de l'accord de Nouméa. Cette année 2018, traversée par un référendum, par de nombreux travaux explicatifs, par la visite d'Emmanuel Macron à Ouvéa, par une série de conférences, par des dialogues plus apaisés mais aussi par une prise de conscience, pourrions-nous dire, de la nécessité de dialoguer pour avancer ensemble.

Il ne s'agit pas ici de surestimer le rôle de la mémoire collective dans les conflits, mais il convient plutôt de ne pas la classer dans de vieux placards. De cette manière, il ne s'agit pas non plus de vivre dans le passé, mais – comme le disait Saint Augustin⁷² – d'accepter la place du passé dans le présent et surtout dans le futur (Rosoux, 2009 : 1). Ainsi, sans vivre dans le passé, il convient de vivre avec ce passé. C'est la tournure que prendra le discours de Jacques Chirac en 1994, à La Réunion :

« [D]ans la République, il n'y a pas d'histoire officielle. Comme toutes les nations, la France a connu la grandeur, elle a connu les épreuves. Elle a connu des moments plus sombres. C'est un héritage que nous devons assumer tout entier, c'est un héritage que nous devons assumer dans le respect des mémoires de chacun, des mémoires parfois blessées et qui constituent chez beaucoup de nos compatriotes une part de leur identité (Chirac, 9 décembre 2005). La grandeur d'un pays, c'est d'assumer, d'assumer toute son histoire. Avec ses pages glorieuses, mais aussi avec sa part d'ombre. Notre histoire est celle d'une grande nation. Regardons-la avec fierté. Regardons-la telle qu'elle a été. C'est ainsi qu'un peuple se rassemble, qu'il devient plus uni, plus fort. » (Chirac, 30 janvier 2006).

Prenons quelques lignes pour retracer le parcours de ce passé. Celui-ci est « réinterprét[é] au service de l'identité nationale » nous dira Emilie Aussems (p.23), ce qui signifie qu'il devient mémoire officielle, puis retranscrit dans les livres par les historiens pour devenir, *in fine*, histoire. Par la suite, cette histoire officielle est transmise à la population via l'école, les manuels scolaires, les discours et les monuments commémoratifs⁷³ (Aussems, 2014 : 23).

Au lendemain d'un conflit, il existe plusieurs types d'utilisations politiques de la mémoire par les dirigeants, tantôt à des fins de distanciation, tantôt dans un objectif de

⁷¹ « L'outre-mer français, c'est comme une femme, il faut l'aimer. Et quand on l'aime, on ne peut rien lui refuser. » Jacques Chirac, 1994, La Réunion. Disponible sur PUJAR Kelly, *Jacques Chirac : une relation particulière avec l'outre-mer*, Nouméa : La 1^{ère}, publié le 26 septembre 2019, <https://la1ere.francetvinfo.fr/jacques-chirac-relation-particuliere-outre-mer-753431.html>, consulté le 07 février 2020.

⁷² « la mémoire est le « présent du passé » » (Rosoux, 2006 : 3).

⁷³ Pour plus de détails, consulter Nora Pierre, (dir.), *Les Lieux de mémoire I*, Paris : Gallimard, 1997, 1642 p.

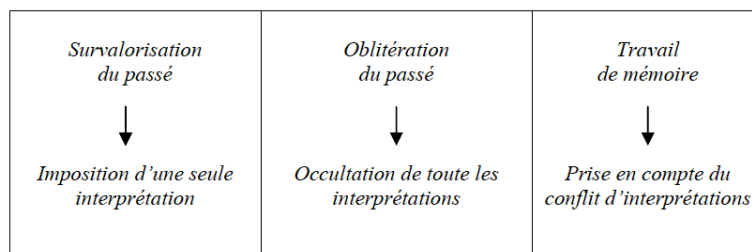
rapprochement (Rosoux, 2006 : 4). L'un se trouve à un bout d'un continuum et l'autre à son opposé, une multitude de degrés étant imaginables entre ces deux méthodes. Dans une optique de rapprochement, trois méthodes sont envisageables selon Mme Rosoux : tenter d'apaiser les souvenirs liés au passé conflictuel, accentuer ceux qui concernent le passé harmonieux avec l'autre État et la reconnaissance de la mémoire officielle de l'ancien adversaire. Au contraire, la logique de distanciation se caractérise par l'accentuation du passé conflictuel, des épreuves endurées et des blessures encore ouvertes et très peu de considération pour le passé de l'autre (Rosoux, 2006 : 4).

	<i>Logique de rapprochement</i>	<i>Logique de distanciation</i>	Source : ROSOUX Valérie (2006). De l'ambivalence de la mémoire au lendemain du conflit (in) <i>Questions d'histoires contemporaines. Conflits, mémoire et identité.</i> PUF : Paris, p. 5.
<i>Le passé conflictuel</i>	Apaiser	Accentuer	
<i>Le passé harmonieux</i>	Accentuer	Gommer	
<i>Le passé de l'autre</i>	Reconnaître	Ignorer	

De cette manière, la chercheuse place le cas franco-allemand dans une logique de rapprochement et le cas franco-algérien dans une logique de distanciation par rapport à la France, associée au passé noir d'une histoire coloniale.

En outre, au crépuscule d'un conflit, les blessures sont vives et les souvenirs douloureux. La mémoire est là et personne ne peut la soustraire. Néanmoins, trois attitudes sont possibles : « *accentuer, voire survaloriser le souvenir de l'affrontement* », « *dissimuler ou minimiser l'évènement* », « *s'engager dans un travail de mémoire qui ne relève ni de la survalorisation, ni de l'oblitération* » (p.8).

Usages de la mémoire



Source : ROSOUX Valérie (2006). De l'ambivalence de la mémoire au lendemain du conflit (in) *Questions d'histoires contemporaines. Conflits, mémoire et identité.* PUF : Paris, p. 8.

Survalorisation du passé : En insistant sur le passé conflictuel, parfois au désavantage d'une partie de la population – en écartant les faits de la réalité ou simplement de leur réalité –, la violence voire, les conflits tendent à être relancés. En effet, le ressentiment qui en découle est celui-ci : « *Pourquoi devrions-nous être*

gouvernés par eux ? ». “Eux” désignant le groupe pour lequel les haines et les colères du “nous” refont surface, et vice-versa.

Oblitération du passé : Taire le passé problématique d’un État plutôt que de le reconnaître. En ce sens, les populations qui auraient subi des tortures et des violences encore vives, voient leurs souffrances passées sous silence⁷⁴. Cette technique de façonnement de l’histoire accentue la colère et la haine des populations dont l’histoire a été façonnée.

Travail de mémoire : « *Alors que la survalorisation tente d’imposer une et une seule interprétation du passé, que l’oblitération tâche d’éviter la moindre de ses interprétations, le travail de mémoire cherche à prendre en compte le conflit d’interprétations qui résulte inmanquablement d’un événement tel qu’une guerre.* » (Rosoux, 2006 : 10). Son objectif tend davantage à reconnaître la pluralité des interprétations du passé plutôt qu’une vérité absolue. C’est sous l’angle de la coopération que le travail de mémoire entend le passé. Ainsi, comme le dit Émilie Aussems (p. 27), « *[l]es mémoires endormies sont ainsi réveillées et, l’histoire ne se limite plus à la vision dominante, souvent nationale, du passé.* ».

Le travail de mémoire implique donc la reconnaissance de mémoires plurielles, tantôt partagées, tantôt individuelles. En d’autres termes, il s’agit ici d’accepter la différence d’interprétation d’un passé commun, néanmoins vécu et traversé de manière distincte, voire opposée. L’accent est mis ici sur les victimes plus que sur la glorification des héros nationaux (Van Ypersele, 2006 : 199). Il convient alors de reconnaître la coexistence des mémoires. En ce sens, la pluralité de celles-ci implique à son tour, la pluralité des identités, toutes deux intimement liées entre elles. Pour Tzvetan Todorov (p. 4) « *Le rappel du passé est nécessaire pour affirmer son identité* ». En ce sens, force est de constater la relation spéciale entre histoire, mémoire et identité (Van Ypersele & Raxhon, 2006 : 25). Celle-ci explique l’éventuelle dimension conflictuelle sous-jacente à la mémoire. Émilie Aussems l’illustre plutôt bien en écrivant que « *pluriel rime avec conflictuel* » (Aussems, 2014 : 25). Cependant, au risque de paraître insistant, il convient de faire une place à chacune des mémoires, malgré leur probable conflictualité. Le travail de mémoire aurait ainsi la vertu d’apaiser l’histoire douloureuse – et donc les mémoires – en reconnaissant leurs

⁷⁴ C’est ce qu’Enzo Traverso appelle les mémoires faibles, celles qui sont enfouies voire oubliées (Aussems, 2004 : 24).

coexistences plutôt que d'amplifier le conflit en imposant une seule version. Il caresse dès lors, l'espoir d'une réconciliation entre victimes et bourreaux.

Pour bien comprendre le cas de la Nouvelle-Calédonie, nous nous référerons dans un second temps aux travaux de Valérie Rosoux qui ont porté sur la relation entre le Congo et la Belgique après la période coloniale. En effet, dans son article « Passé colonial et politique étrangère de la Belgique »⁷⁵, elle s'interroge sur « *la manière dont la Belgique envisage, imagine et se souvient de son passé colonial. Comment l'ancienne métropole se situe-t-elle dans le processus de reconnaissance du passé colonial ? Ce dernier implique-t-il pour elle une quelconque responsabilité ? Est-il question de présenter des excuses, voire de consentir à des réparations ?* ». (Rosoux, 2009 : 1). Son article, basé sur l'étude d'un corpus de déclarations prononcées par les responsables de politique étrangère belges entre 1999 et 2009, permet de faire état de la situation entre les deux pays.

Afin de fonder ses recherches, la chercheuse pense 2 outils – nécessaires à l'étude de son corpus – qui, par nature, simplifient la réalité décrite. En ce sens, il s'agit de reconnaître que la simplification est parfois nécessaire à la compréhension de certains concepts. Le premier auquel elle fera référence est le triangle 'bourreau, victime, sauveur'⁷⁶ (*Ibid.* : 2), inspiré du triangle de Karpman⁷⁷ (*Ibid.* : 3). L'outil sur lequel nous porterons notre attention ici est celui faisant référence aux études relatives aux « politiques de réparation [*reparation politics*]⁷⁸ ». Ainsi, il est utilisé dans la gestion politique d'un passé problématique mais peut également s'apparenter à la réparation concernant une victime de viol, une victime de meurtre, une victime d'erreur judiciaire, toute victime ayant vu sa dignité entachée par un acte extérieur, pour lequel elle n'a aucune responsabilité, mais dont la responsabilité d'un tiers est engagée. Il consiste donc en l'identification du processus de réparation. Ce processus de réparation n'a pas vocation à l'oubli, mais bien en une manière relative de réparer un

⁷⁵ ROSOUX Valérie-Barbara & PLANCHE Stéphanie. Passé colonial et politique étrangère de la Belgique. *Studia Diplomatica*, 2009, p.133-155.

⁷⁶ ROSOUX Valérie-Barbara & PLANCHE Stéphanie. Passé colonial et politique étrangère de la Belgique. *Studia Diplomatica*, 2009, p. 2.

⁷⁷ Du nom du psychologue américain Stephen Karpman.

⁷⁸ Voir entre autres J. Torpey, *Making Whole What Has Been Smashed : On Reparation Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 2006; M. R. Marrus, "Official Apologies and the Quest for Historical Justice", *Journal of Human Rights*, vol. 6, n°1 (janv.-mars 2007), p. 75-105 ; E. Barkan, *The Guilt of Nations. Restitution and Negotiating Historical Injustices*, Baltimore & London, The Johns Hopkins University Press, 2000; M. Minow, *Between Vengeance and Forgiveness: Facing History after Genocide and Mass violence*, Boston, Beacon Press, 1998 et *Breaking the Cycles of Hatred: Memory, Law and Repair*, Princeton, Princeton University Press, 2002.

tort commis. À l'instar de son analyse, nous identifierons quatre étapes distinctes dans le processus de réparation et de gestion d'un passé problématique d'un État « *pour lequel il porte une part de responsabilité* » (Ibid. : 3). C'est en faisant état de ces différentes étapes que nous restituerons la situation en Nouvelle-Calédonie.

- **Reconnaissance :**

« Dans un premier temps, il s'agit pour l'acteur d'identifier les torts passés, de les "qualifier" comme tels, et de procéder à leur reconnaissance publique. Cette étape implique à la fois une reconnaissance de la souffrance des victimes, et de leur statut de victimes. Elle constitue déjà un acte de réparation en soi, en ce qu'elle met fin à l'indifférence, au silence ou au déni dont le passé problématique a précédemment fait l'objet ». (Ibid.).

- **Responsabilité :**

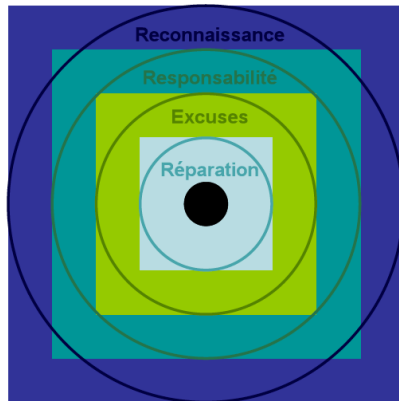
« Dans un deuxième temps, le processus comprend l'assomption, par l'acteur, d'une part de responsabilité dans les dommages commis. L'acteur accepte ici d'endosser le rôle d'ancien bourreau ; il reconnaît avoir eu sa part dans la survenance de l'injustice et des souffrances qui en ont découlé. » (Ibid. : 4).

- **Excuses :**

« Dans un troisième temps, l'acteur peut alors présenter des excuses pour le rôle qu'il a joué dans le passé. Cette phase se traduit généralement par une déclaration officielle explicite. » (Ibid.).

- **Réparation :**

« Enfin, dans un quatrième temps, l'acteur peut offrir une réparation pour les torts subis. Alors que les trois premières étapes constituent des formes de réparations symboliques, au sens large, la réparation s'entend ici au sens strict et acquiert une dimension matérielle (compensation financière, indemnisation, restitution, etc.) » (Ibid.)



Source : ROSOUX Valérie-Barbara & PLANCHE Stéphanie. Passé colonial et politique étrangère de la Belgique. *Studia Diplomatica*, 2009, p.133-155.

Ce schéma nous permettra d’appréhender et de faire état de la situation néo-calédonienne. Néanmoins, nous appliquerons les outils présentés plus haut à deux niveaux. En effet, il s’agit d’identifier deux échelles de réconciliation différentes. La première concerne la réconciliation de 1998 – liée au drame d’Ouvéa – entre les gendarmes et les habitants d’Ouvéa ainsi que la réconciliation de 2004 – liée à l’assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné Yeiwéné – entre les familles. Enfin, la seconde porte sur le règlement du contentieux colonial du territoire et de sa métropole. Il nous sera alors possible de situer la Nouvelle-Calédonie dans ce processus de réparation. Ces deux niveaux de réconciliation sont différents à maints égards, et tout particulièrement sur le point suivant : le premier processus résulte de la tradition coutumière, ce qui inclut une réconciliation spirituelle. Tandis que l’autre, en liaison avec l’État et parfois perçu comme une finalité, fait appel à une réconciliation structurelle voire institutionnelle.

IV. Nouvelle-Kalédony⁷⁹ : l’État des lieux

1. Les usages de la mémoire

Tout d’abord, reprenons le tableau illustrant les différents types d’utilisations de la mémoire pour l’appliquer au cas de la Nouvelle-Calédonie. Il s’agit ici de cerner deux utilisations de la mémoire différenciée par un temps fort de l’histoire néo-calédonienne : le temps des Accords, à savoir les accords de Matignon et de Nouméa. Jusqu’à la signature des accords, les Néo-Calédoniens subissent une distanciation entre leur île et la métropole. Celle-ci est notamment perceptible sur le plan politique et culturel, dans les discours des dirigeants. Dès la signature des accords, cependant, une volonté de rapprochement est perceptible.

⁷⁹ De nombreux travaux parlent désormais de « Kanaky-Nouvelle-Calédonie » pour désigner la Nouvelle-Calédonie, nous faisons le choix d’utiliser le néologisme « Nouvelle-Kalédony ».

1.1 Première phase (avant les accords) : la logique de distanciation

	Logique de rapprochement	Logique de distanciation
Le passé conflictuel	Apaiser	Accentuer
Le passé harmonieux	Accentuer	Gommer
Le passé de l'autre	Reconnaître	Ignorer

Passé conflictuel en Nouvelle-Calédonie rime avec colonisation. Effectivement, jusqu'aux deux Accords, l'accent est mis sur cette période coloniale, douloureuse pour les uns et victorieuse pour les autres. Tout d'abord, « *l'identité kanak est essentiellement foncière.* » (Leblic, 1991 : 1). Ainsi, dans la mémoire collective des Kanaks, la spoliation des terres est une revendication majeure. En effet, la revendication foncière fut le point de départ de la révolte d'Ataï (1917), cet événement marquant de l'histoire de l'imaginaire Kanak. Dans le sillage de ce héros qui avait œuvré pour la dignité kanak, il s'agit aujourd'hui de prolonger la lutte identitaire qui trouve ses racines dans la récupération des propriétés foncières (*Ibid.* : 2). Ces terres ont été redistribuées de manière irrégulière au profit des populations, selon des besoins du territoire (ADRAF, 2020). Pour les clans kanaks, malgré les tentatives de réconciliation, l'État français doit leur rendre ce qui a été dérobé : leurs terres et leur dignité. C'est à partir de 1970 que les revendications foncières débutent en Nouvelle-Calédonie. Elles sont exprimées le plus souvent par voie écrite, mais aussi oralement (*Ibid.*) :

« *Fier de notre passé et de nos ancêtres qui se sont levés contre l'oppression et ont fait don de leur sang à la lutte pour la liberté. Profondément attachés à nos traditions. (...) Affirmons solennellement que notre coutume, expression de nos valeurs culturelles fondamentales, constitue la base de notre vie sociale. Affirmons également que le clan, élément organique de la société kanak, est le détenteur traditionnel de la terre selon les règles coutumières dans le respect des intérêts de la collectivité nationale. (...) La coutume concourt à l'expression de la souveraineté populaire. Les dispositions du présent préambule ont valeur constitutionnelle.* » (Leblic, 1991 : 3-4).

Ce passage marquant du passé, auquel se sont attelées de nombreuses figures et auquel s'attèlent toujours certains, a connu – au lendemain de la signature des accords Matignon-Oudinot – un bond en avant. Effectivement, l'ADRAF⁸⁰ – organisme dont

⁸⁰ Pour en connaître davantage sur les textes de lois régissant les terres coutumières et la redistribution de celles-ci : ADRAF. Textes de référence. En ligne. < <http://www.adraf.nc/la-terre-en-nouvelle-caledonie/textes-de-reference#les-terres-coutumieres>> Consulté le 21 mars 2010.

le mandat est de restituer les propriétés foncières coutumières – voit le jour en 1988. À l'issue de la signature de l'accord de Nouméa, il voit sa zone d'intervention étendue aux zones péri-urbaines (ADRAF, 2020). Aujourd'hui, il œuvre toujours à cette redistribution. Bien que cette revendication foncière soit toujours présente en 2020, la création de l'ADRAF au lendemain des accords témoigne sans doute d'un dépassement d'une opposition radicale entre logiques de distanciation et de rapprochement.

À ce stade, l'objectif n'est pas d'être exhaustif mais d'illustrer la dynamique en cours. À cet égard, il est utile de se référer, tout d'abord, à ce que le commandant Testard écrivait : « *Le Calédonien est intelligent mais c'est un monstre de perversité ; il faut commencer par détruire cette population si l'on veut vivre en sécurité dans le pays. Le seul moyen qui paraisse un peu praticable pour en venir à bout, serait de faire des battues comme pour les loups en France...* » (cité dans Plenel et Rollat, 1988 : 12).

Puis, certaines déclarations issues de la période de l'Indigénat illustrent particulièrement cette logique de distanciation. En effet, en 1886, le Gouverneur Noüet écrit dans une lettre adressée au ministère des colonies : « *Quand le Canaque saura parler, lire, écrire le français, je serai d'avis de lui faciliter l'accès de la naturalisation et de lui accorder les droits les plus étendus.* » (Merle, Muckle, 2019 : 136). Pour l'*Indépendant*, s'adressant au ministre de l'Intérieur dans un article : « *il verra l'abîme qui existe aujourd'hui entre l'indigène et le colon, il comprendra combien il serait dangereux d'accorder la qualité d'électeur à des hommes qui sont encore nos ennemis.* » (Ibid. : 139-140). « *Donner le droit de vote aux Canaques, tels que nous les connaissons aujourd'hui ! Mais ce serait le renversement du sens commun ! Le dernier paysan de France, quand il va voter, a encore une idée de ce qu'il fait (...) Allez en demander autant à un Canaque !* » (Ibid. : 140).

Ces quelques lignes non dénuées d'un certain mépris, ajoutées à la liste d'infractions spéciales du 23 septembre 1887 (Ibid. : 147), témoignent de la volonté de distancier le kanak – peuple colonisé et non-citoyen français – des Français, blancs – peuple colonisateur. Force est de constater « *la supériorité de certains hommes sur d'autres, la négation de leur humanité* » (Plenel et Rollat, 1988 : 10). Par ailleurs, le 24 juillet 1964, à Nouméa, Pompidou déclare : « *Traditionnellement, la Nouvelle-Calédonie a donné des soldats à la France. C'est normal, la Nouvelle-Calédonie c'est*

la France. » (Pompidou, Nouméa, 1964). Deux ans plus tard, le Général de Gaulle prononce :

« Vous avez un rôle français à jouer dans cette partie du monde. Vous êtes un morceau de la France, vous êtes la France Australe. Et vous devez, et vous devez dans la paix, comme vous l'avez fait dans la guerre, être pour toute la communauté nationale, un exemple, un exemple d'effort, de fraternité et de progrès. » (De Gaulle, Nouméa, 1966).

D'une part, le Président Pompidou considère la Nouvelle-Calédonie comme la France. D'autre part, le général de Gaulle impose le statut de France Australe à la Nouvelle-Calédonie. Ces deux affirmations – en ne prenant pas en compte la volonté du peuple colonisé – créent une distanciation entre le territoire souhaitant exprimer sa singularité et son droit à l'autodétermination⁸¹, et la métropole qui exprime son impérialisme. De même, les discours des hommes politiques dans le cadre des « Événements » d'Ouvéa affichent clairement une distanciation à l'égard du peuple kanak colonisé. Ainsi, au cours de l'année 1988, Jacques Chirac déclare : *« La barbarie de ces hommes, si l'on peut les appeler ainsi »* ; *« Il y a un petit groupe qui s'appelle le FLNKS et qui a dérivé vers le terrorisme »* ; *« [C]e qui compte aujourd'hui, je veux dire à la minute où je m'exprime, c'est la libération des gendarmes et du magistrat »* (Chirac, 1988). En outre, Bernard Pons déclare pour *Le Monde*, le 21 mai 1988 :

« Je regrette profondément la mort des deux militaires qui ont été tués pour sauver leurs camarades. Je n'ai aucun regret pour la mort des 19 terroristes ravisseurs qui ont détenu en otages dans des conditions inhumaines vingt-quatre otages français. C'était de véritables fanatiques et à tout moment ils risquaient d'exterminer les otages. » (Pons, 1988 cité dans SANGUINETTI Antoine, et alii, 1989 : 169).

Ces exemples de déclarations relatent l'indéniable distanciation à l'égard du peuple premier en Nouvelle-Calédonie, notamment de la part des dirigeants politiques. Par ailleurs, le Président Chirac, bien que portant une attention inconditionnelle aux territoires d'outre-mer, n'avait pourtant pas toujours été le bienvenu sur le caillou. En effet, malgré son travail en faveur des outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie, il a également donné l'autorisation pour l'opération « Victor ». Cette décision lui a valu d'être surnommé, par certains, « le boucher d'Ouvéa ». Lors de son passage en Nouvelle-Calédonie, certains manifestants l'accueillent :

⁸¹ Pour aller plus loin : *Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des peuples Autochtones (61/295)*, Washington : Nations Unies, 13 septembre 2007, https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS_fr.pdf, consulté le 3 avril 2020.



Source : PONCHELET David, Nouvelle-Calédonie : de de Gaulle à Hollande, les précédentes visites présidentielles, Nouméa : La 1^{ère}, publié le 2 mai 2018, <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvelle-caledonie-precedentes-visites-presidentielles-gaulle-hollande-585079.html>, consulté le 22 mars 2020.

Par la suite, il sera intéressant de noter que malgré cet épisode tragique, le Président Chirac prendra une place particulièrement importante dans le cœur des Néo-Calédoniens. Cet exemple met en lumière la possible évolution dans les mémoires.

Nous avons pu relever – lors de visites présidentielles – l’insistance sur la période des « Événements », favorisant la logique de distanciation :

« Après des années difficiles, après les luttes et les déchirements que vous avez connus, la Nouvelle-Calédonie a retrouvé le chemin de la concorde, du respect d’elle-même en son sein, du respect de l’autre. Les souvenirs, les cicatrices du passé sont toujours là. Mais la Calédonie regarde maintenant vers l’avenir. » (Chirac, 2003, Lifou).

« La Nouvelle-Calédonie a une identité particulière, une histoire singulière. Elle a traversé des épreuves : des épreuves graves qui ont brisé la paix sociale, la paix civile » (Hollande, 2014, Centre Culturel Tjibaou).

« Au début des années 1980, ces deux sociétés, ces deux légitimités qui constituaient la Nouvelle-Calédonie vont brutalement se heurter, s’opposer, parfois se haïr. Il y a eu beaucoup de violence, beaucoup de sang versé des deux côtés. Des familles ont été endeuillées, il y a eu de la peine, des déchirures, de la souffrance. Nous ne devons pas l’oublier. C’était il y a seulement une génération. » (Sarkozy, Païta, 2011).

« C’est la première fois qu’un président vient à Ouvéa, je pense que c’était important pour reconnaître à la fois toutes les mémoires et toutes les victimes de ce qui s’est passé en 1988-1989 » (Macron, Ouvéa, le 5 mai 2018).

Du fait même de la colonisation, il nous est difficile de définir une **période harmonieuse** avant le passé douloureux. L’arrivée des colons a fortement perturbé la vie sur l’île. De plus, le régime de l’indigénat a contribué à éloigner davantage les populations kanaks des colons. En effet, la spoliation des terres, les exactions et les

réserves traitant le kanak comme un « *vrai sauvage, un être dont la dégradation semblait comparable à celle de l'aborigène d'Australie* » (p. 39), avec lequel il partage ou dispute « *le dernier degré de l'échelle humaine* » (p. 43-44) » (Leblic, 1998 : 238) n'ont pas contribué au rapprochement. Ainsi, il devient compliqué d'établir une telle harmonie dans un contexte de ségrégation apparu dès l'arrivée du colonisateur. Néanmoins, même s'il est périlleux de relever une période harmonieuse, il incombe de soulever les valeurs communes que partagent les Néo-Calédoniens. Pour ce faire, nous souhaitons mettre en lumière les différents points identifiés dans la *Charte des valeurs calédoniennes* émanant du fascicule « *Le patrimoine commun du peuple calédonien* »⁸² adopté par le groupe de dialogue « *Sur le Chemin de l'avenir* »⁸³, le 27 juillet 2018, dans le but de mettre « *en évidence ce qui rassemble et unit les Calédoniens dans leur diversité* » (p.7). Ainsi, « *[l]es Calédoniens partagent un socle de valeurs, issu de leur histoire commune, qui fonde leur volonté de vivre ensemble dans une communauté de destin et dans la paix.* » (p. 13). Dans le but de synthétiser notre analyse et éviter le dispersement de notre étude, nous avons fait le choix d'en relever sept :

1. « *Nous affirmons notre attachement aux valeurs universelles et républicaines (...) renvoyant à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.* » (p.19).
2. « *Nous affirmons notre attachement aux valeurs kanak et océaniques millénaires entant que composantes (...) des valeurs calédoniennes.* » (p. 20).
3. « *Dans le respect du principe de laïcité, nous affirmons notre attachement aux valeurs chrétiennes, profondément ancrées dans notre histoire commune et source de vie spirituelle pour la majorité des Calédoniens.* » (p. 23)
4. « *Nous affirmons le lien privilégié de chaque Calédonien à la terre* » (p. 23).
5. « *Le caractère pluriculturel de la société calédonienne métissée pour une part, est un atout et une chance pour la Nouvelle-Calédonie.* » (p. 24).
6. « *La recherche du consensus dans la prise de décision est privilégiée.* » (p. 24) à l'instar du *Pacific Way* consensus dans les organisations régionales d'Océanie.
7. « *Nous affirmons le principe de l'égalité des droits des Calédoniens. Ce principe se concilie avec la reconnaissance d'un droit à la différence.* » (p.30).

⁸²Calédonie ensemble, « *Le patrimoine commun du peuple calédonien* », 2018, P. 51. Disponible en ligne sur Calédonie Ensemble. Le patrimoine commun du peuple calédonien. EN ligne < <https://caledonie-ensemble.com/wp-content/uploads/2018/09/Le-patrimoine-du-peuple-caledonien-06-09-2018.pdf>>

Consulté le 2 avril 2020.

⁸³ Ce groupe de dialogue est composé de François Seners (représentant du Premier Ministre), Thierry Lataste (Haut-Commissaire de la République), Daniel Goa & Roch Wamytan (UC), Philippe Gomès & Philippe Michel (Calédonie Ensemble), Paul Néaoutine & Victor Tutugoro (UNI) et Gaël Yanno. La diversité politique évidente accorde davantage de légitimité à cette *Charte des valeurs Calédoniennes*, dont le processus rédactionnel est de deux ans.

Ces quelques lignes nous démontrent qu'il existe des points communs aux Néo-Calédoniens et une volonté de construire un futur ensemble. Bien qu'il y ait deux drapeaux qui flottent et deux couleurs de peau qui se côtoient, force est de constater la présence de valeurs communes. À l'instar de ce qui a été égayé plus haut, il convient de rappeler l'existence de plats culinaires qui font le consensus des Néo-Calédoniens. En effet, Louis-José Barbançon (2019), décrit une habitude culinaire locale (p. 70-71). De plus, le Bougna⁸⁴, le picot grillé⁸⁵, le poé citrouille, les nems, la salade tahitienne sont des traditions culinaires qui font consensus pour tous les Néo-Calédoniens. Aussi, il est également possible de soulever des points communs dans le domaine musical. En effet, de nombreuses musiques sont chantées en langues kanak et en français et également écoutées par tous les Néo-Calédoniens. Certaines sont chantées uniquement en langues kanak mais écoutées par tous. Enfin, d'autres – souvent issues d'artistes européens – sont mixées sur une base sonore locale permettant une réappropriation locale pour l'ensemble des Néo-Calédoniens. En ce sens, il convient de souligner la mixité concernant le domaine musical⁸⁶ et culinaire en Nouvelle-Calédonie. Ces vecteurs d'harmonisation contribuent au rapprochement.

En ce qui concerne *le passé de l'autre*, il fut largement ignoré durant cette période. En effet, c'est via le principe de *Terra Nullius* que les puissances impériales constituaient leurs colonies. Ainsi, les puissances européennes avaient pour but la civilisation de la race inférieure. Dans cette dynamique et ce, jusqu'en 2005, une loi⁸⁷ permet l'enseignement des « bienfaits de la colonisation française⁸⁸ », dont l'article 4 se présente comme suit :

« [L]es programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. » (Survie, 2006 : 58).

L'article finit par être abrogé, néanmoins la loi stipule toujours :

⁸⁴ Plat traditionnel Néo-Calédonien composé de lait de coco, poulet, igname, tarot, patate douces, cuit traditionnellement sous la terre dans des feuilles de bananiers et accompagné de riz.

⁸⁵ Espèce de poisson grillé à la braise.

⁸⁶ Pour en consulter quelques exemples, voir la bibliographie finale.

⁸⁷ La loi dite du 23 février 2005. Plus d'explications dans Biyidi Odile, *La France coloniale d'hier et d'aujourd'hui*, Paris : Survie, Octobre 2006, https://survie.org/IMG/pdf_brochure_Survie_La_France_coloniale_d_hier_et_d_aujourd'hui_v2006.pdf, consulté en ligne le 3 Avril 2020.

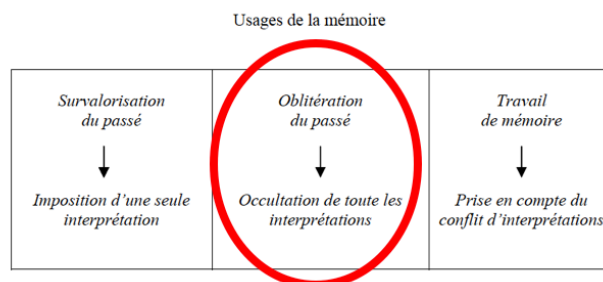
⁸⁸ Au cours de l'année 2019, un sujet sur les bienfaits du colonialisme est distribué à des élèves de CM2 en France : Le Figaro. Un exercice sur les « bienfaits » de la colonisation en CM2 crée le malaise. En ligne. <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2019/03/01/97001-20190301FILWWW00304-un-exercice-sur-les-bienfaits-de-la-colonisation-en-cm2-cree-le-malaise.php> Consulté le 3 Avril 2020.

« [L]a Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. » (Ibid. : 58-59).

Ces quelques lignes illustrent « l'œuvre civilisatrice ». Dans cet esprit, même si l'accord de Nouméa reconnaît le traumatisme de la colonisation, il en rappelle les bienfaits et insiste sur l'apport de celle-ci : « *Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière.* » (Accord de Nouméa, 1998 : 2). De plus, force est de constater que les dirigeants ne reconnaissent pas le droit à l'autodétermination du peuple kanak sur sa terre car la Nouvelle-Calédonie c'est la France (Cf. *déclaration de Pompidou [1964] et de Gaulle [1966] supra*).

Il convient désormais de reconnaître cette logique de distanciation qui exacerbe les fâcheuses relations entre la métropole et sa « colonie ». En effet « *[a]u lieu de tenter de la comprendre et de la pénétrer, au lieu d'ébaucher un métissage culturel, le brassage de l'ancien et du nouveau, la France a creusé la distance, forcé le conflit, suscité l'incompréhension.* » (Plenel et Rollat, 1988 : 14).

1.1.1 L'oblitération du passé



Dans un premier temps, la Nouvelle-Calédonie fait face à l'oblitération de son passé. Celle-ci provient d'une part des gouvernements qui tentent d'atténuer les méfaits et d'autre part, des populations qui essaient de mettre la douleur de côté. Ces deux facteurs combinés ont facilité l'occultation.

1.1.1.1. Par les individus

La douleur envahit le cœur des habitants et les pousse à refouler les événements qui se sont produits depuis la période coloniale jusqu'aux années 80. En effet, certains faits particulièrement dégradants et contraires au respect de la dignité humaine, tels que la période de l'indigénat, l'exposition coloniale ou encore les « Événements »,

sont longtemps restés tabous en Nouvelle-Calédonie. C'est ce que nous montre le témoignage de Robert Kapoeri : « *j'ai décidé de ne plus parler de tout ça, de laisser couler et de rester dans ma case. (...) J'ai l'impression qu'on s'est mis un peu des œillères pour ne pas voir la suite des choses.* » (Mwà Vée, 1999 : 21-22). Les pratiques coloniales et les deux événements dramatiques d'Ouvéa ont longtemps été occultés et il a fallu du temps pour en prendre conscience (*Ibid.* : 9) car « *[i]l y a tout d'abord la douleur qui est restée au fond des gens.* » (*Ibid.* : 18). À cet égard, on perçoit dans les témoignages, que les événements de Hwaadrila sont en quelque sorte refoulés. Dans cette dynamique, « *parler, c'était parler des [« Événements »] d'Ouvéa, mais c'était parler de la suite aussi, de Tjibaou, de Yeiwéné.* » (*Ibid.* :21). « *On n'arrivait pas à faire la part des choses* » raconte Jeannette Laouniou (*Ibid.* : 34). La suite – inévitablement liée aux « Événements » d'Ouvéa – était une période qui posait problème aux kanaks eux-mêmes, les empêchant de parler de ces deux drames. « *Et puis en même temps on se dit qu'il faut peut-être oublier tout ça (...) qu'il faut passer à autre chose* ». Ainsi, ils font face à une occultation de toutes les interprétations dans le but de se protéger eux-mêmes, la douleur est encore trop vive pour évoquer certains passages de l'histoire.

1.1.1.2. Par les gouvernements

En ce qui concerne les discours officiels, il s'agit de relever la manière dont se sont exprimés les journalistes, les personnages politiques et les chefs d'État de l'époque, afin de définir l'usage qu'ils ont fait de la mémoire.

Alain Juppé, porte-parole du candidat Chirac sur Antenne 2 et Jacques Toubon, fidèle chiraquien, conseiller de Paris et adjoint au maire sur France-Inter s'expriment :

« *Tout a commencé il y a fort peu de temps par le massacre, dans des conditions absolument horribles, à la machette, de quatre gendarmes français par les terroristes du FLNKS* » (*citée dans Sanguinetti et alii, 1989 : 168*).

Jacques Toubon sur France Inter souhaite rendre hommage aux gendarmes car selon lui :

« *[I]ls ont beaucoup perdu dans cette affaire, ils ont perdu 4 des leurs...Mais ils ont aussi gagné. Ils ont retrouvé leur honneur et à travers leur honneur, la fierté de la France.* » (*Ibid.* :168).

Pierre Messmer, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale s'exprime en Guadeloupe :

« *[I]l y a des Canaques qui sont morts, mais il y a aussi des français qui sont morts* » (*Ibid.*).

Michèle Barzach, Ministre déléguée à la Santé et à la Famille de la France, témoigne lors d'un meeting à Evreux :

« Depuis ce matin on entend les pleurs du parti socialiste pour savoir si on aurait pu éviter des victimes au cours de l'opération... Mais M. Mitterrand s'est-il posé des questions quand il recevait à l'Élysée J-M Tjibaou qui est le chef de ceux qui ont tué 4 gendarmes ? ... Ce soir la France a chaud au cœur. » (Ibid).

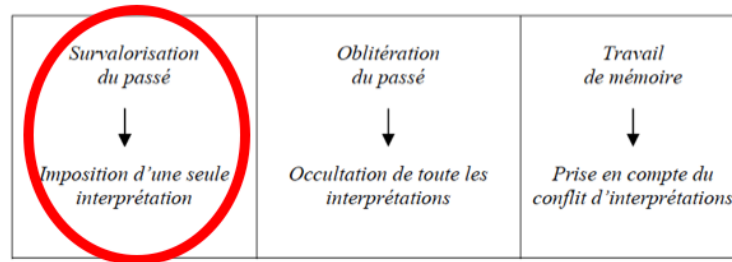
Ces différents témoignages mettent d'ores et déjà l'accent sur la mort des gendarmes plutôt que sur celle des 19 kanaks indépendantistes, pourtant plus nombreux. Ainsi, l'oblitération du passé consiste à occulter une partie de l'histoire pour en survaloriser une autre. « Cette résistance du travail de deuil, comme diraient les psychanalystes, [est le résultat] d'un pays qui ne veut pas s'admettre tel qu'il est parce qu'il ne s'accommode pas de ce qu'il fut » (Plenet et Rollat, 1988 :10). De plus, un rapport⁸⁹ de la Ligue des droits de l'homme rapporte plusieurs incohérences dans le récit des « Événements » d'Ouvéa par les autorités. Non dans le but de faire l'économie de l'étude de celui-ci, mais dans un esprit de synthèse, nous n'étayerons pas l'analyse de ce dernier. Néanmoins, il convient de soulever ces zones d'ombre. Par ailleurs, l'oblitération du passé par les gouvernements a entraîné une certaine ignorance à l'égard de l'histoire du territoire, dans le sens éducatif plus que péjoratif du terme. En effet, il s'agit de relever ici une carence quant à la transmission de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie à ses propres habitants. Cette faiblesse ne résulte ni d'une mauvaise assiduité scolaire ni d'un manque de capacité ou encore de l'absence de bonne volonté, mais bien de l'occultation volontaire des différentes interprétations de l'histoire par les gouvernements. Dans le cadre de notre analyse, nous avons réalisé une enquête – sur la base d'un questionnaire – concernant cette transmission de l'histoire, dans le but d'identifier ces carences (cf. annexe 1).

Il semble que l'oblitération du passé aille de pair avec la survalorisation. Effectivement, l'occultation de certaines, voire toutes les interprétations, a pour but l'imposition d'une seule. Dans notre analyse, la version émanant du peuple kanak est oblitérée pour imposer l'histoire du gouvernement français. En d'autres termes, le peuple kanak voit son passé et donc son histoire lui être soustrait, en contrepartie d'une réalité remaniée par l'État français.

⁸⁹ SANGUINETTI Antoine, et alii, *Enquête sur Ouvéa : rapport et témoignages sur les événements d'avril-mai 1988*, Paris : Éditions de l'Atelier, 1989, p. 202. Disponible : <https://books.google.fr/books?id=XngN2yFVBewC&lpg=PA23&hl=fr&pg=PA30#v=onepage&q&f=false>

1.1.2 La survalorisation du passé

Usages de la mémoire



Après avoir tu toutes les interprétations, on constate qu'une seule est particulièrement valorisée. L'occultation des différentes interprétations due à la douleur et au sentiment de honte des populations a facilité l'imposition d'une seule version.

1.1.2.1 Par les individus

Il est fréquent d'entendre dans le discours néo-calédonien que « *les kanaks vivent dans le passé* ». Effectivement, souvent, ils reviennent sur le temps de la colonisation, la révolte d'Ataï, les « Événements » d'Ouvéa et on entend régulièrement « *les blancs ont pris nos terres* ». En d'autres termes, ils se remémorent ces plaies encore ouvertes que représentent ces périodes de l'histoire, ces moments douloureux, dont l'équation à plusieurs inconnues – rayée, raturée, recommencée de nouveau – est encore non résolue. Aussi, un postulat qui fait souvent écho au peuple kanak est qu'« *il y aura réconciliation quand il y aura indépendance* » (Mwè Vée, 1999 : 31, 49, 51, 53), ce qui témoigne de l'importance et de la forte sensibilité de ces événements pour ce peuple colonisé. « *À l'échelle humaine, le souvenir est encore tout proche : cette réalité fut vécue par les parents des actuels dirigeants du FLNKS. Comment s'étonner, alors, que, sous la soumission apparente, gisent des haines accumulées, une violence rentrée ?* » (Plenel et Rollat, 1988 : 14). De plus, qui sommes-nous – nous jeunes générations dont les parents n'étaient pas tous protagonistes de ces événements-ci – pour en juger l'émotion associée ? Pouvons-nous savoir la réaction qui aurait été la nôtre si le Grand Chef Ataï avait été un de nos pères, une figure ancrée dans nos mœurs, une Louise Michel à la peau plus tintée ? Si la mort de Jean-Marie Tjibaou avait été remplacée par celle de Jacques Lafleur ? Si ce n'était pas 19 indépendantistes qui avaient été abattus, mais 19 loyalistes et si c'était le blanc qui avait été colonisé par le noir ? Là où le peuple kanak survalorise, les descendants de colons justifient. En effet, arrachés à leur terre natale d'Algérie, ils ont composé les terres de la Nouvelle-Calédonie auxquelles ils sont désormais attachés. La mémoire de leur arrivée est

également marquée par la douleur. Néanmoins, cette mémoire plus ancienne se différencie de celle du peuple kanak qui – survalorise une plaie encore ouverte à vif – de par son ancienneté qui permet plutôt de justifier leur appartenance à ces terres.

1.1.2.3 Par les gouvernements

À leur tour, les gouvernements imposent une version, celle qui prône les valeurs de la France Républicaine, les « bienfaits de la colonisation » et la « civilisation de la race inférieure ».

D'une part, concernant « l'œuvre coloniale », selon Ernest Renan, il faut « [mettre] à part les races tout à fait inférieures dont l'immixtion aux grandes races ne ferait qu'empoisonner l'espèce humaine. » (Lettre du 26 juin 1856 à Arthur de Gobineau citée dans Survie, 2006 : 10). De plus, la presse populaire, les cartes postales, les exhibitions⁹⁰ légitiment la colonisation (Survie, 2006 : 11). Aussi, en 1884, Jules Ferry parle devant la Chambre des députés du « droit des races supérieures vis-à-vis des races inférieures ». Il déclare également : « Si nous avons le droit d'aller chez ces barbares, c'est parce que nous avons le devoir de les civiliser (...) Il ne faut pas les traiter en égaux, mais se placer au point de vue d'une race supérieure qui conquiert » (*Ibid.*). En ce qui concerne la transmission de l'histoire colonisatrice, les manuels scolaires lui accordent souvent une place dérisoire et écartée de la réalité. Aussi, les violences et le nombre de victimes y sont minorés au profit de « l'œuvre civilisatrice » (Survie, 2006 : 57-58). D'autre part, si l'on revient précisément sur les « Événements » d'Ouvéa, les termes « Sauvagerie » et « Barbarie » sont rapidement employés par Jacques Chirac (*cf. supra*) (Plenel et Rollat, 1988 : 9). Aussi, pour le Premier ministre « les soldats français » sont rapidement opposés aux « rebelles » kanaks (*Ibid.*). Ces termes illustrent la volonté de valoriser les « soldats français » plutôt que les « rebelles kanaks » de la part des dirigeants politiques de l'époque. En outre, le rapport sur Ouvéa rédigé par la Ligue des droits de l'homme (2006 : 45) évoque de nombreux témoignages de la mort d'individus sommairement assassinés ou encore abandonnés suite à leurs blessures⁹¹. Bien qu'un rapport (1988)⁹² issu de l'enquête militaire de

⁹⁰ Par exemple, l'Exposition coloniale de 1931 à Paris, dans le Parc de Vincennes et ses huit millions de visiteurs (Survie, 2006 : 11).

⁹¹ C'est le Procureur de la République à Nouméa Jean-Pierre Belloli qui ouvre une information judiciaire « contre X pour non-assistance à personne en danger concernant Alphonse Dianou, et pour homicide volontaire en ce qui concerne Wenceslas Lavelloi et Waina Amossa » (FranceTVinfo).

⁹² L'enquête est confiée aux généraux Michel Berthier et Guy Rouchaud. Il semble que le rapport ait été rendu public dans l'édition du 23 Juillet 1988 du journal *Le Monde*, mais nous ne sommes pas parvenus à le trouver (Plenel et Rollat, 1988).

commandement dévoile qu'Alphonse Dianou n'a « *pas été évacué selon les procédures prévues pour les blessés* » et qu'il fût « *l'objet de sévices graves* », l'enquête menée par l'État reste évasive sur la mort des deux autres preneurs d'otage. Pourtant, lors d'une interview le 18 août 2008 sur France Culture⁹³, il semble que Michel Rocard aurait officiellement reconnu être au courant de l'assassinat de kanaks par des militaires français. Enfin, dans le cadre de notre analyse, nous avons remarqué une facilité à trouver les discours concernant les quatre gendarmes tués avant la prise d'otage dans la grotte. À l'inverse, il a été plus laborieux de trouver ceux concernant la mort des 19 kanaks après la prise d'assaut de la grotte. Il ne s'agit pas d'insinuer qu'il n'en existe pas ou que la mort des 19 fût oblitérée, mais bien que la mort des quatre gendarmes fût davantage mise en avant que celles des indépendantistes rebelles.

1.2 Deuxième phase (1988-2018) : la logique de rapprochement

	Logique de rapprochement	Logique de distanciation
Le passé conflictuel	Apaiser	Accentuer
Le passé harmonieux	Accentuer	Gommer
Le passé de l'autre	Reconnaître	Ignorer

Le temps des accords est clairement une tentative de rapprochement. D'abord, les accords de Matignon reconnaissent les souffrances subies en Nouvelle-Calédonie : « *Les communautés de Nouvelle-Calédonie ont trop souffert, dans leur dignité collective, dans l'intégrité des personnes et des biens, de plusieurs décennies d'incompréhension et de violence.* » (Accords de Matignon, 1988 : 1). Ensuite, le préambule de l'accord de Nouméa reconnaît l'identité kanak et les traumatismes de la colonisation : « *Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine* » (Accord de Nouméa, 1998 : 2) ; « *La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité.* » (Ibid. : 3). Il s'agit ici de passer de deux versions des faits contradictoires qui, jusqu'à présent,

⁹³ LASSALLE Isabelle, *Nouvelle-Calédonie, à l'autre bout du monde*, Paris : France Culture, 18 août 2008, <https://www.franceculture.fr/nouvelle-caledonie-lautre-bout-du-monde>, mis à jour le 22 janvier 2016, consulté le 4 Avril 2020. Les mots du Premier ministre seraient : « *Des blessés kanaks ont été achevés à coups de bottes par des militaires français dont un officier. Il fallait prévoir que cela finisse par se savoir et que ceux-là aussi soient garantis par l'amnistie.* » Plusieurs pistes (https://www.francetvinfo.fr/france/recit-ca-tirait-dans-tous-les-sens-le-5-mai-1988-l-armee-donne-l-assaut-pour-liberer-les-otages-de-la-grotte-d-ouvea-en-nouvelle-caledonie_2730845.html) nous ont mené à ce lien concernant les aveux de Michel Rocard, mais nous ne sommes pas parvenus à entendre l'enregistrement, c'est donc la raison pour laquelle nous employons ici, le conditionnel.

avaient opposé les Néo-Calédoniens et empêché le dialogue, à deux versions différentes, mais non contraires. Ainsi, même si ces dernières diffèrent, les parties ont su s'entendre sur la douleur de la colonisation, ils ont su avancer main dans la main en écoutant le passé de l'autre. Elles se sont accordées de manière à y trouver un certain degré d'apaisement, de sorte que l'on trouve en cette phrase – « *Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière.* » (Ibid. : 2) – une combinaison des deux ressentis qui, auparavant, s'opposaient. Aussi, il convient de se pencher sur la nature même de l'accord : le transfert des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie. « *Le partage des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée.* » ; « *La Nouvelle-Calédonie bénéficiera pendant toute la durée de mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'aide de l'État, en termes d'assistance technique et de formation et des financements nécessaires, pour l'exercice des compétences transférées et pour le développement économique et social.* » (Ibid. : 4). La volonté de rapprochement entre l'État et la Nouvelle-Calédonie est clairement exprimée puisque celui-ci s'engage à accorder progressivement une plus grande souveraineté au territoire pour les trente années à venir.

Le discours du Président Chirac en 2003 reconnaît les plaies de la Nouvelle-Calédonie et encourage le territoire à aller de l'avant :

« Après des années difficiles, après les luttes et les déchirements que vous avez connus, la Nouvelle-Calédonie a retrouvé le chemin de la concorde, du respect d'elle-même en son sein, du respect de l'autre. Les souvenirs, les cicatrices du passé sont toujours là. Mais la Calédonie regarde maintenant vers l'avenir. (...) La Nouvelle-Calédonie est en train de se créer un destin original dans la République et dans le Pacifique. (...) Vous pouvez compter sur l'Etat pour appuyer la démarche de dialogue que vous avez entreprise, pour respecter vos choix, pour accompagner fidèlement la Nouvelle-Calédonie sur la voie qu'elle a décidé de suivre et je m'y engage devant vous. (...) Ensemble, nous allons continuer à travailler pour que la dynamique de dialogue qui s'est enclenchée porte tous ses fruits. (...) L'esprit de réconciliation doit prévaloir, il doit être préservé. C'est votre bien le plus précieux. Chacun de vous, chacun de nous, chaque citoyen, en est responsable. (...) pendant une période de vingt ans, la République doit accompagner la Nouvelle-Calédonie, qui en fait partie intégrante, dans une démarche visant à conforter une très large décentralisation, et une très large autonomie. (...) Le moment est venu d'amplifier cette politique de coopération et de dialogue en impliquant davantage encore les collectivités françaises du Pacifique. » (Chirac, Nouméa, le 23 juillet 2003).

« Je sais aussi que nous avons ici à remplir ensemble un devoir de mémoire à l'égard de tous ceux qui ont été victimes d'événements, des événements qui ont frappé cruellement la Nouvelle-Calédonie, la Province des Iles et plus particulièrement Ouvéa. » (Chirac, Lifou, le 24 juillet 2003).

Michel Rocard, Premier Ministre, 29 juin 1988 s'exprime :

« Oui, Mesdames et Messieurs, la France unie c'est d'abord la Nouvelle-Calédonie réconciliée. » (Rocard, 1988).

Le Président Nicolas Sarkozy témoigne à son tour le 26 août, Nouméa, 2011 :

« J'ai voulu vous rendre visite au Sénat Coutumier, c'est une volonté qui témoigne du respect que nous devons à la culture qui est la vôtre. » (Sarkozy, 26 août, Nouméa, 2011).

Michel Rocard, s'exprime cette fois en sa qualité d'Ambassadeur chargé de la négociation internationale pour les pôles arctique et antarctique :

« C'était si facile de détruire, ça va si vite la destruction et la violence. Et ça prend tant de temps et tant d'efforts la construction d'un avenir commun. » (Rocard, Païta, le 28 août 2011).

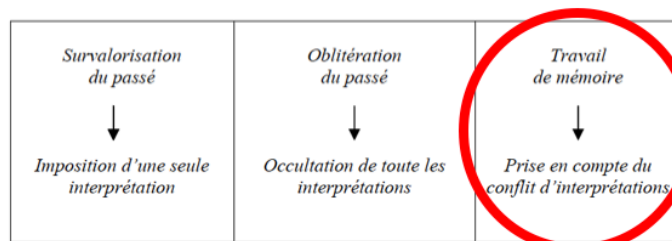
Le Président François Hollande au centre Culturel Tjibaou en 2014 déclare :

« Je suis ici au Centre Tjibaou. C'est effectivement un symbole, celui d'une reconnaissance de l'identité Kanak ; et en même temps une volonté, celle du dialogue, de la paix, une volonté de construire ensemble l'avenir. » (Hollande, Nouméa, 2014).

Les discours évoqués précédemment et l'adoption de la Charte des valeurs calédoniennes (cf. *supra*) démontrent la volonté de rapprochement, notamment de la part de l'État français.

1.2.1 Le travail de mémoire

Usages de la mémoire



Après avoir occulté une partie de l'histoire et après avoir vu la version coloniale de l'histoire imposée, c'est le début du travail de mémoire. En effet, il est à nouveau temps de vivre ensemble malgré la douleur et le chagrin. Il s'agit de ne plus vivre dans le passé, mais avec ce passé. Parce qu'on « ne construit pas l'avenir sur l'oubli, sur la négation des erreurs et des folies d'hier » (Plenel et Rollat, 1988 : 7), il convient d'entreprendre un travail de mémoire. Le père Apikaoua pour l'Église catholique et le pasteur Tom Wako pour l'Église protestante, vont avoir un rôle significatif dans la

mise en place de celui-ci à Ouvéa. Le pasteur Jean Wete succèdera à Tom Wako à Hienghène en 2004 et effectuera, à son tour, un travail remarquable. Enfin, pour le contentieux colonial, E. Macron essaye de faire un pas de plus en direction du laborieux travail de mémoire.

Sur Ouvéa, l'île longtemps enclavée dans le chagrin des « Événements », c'est la venue de personnes extérieures qui fut un premier pas : celui de ne plus porter seul le deuil de ce drame (Mwà Vée, 1999 : 6). Par la suite, le comité du 5 mai⁹⁴ commence à organiser des sketches et des chansons à partir des « Événements ». De cette manière, il assure la transmission de ce qui s'était passé et observe la manière dont la population gère ces « Événements » (*Ibid.* : 6, 52,53). Ensemble, ils tentent d'identifier les points positifs dans un tel contexte (*Ibid.* : 7). Pour les aider, le comité du 22 avril⁹⁵ essaye de redonner vie à Ouvéa et il fallait bien commencer quelque part (*Ibid.* : 13). Ainsi, des activités pour les jeunes sont organisées pour qu'ils se rencontrent, notamment des fêtes à Mouly, Fayaoué, Saint Joseph et Hwaadrila. Dans le même temps, les adultes prennent la parole et s'expriment (*Ibid.* : 15). Aussi, des cercles de parole sont organisés et tous les participants – assis en ronde – se lèvent chacun leur tour afin d'exprimer une pensée, ce qui a permis à chacun d'extérioriser et surtout éviter de renfermer le discours. Cette méthode est favorisée par la tradition au palabre kanak⁹⁶. En effet, dans la coutume kanak « *chacun est fort de sa parole* » (*Ibid.* : 21) et selon Maki Wea, elle avait « *une importance cruciale* » (*Ibid.* : 30). Au lendemain du drame, la population n'arrivait pas à lier les deux drames, puis au fil du temps les Iaai – comme ils aiment à se faire appeler – se sont mis à les associer et ont même intégré la mort des gendarmes au drame d'Ouvéa (*Ibid.* : 9-10).

Concernant la réconciliation avec les familles de Hienghène, les Églises historiques ont également joué un rôle majeur puisque le Père Apikaoua et le Pasteur Jean Wete sont allés au contact de la famille Tjibaou afin de lui proposer des rencontres entre les trois familles⁹⁷ pour renouer le dialogue. Après quinze ans de silence, c'est en 2003 que les familles décident d'accepter la proposition des Églises et se

⁹⁴ Le magazine Mwà Vée explique les actions du comité (Mwà Vée, 1999 : 6).

⁹⁵ Le comité est composé des responsables religieux (le Pasteur Tom pour les protestants et le Père Apikaoua pour les catholiques), les partis politiques, les coutumiers, les autres ethnies, les commerçants, les gendarmes mais pas tout de suite. Il organise parfois, des commémorations, notamment celle de l'anniversaire du trentième anniversaire de Fayaoué.

⁹⁶ On entend palabre au sens de la discussion, de la parole. La modernisation de la coutume kanak a amené l'élaboration – aujourd'hui – de procès-verbaux de palabre afin de garder une trace écrite des décisions qui, traditionnellement dans la coutume kanak sont prises oralement.

⁹⁷ Il s'agit des trois familles endeuillées depuis le 5 mai 1989 : Tjibaou, Yeiwéné, Wea.

rencontreront une fois par mois sous l'égide du Comité Réconciliation⁹⁸. Elles réalisent des tours de table pour donner à chacun la possibilité de s'exprimer (*Ibid.* : 49). La dernière réunion – le 30 juin 2004 – avant la cérémonie de pardon et réconciliation a mené à une confrontation directe des familles où « *les enfants des deux leaders indépendantistes ont voulu savoir si leurs pères étaient morts à cause de leurs opinions et positions politiques ou pour un autre motif. Dans quelles circonstances celui qui les avait abattus avait pu se trouver en possession d'une arme à ce moment-là, et s'il s'était ouvert de ses intentions à quelqu'un avant de passer à l'acte.* » (*Ibid.*). Cette étape du travail de mémoire était « *particulièrement pénible* » pour les frères de Djubelly Wea, mais nécessaire aux enfants des victimes pour leur permettre d'avancer sur le chemin qui était le leur : le pardon et la réconciliation (*Ibid.*). Pour Maki Wea, le fait de parler et de répondre aux questions, « *c'était déjà la réconciliation* » (*Ibid.* : 48).

Emmanuel Macron déclare à Alger, le 14 février 2017⁹⁹, que « *Des choses atroces, des barbaries, des crimes contre l'humanité ont été commis. Donc il faut aujourd'hui réparer cela. (...)* ». Alors candidat à l'élection présidentielle, il dévoile d'ores et déjà sa position concernant la colonisation. En effet, c'est à travers les nombreuses allocutions qu'il fait part de sa volonté d'entreprendre ce travail de mémoire indispensable ainsi que de reconnaître les « *mémoires plurielles* » et les « *mémoires partagées* » (Macron, 2018, Ouvéa), en Nouvelle-Calédonie :

« [C]ette histoire partagée faite d'ombre et de lumière comme il est convenu aujourd'hui de dire, ce temps mémoriel est important parce qu'on fait rien de bon en négligeant une part de son histoire quel qu'en soient les contours (...) Sans honte et sans échappatoire, il faut mettre des mots sur ce passé lorsqu'il pèse comme un couvercle. Pendant la période coloniale, la France a souvent perdu le sens même de son histoire et de ses valeurs. Pendant cette période, il y a eu des douleurs, des souffrances, des ségrégations, des déportations, des fautes et des crimes » (...) « *Jamais nous n'oublierons les douleurs de la colonisation avec la ségrégation des Kanaks parce qu'ils étaient Kanaks, sans terre, sans droit, sans service public, sans honneur.* » (...) « *La Nouvelle-Calédonie porte la mémoire de ces révoltes matées dans le sang et de ces*

⁹⁸ Celle-ci étant officiellement créée en 2004, elle est composée de membres des familles Tjibaou, Yeiwéné, Wea, Fisdépas, du père Apikaoua pour l'Église catholique, et des pasteurs Jean Wete et Watreï Hanye pour les Églises évangéliques. Pour plus de détails sur les membres, il est possible de consulter le *Mwà Vée*, 46-47, 2005, via le catalogue en ligne de la médiathèque de l'ADCK : <http://mediatheque.adck.nc> .

⁹⁹ A.R, *En Algérie Macron s'excuse pour la colonisation, « une faute grave » pour la droite*, Paris : La Parisien, publié le 15 février 2017, <http://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/video-en-algerie-macron-s-excuse-pour-la-colonisation-la-droite-denonce-une-faute-grave-15-02-2017-6684201.php>, consulté le 15 avril 2020.

*divisions entre tribus organisées par le colonisateur pour mieux asservir chacun. » (...) « Cette mémoire calédonienne est la mémoire de la France. Avec les premières lueurs que nous donne le recul de l'histoire, oui, il faut le dire sans détour, **le combat des Kanaks pour retrouver leur dignité était juste** » (...) « Les racines de la Nouvelle-Calédonie puisent aussi dans la mémoire du bagne, ces dizaines de milliers d'hommes et de femmes de l'Hexagone ou d'Algérie ont abreuvé cette terre de leur sueur et de leur sang » (...) « **[C]ette capacité à accepter toutes les mémoires pour ne pas s'enfermer dans les douleurs, cette capacité que nous avons décidée ensemble d'alliance des mémoires, de reconnaître chacune et chacun, de ne pas considérer qu'il y aurait les victimes des uns et les victimes des autres, ce sont toutes nos victimes et que la nation se reconnaît dans elles toutes, dans les colères d'un moment, dans les injustices aussi et qu'il ne s'agit pas de ressasser un passé qui ne veut pas passer mais bien de reconnaître la dignité de chacun, la place de chacun, la part de chacun.** » (Macron, théâtre de l'île, 2018).*

Les allocutions du Président mettent en lumière la volonté étatique de reconnaissance des diverses mémoires. Ainsi, par sa position quant à la colonisation, E. Macron a contribué à ouvrir davantage les portes de la réconciliation en étant, d'une part, le premier Président français à se rendre à Ouvéa et, d'autre part, celui qui va le plus loin dans la démarche de reconnaissance, bien qu'elle ne soit pas pleinement accomplie (*cf. infra*).

2. Premier pas vers la réconciliation

2.1 Usooköu¹⁰⁰ à Ouvéa

« Ouvéa, l'île où le sang a abreuvé des billions d'ignames » nous dit Louis-José Barbançon (p.189), c'était « un deuil dont on avait peur qu'il dure sans cesse. » (Mwà Vée, 1999 : 5-6). Il convient de rappeler ici la violence des « Événements » de la grotte d'Ouvéa, accentuée un an après par l'assassinat de deux hommes politiques et du tireur, lors de la cérémonie de levée de deuil kanak. En d'autres termes, il s'agit de reconnaître le double drame qui vient exacerber les sentiments des populations. En effet, ce paradis au cœur meurtri une première fois en 1988 par les « Événements » de Goosana, puis une seconde fois par ceux de 1989 à Hwaadrila, a su trouver – via une approche spirituelle – le chemin de la réconciliation avec les gendarmes et leurs familles (*Ibid.* : 4). Maki Wea explique le contexte et les sentiments qui se bousculent à Ouvéa : « ce qui s'est passé dans la grotte en 1988 [fait qu'] on devient en quelque sorte les martyrs du peuple kanak et ce qui s'est passé à Hwaadrila en 1989 où on est montré du doigt. » (*Ibid.* : 18).

¹⁰⁰ Traduction du mot « réconciliation » en Iaai – une des langues vernaculaires parlée à Ouvéa.

« *L'île d'Ouvéa maudit le cercueil de Djubelly Wéa parce qu'elle est aujourd'hui frappée par la honte. " Tous les gens d'Ouvéa sont touchés par ce drame car il a eu lieu dans notre île. Chez nous, les Kanaks, c'est la règle de la responsabilité collective. Tout le monde nous désigne maintenant du doigt ", murmure Rémi Toulangi. Sa qualité de militant de l'Union calédonienne (UC) et d'adversaire proclamé de Djubelly Wéa n'y fait rien. Il est originaire d'Ouvéa. C'est son fardeau. » (Le Monde, 13 mai 1989).*

Malgré la douleur, la colère, la culpabilité, la honte, l'isolement, le bouleversement dans les codes coutumiers, anciens bourreaux et victimes ont su regarder ensemble dans la même direction. Effectivement, la réconciliation commence entre le nord et le sud de l'île puisqu'ayant relâché les otages au sud durant l'attaque de la gendarmerie, le nord se sent abandonné par son allié du sud (Mwà Vée, 1999 : 23). Il s'agit également d'assumer ensemble l'acte de Djubelly Wea afin de faire honneur à la coutume kanak qui prône la responsabilité collective. Ainsi, des mamans, des papas, des sœurs, des frères, des oncles, des tantes, des cousins, des cousines, des camarades de classe, les autorités coutumières, l'État (via les gendarmes) et surtout le Père Apikaoua et le Pasteur Tom Tchako se sont attelés à cette réconciliation à Ouvéa. Tout d'abord entre les différentes tribus, puis continuant le parcours, ensemble, jusqu'aux gendarmes (*Id.* : 26-27). Les Églises ont mis du temps à comprendre l'importance de la douleur à Hwaadrila, mais ont ensuite « *pris le relais en s'appuyant sur leurs relations avec la coutume et l'homogénéité de la communauté.* » (*Ibid.* : 7). Après avoir contribué au rétablissement du dialogue notamment via l'admirable travail de mémoire qu'ils ont mené, les deux hommes d'Église ont concélébré le 22 avril 1998 – une messe œcuménique qui – fut le premier pas vers la guérison d'Ouvéa (*Ibid.* : 4). Cette réconciliation ayant concerné directement les gendarmes et les familles d'Ouvéa, notre analyse sera centrée sur les faits qui se sont déroulés entre gendarmes et militants indépendantistes à Ouvéa entre le 22 avril et le 5 mai 1988, plutôt que sur la mort de Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné le 5 mai 1989 (qui sera l'objet de la partie suivante). Néanmoins, pour comprendre le contexte de cette réconciliation, il est impossible de dissocier ces deux événements. Nous tenons tout de même à analyser ces deux réconciliations – séparées de six années – distinctement en prenant la première comme tremplin de la seconde.

« *Ça devrait se faire, ça va pas être facile, mais j'y crois, vous y croyez, ça devrait se faire un 22 avril* » (Apikaoua, entretien¹⁰¹ 2019). Ce fut les mots du Père Apikaoua

¹⁰¹ Rock APIKAOUA (administrateur de la cathédrale à Nouméa, vicaire général de l'archidiocèse de Nouméa), *entretien*, 14 août 2019. Lors du repas de veille de l'ascension à Ouvéa, en face de l'église catholique.

lorsqu'on lui a demandé de prendre la responsabilité de l'église catholique à Ouvéa et d'œuvrer pour la réconciliation. Lors d'un entretien, il raconte :

« Pleins de choses en concomitance le 22 avril¹⁰², mais moi je n'ai pas réfléchi j'étais là cette date, donc je viens cette date. J'avais une seule consigne : la réunion à la Mairie. Je connaissais seulement le pasteur Tom. On ne savait pas qui avait convoqué la réunion. Le vieux Dieno se lève et se tourne vers le pasteur Tom et moi et nous engueule comme du poisson pourri. Il nous engueule parce qu'on représente l'église catholique et protestante et il n'y a personne pour organiser le lendemain. Donc on s'est dit qu'on organiserait la messe de demain, je me suis aperçu que les gens attendaient juste une ouverture et quand ils ont vu une alliance catholique/protestante ils l'ont prise.

*Le matin on est arrivé à l'église à 9h et il n'y avait pas un chat, je dis à Tom : « Tom il y a un problème ». Puis on a attendu et on a commencé à entendre les pas des gendarmes et quand on les a vus arriver ils ont continué, ils ne sont pas rentrés dans l'église. Ce dont on n'était pas au courant c'est que les gens d'Ouvéa qui ne voulait pas voir les gendarmes en peinture, avaient dit aux gendarmes de venir les rencontrer sur le terrain là-bas, mais ça on n'était pas du tout au courant. On s'est dit qu'on allait attendre un peu, et là on entendait plus les pas, mais les chants. Une image qui m'est restée à l'esprit c'est la tenue bleu clair des gendarmes et les couleurs des robes missions¹⁰³ au milieu d'eux, il y avait aussi des couronnes de verdure sur le bleu des gendarmes. Ils se sont rencontrés et réconciliés là-bas sur le terrain de foot et ont fait une coutume, je ne sais pas ce qu'ils se sont dit, mais ils sont arrivés ici comme un seul homme. Ils sont arrivés, on a fait une coutume. À peine on allait finir la coutume devant l'église, un gendarme arrive en Jeep à l'église en faisant une grande poussière, il ne coupe pas son moteur, c'était le temps des fax, il arrive, mais n'arrivait pas à parler, il tend le fax au colonel, qui était rouge comme une pivoine à cause du soleil, il change de couleur et devient blanc comme son papier. Il me regarde un peu hébété et finit par s'approcher de moi, c'est un papier de Madame Dujardin¹⁰⁴, de France elle a appris que ce matin-là on allait se rencontrer ici, je ne sais pas comment elle a appris, elle voulait dire qu'elle était de tout cœur avec nous, elle voulait qu'on dise aux gens d'Ouvéa, surtout aux gens qui ont massacré son mari, qu'elle leur offrait son pardon. Ce n'est pas uniquement l'église qui a joué ce rôle, l'histoire du pardon a commencé ailleurs, elle écrit dans sa lettre : **« les larmes des mamans de gendarmes ne sont pas différentes des larmes de maman de ceux qui sont tombés là-haut dans la grotte. »** On se remet de nos émotions et on allait rentrer dans l'église, le même petit gendarme arrive et refait le même tourniquet, avec un autre fax, mais il venait du Haut-Commissariat à Nouméa qui demandait de retarder l'heure de la messe pour que les signataires de l'accord de Nouméa puissent venir fêter ça ici à Ouvéa. » (Apikaoua, entretien 2019).*

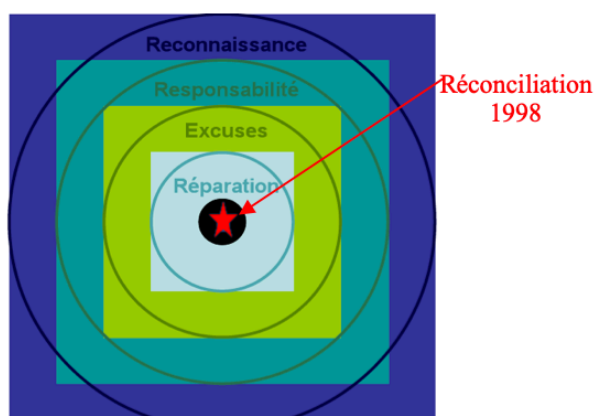
¹⁰² La tuerie de la gendarmerie, 10 ans après les accords de Nouméa.

¹⁰³ Robes traditionnelles des femmes kanaks.

¹⁰⁴ Veuve d'un gendarme massacré lors du drame d'Ouvéa.

Il convient tout d'abord d'assumer le caractère spirituel (coutumier et religieux) de cette réconciliation qui la place d'ores et déjà légèrement en retrait du giron méthodologique. En effet, les étapes identifiées par Valérie Rosoux se retrouvent ici entremêlées en raison des traditions coutumières kanak d'où l'intérêt de compléter la démarche déjà entreprise. « *Le pardon chez nous, c'est un geste que l'on pratique depuis des générations. On pardonne ainsi le mal qui a été fait. La réconciliation, ça ne pardonne pas tout ce qui a été fait avant.* » (Mwaa Vée, 1999 : 67). Ce sont les mots de Chanel Kapoeri expliquant la signification et l'importance du pardon dans la coutume kanak.

- **Schéma 1 : État des lieux de la réconciliation de 1998 :**



- **Reconnaissance**

« *Les communautés de Nouvelle-Calédonie ont trop souffert, dans leur dignité collective, dans l'intégrité des personnes et des biens, de plusieurs décennies d'incompréhension et de violence.* » (...) « *deux convictions antagonistes [ont] débouchées jusqu'à une date récente sur une situation voisine de la guerre civile.* » (Accord de Matignon, 1988 : 2).

Ces quelques lignes issues de l'accord de Matignon reconnaissent d'une part, le statut de victimes des communautés de Nouvelle-Calédonie, et d'autre part, elles confessent timidement le contexte violent dans lequel était plongé le territoire.

« *Pendant qu'il y a eu les gouvernements socialistes, nous avons eu l'exaspération, nous avons eu trente-deux morts, des centaines de gens blessés, de maisons incendiées, de femmes violées. Voilà quel a été le résultat de votre politique.* » (Débat présidentiel de Jacques Chirac face à François Mitterrand, mai 1988).

Dans un discours prononcé le 4 mai 1988 à Nice, Charles Pasqua réitère les accusations : « *MM. Fabius et Joxe, a-t-il affirmé, ont du sang sur les mains. Ils sont responsables de ce qui s'est passé de 1984 à 1986, où l'on a déploré trente-deux morts, des maisons pillées, des femmes violées.* » (*Le Monde*, 6 mai 1988). Ainsi, de par ces

deux citations, il convient de comprendre ici une forme de reconnaissance ou tout du moins de dénonciation des faits.

« [L]’assaut sanglant contre la grotte d’Ouvéa » (Antenne 2, 5 mai 1988) ; « incidents meurtriers de Nouvelle-Calédonie » (Antenne 2, 23 avril 1988) ; « 3 gendarmes massacrés à l’arme blanche et 27 autres séquestrés » (Antenne 2, 24 avril 1988) ; « Des combats violents et difficiles » (Le Monde, 6 mai 1988) ; « l’interlocuteur des auteurs des massacres d’Ouvéa » (Pasqua, 1988) ; « le coup de force sanglant » ; « opération meurtrière du 5 mai 1988 à l’île d’Ouvéa » (Sénat : 1988).

Toutes ces citations proviennent de discours officiels, de propositions de résolution, ou encore d’articles de journaux. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, elle témoigne de la situation de violence en Nouvelle-Calédonie – une violence impossible à dissimuler. En ce sens, l’étape de *reconnaissance* de la violence passée fut progressivement mise en place.

- Responsabilité

En ce qui concerne la responsabilité, lorsque la décision d’occuper pacifiquement les gendarmeries tourne au cauchemar le 22 avril 1988, la responsabilité des militants indépendantistes n’est un secret ni pour les gendarmes ni pour les Kanaks puisqu’ils revendiquent leur attaque (GIGN, 2011 ; Ligue des droits de l’homme, 1989 : 28-30). Par la suite, lorsque les seize otages seront emmenés dans la grotte de Goosana par Alphonse Dianou, il n’y a aucun doute sur la responsabilité puisque cette prise d’otage est le levier de revendications indépendantistes. Sur la Grande Terre, dans les îles et même en métropole, on le sait : ce sont les Kanaks qui décident d’occuper la gendarmerie de Fayaoué. Les raisons qui poussent les Kanaks à une telle violence sont diverses et peuvent être comprises de différentes manières selon différents prismes. Il ne s’agit ni de discuter ni de juger ces raisons. En ce sens, même si le point de départ de l’attaque et la finalité peuvent être discutés, ce n’est pas le cas de l’attaque en elle-même puisque les Kanaks en font la revendication. Il est donc possible d’interpréter cette revendication – au nom du FLNKS – comme une forme de reconnaissance de responsabilité, ou tout du moins une responsabilité automatiquement accordée aux faiseurs d’otages.

Aussi, Robert Kapoeri explique :

« [C]’était dur d’affronter le regard des autres, eux qui disaient “Tout ce que vous avez réussi à faire, c’est tuer des gens.” [...] Ils relèvent plutôt le côté négatif, le désastre qu’il y a eu, les dix-neuf, et puis Tjibaou, Yeiwéné Yeiwéné et Djubelly Wea. Alors on se dit à chaque fois : “J’ai fait avancer les choses ou pas ? On a fait que des conneries finalement ?” ».

Les paroles de ce militant témoignent de sa responsabilité. Les militants pour l'indépendance de la Kanaky le savent : politiquement les choses ont avancé et ils en sont fiers, mais leurs actions ont entraîné – directement ou pas – la mort de 19 des leurs et de 4 gendarmes à Ouvéa. Par ailleurs, la notion de responsabilité collective¹⁰⁵ dans la coutume kanak¹⁰⁶ floute les contours du concept même de responsabilité. Chanel Kapoeri explique en parlant du vécu kanak : « [C]'est par rapport à sa famille que se manifeste cette solidarité. On ne peut pas laisser cette famille vivre ça toute seule, porter seule la responsabilité de l'acte de Djubelly, non, on est solidaire avec la famille. » (Mwa Vée, 1999 : 70).

Au lendemain du 5 mai 1989, malgré la responsabilité collective, on fait face à une part de responsabilité imputée à la tribu de Goosana, d'où est issu le clan Wea, de la part des autres habitants d'Ouvéa. C'est ici que se trouve le point culminant de cette réconciliation : outre les croyances extérieures, il faut permettre aux habitants d'Ouvéa de se réconcilier entre eux, avant d'envisager la réconciliation extérieure. En revanche, pour la Grande-Terre et dans les îles, c'est toute l'île d'Ouvéa qui est coupable. Mathias Waneux témoigne : « on nous a regardés de travers à Maré comme à Hienghène. » (Ibid. : 27-28). Dans cette dynamique, Chanel Kapoeri explique : « Dans le monde kanak, c'est toujours celui qui fait les erreurs qui doit faire le pas. L'autre attend et il peut attendre ainsi pendant des années et des années. » (Mwa Vée, 1999 : 71). Mathias Wameux affirme : « C'est la tribu de Goosana qui a proposé l'idée de la réconciliation et ici nous avons accepté » (Ibid. : 26-27).

Nous ne pourrions simplifier la situation en déduisant de ces deux phrases que la tribu de Goosana assume sa pleine responsabilité dans cette tragédie, mais pouvons néanmoins soulever la question. Même si les militants indépendantistes assument leur part de responsabilité dans la mort des « 19 »¹⁰⁷, il semblerait qu'ils en imputent également une part aux décisionnaires de la prise d'assaut, c'est-à-dire de l'opération « Victor », qui a été ordonnée par François Mitterrand et Jacques Chirac et exécutée par le GIGN (Lavellois, 2018 : 377). C'est un appel téléphonique entre le Premier Ministre Jacques Chirac et le général Vidal qui fixe l'assaut. Le Président – F. Mitterrand – approuve l'opération « Victor » à condition que les conséquences soient

¹⁰⁵ « Tous les gens d'Ouvéa sont touchés par ce drame car il a eu lieu dans notre île. Chez nous, les Kanaks, c'est la règle de la responsabilité collective » (Le Monde, 13 mai 1989).

¹⁰⁶ Il s'agit ici d'identifier clairement le clan de la famille Wea qui appartient à la tribu de Goosana, mais d'autres clans et familles vivent dans la tribu de Goosana et d'autres tribus vivent à Ouvéa.

¹⁰⁷ « les 19 » est une expression commune dans les mémoires pour parler des 19 militants indépendantistes morts dans la grotte.

assumées par le ministère de la Défense (GIGN, 2011). Ainsi, au même titre que les doutes sont levés sur les auteurs de l'occupation de la gendarmerie et de la prise d'otage, ceux portant sur la responsabilité de l'État français¹⁰⁸ dans cet assaut sont éludés, d'autant plus que Charles Pasqua confirme : « *on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, on peut toujours se lamenter, ça sert à rien* [(Pasqua, Antenne 2, 5 mai 1988)] *Le devoir de l'État républicain, après avoir adressé les mises en garde nécessaires, est de rétablir l'ordre par tous les moyens en sa possession.* » (*Le Monde*, 6 mai 1988). À son tour et accusant le gouvernement Chirac, le Président Mitterrand affirme : « *Le gouvernement a choisi la brutalité et d'ignoré la moitié de la population.* » (Mitterrand, 1988).

Bien qu'entre 1988 et 1998 il n'y ait pas eu de reconnaissance de responsabilité dans les discours officiels, la singularité des « Événements » permet tout de même une perception au moins globale, d'une part de **responsabilité** de chacun. Celle des militants du FLNKS qui décident d'occuper la gendarmerie menant à la prise d'otage et celle de l'État français autorisant l'assaut du GIGN dans la grotte.

- Excuses

La réconciliation en milieu kanak est à appréhender à la lumière de la coutume kanak. Nous l'avons évoqué, celle-ci se caractérise par l'enchevêtrement des étapes de ce long processus. Ainsi, celle des excuses se perçoit dans la coutume de pardon effectuée sur le terrain de football avant le retour des acteurs à l'Église. Mais que se cache-t-il derrière ce mot un quelque peu grossier qui signifie beaucoup dans l'organisation sociale et politique kanak ? On peut entendre le terme coutume de différentes manières. La première étant au sens des habitudes ou pratiques ancestrales, comme une sorte de contrat social régissant les codes en milieu kanak. La deuxième est celle qui nous intéresse ici : « faire une coutume de... ». Ici il s'agit d'un acte plutôt au sens du rituel qui s'effectue sur le moment et pour une raison donnée. Ainsi, avant de rentrer chez quelqu'un, il y a la coutume d'entrée à l'attention du maître des lieux et la coutume de pardon ou de supplique dans le cadre d'une réconciliation, d'une faute. Celle-ci consiste – dépendamment des clans – en un discours de remerciement ou de pardon accompagné éventuellement d'un manou¹⁰⁹, d'ignames¹¹⁰, de cocos germés, de tabac, de nattes, d'objets tressés, de colliers de coquillages, de tissus,

¹⁰⁸ Décideurs politiques, gendarmes et GIGN.

¹⁰⁹ Paréo spécial a motifs kanaks.

¹¹⁰ Il s'agit d'un tubercule qui a une importance cruciale dans la coutume kanak.

d'argent et de casse-tête. Il y a diverses raisons¹¹¹ de présenter une coutume, mais dans notre cas cette coutume de pardon s'apparente à ce que Valérie Rosoux appelle l'étape des excuses.

« *Ils se sont rencontrés et réconciliés là-bas sur le terrain de foot et ont fait une coutume, je ne sais pas ce qu'ils se sont dit, mais ils sont arrivés ici comme un seul homme. Ils sont arrivés, on a fait une coutume.* » (Apikaoua, entretien 2019). C'est le récit du Père Apikaoua qui témoigne de la réconciliation coutumière. On devine le poids du pardon dans la culture kanak. Ici la coutume de pardon représente à la fois les excuses et l'acceptation des excuses. En effet, les Kanaks diront « remercier la coutume », c'est-à-dire que l'interlocuteur, en plus d'accepter la coutume, prend la parole et affirme que la demande est acceptée. « *[L]e pardon, il faut qu'il soit partagé, il s'adresse à quelqu'un.* » (Mwa Vée, 1999 : 16). Par conséquent, il doit être accepté par ce quelqu'un, après quoi un contre-don est présenté. Cette coutume de pardon sur le terrain de football fait alors office d'excuses et esquisse également – pour les habitants d'Ouvéa – les prémisses d'une réconciliation avec les gendarmes.

- Réparation

Cette dernière étape du chemin vers la réconciliation consiste en la réparation matérielle des torts subits par les victimes (Rosoux, 2009 : 4). Il s'agit donc de l'étape qui finalise le processus. Ainsi, si nous retournons à Ouvéa, on dit que cette réconciliation a eu lieu le 22 avril 1998 sur le terrain de football avant de concélébrer la messe œcuménique. Bien qu'elle ne soit pas matérielle, cette messe – regroupant gendarmes, pasteur, prêtre, habitants du Nord et du Sud de l'île, politiques... – symbolise la fin du processus. D'autant plus que le geste coutumier (le don de coutume ou don principal) représente, certes, un acte symbolique dans l'esprit mais n'en est pas moins un don matériel important dans l'organisation sociale kanak. De ce fait, même si le lecteur avait du mal à réaliser l'ampleur de ce geste, il convient de le valoriser à la lumière de la coutume kanak. De plus, le dépôt de gerbes sur la tombe des gendarmes par les habitants d'Ouvéa est également le symbole d'une réconciliation (Mwà Vée, 1999 : p. 15). Celle-ci est caractérisée notamment par le mémorial des 19 inauguré à Ouvéa et le préambule de l'Accord de Nouméa.

Plusieurs témoignages recueillis par le magazine Mwà Vée mettent la notion de temps au centre de la problématique : « *je pense que c'est le temps qui a fait petit à*

¹¹¹ La plus habituelle est la coutume que l'on fait lorsqu'on arrive chez quelqu'un pour la première fois, mais on présente également une coutume lors des mariages, des baptêmes, des deuils, par exemples.

petit son travail » (Ibid. : p. 21) ; « *Du temps était passé, il avait fait son œuvre. En sept ans, les choses s'étaient un peu tassées. Moi-même j'avais commencé à me faire une raison, je pouvais assumer ce qui s'était passé, en parler avec les gens. Eux-mêmes étaient plus aptes à recevoir, à écouter.* » (Ibid. : 25) ; « *Et puis l'an passé, il y a eu la réconciliation avec les gendarmes. Mais on sentait depuis quelques années déjà qu'il se passait quelque chose de l'intérieur. C'est difficile à exprimer parce que ça se passe au-dedans de nous.* » (Ibid. : 32) ; « *Il est important de faire ce geste-là vers Hienghène et Maré alors qu'on l'a fait ici pour les gendarmes, mais ça pèse encore. L'idée est là, en nous, mais il faut encore un peu de temps.* » (Ibid. : 32). Le processus de réconciliation impose donc la notion de temps qui se compte en générations (Rosoux, 2015 : 471). Ainsi, le père Apikaoua – au centre du processus – s'est souvent vu interrogé sur : « *père on fait quoi pour Hienghène ?* » (Mwà Vée, 1999 : 11), néanmoins l'atmosphère répondait qu'il fallait du temps. Le témoignage de Cyriaque Alosio va dans ce même sens puisque, selon lui, les générations suivantes seront plus à même d'entreprendre le processus pour Hienghène : « *Le moment n'est peut-être pas encore venu, il faut laisser à nos enfants le soin de régler ça, en prenant le temps qu'il faudra.* » (Ibid. : 79). Selon Maki Wea, malgré la « *brûlure dans notre cœur* » [...] *faire la réconciliation avec les frères Yeiwéné, à Maré, avec le clan Tjibaou là-bas, nous sentons que c'est trop lourd, que ce n'est pas encore le moment. [...] Ça va venir, mais il faut laisser le temps.* » (Ibid. : 54). Du temps, il en a fallu pour arriver au processus de réconciliation entre Maré, Hienghène et Ouvéa en 2004. Mais, en plus du temps, un facteur primordial a ralenti le processus : la responsabilité collective. Effectivement, pour entamer la réconciliation avec Hienghène, il fallait un coupable qui demande pardon et, en même temps, il existait une solidarité des tribus qui n'était pas prête à assumer l'entière responsabilité de l'acte de Djubelly Wea (Ibid. : 71).

2.2 La réconciliation et le pardon avec les familles¹¹² de Hienghène : 3 étapes décisives

« Faire ce pas c'est non seulement se pardonner et se réconcilier entre les familles, mais c'est aussi comme le dit Marie-Claude Tjibaou, adresser symboliquement un signe de fraternité et d'espoir au pays tout entier. » (Mwà Vée, 2005 : 6).

¹¹² Dans un souci de clarté, nous avons joint en *Annexe 2*, un sommaire des familles concernées, issu du magazine *Mwà Vée* n°46-47, 2005.

Jean-Marie Tjibaou, tombé sous les balles de Djubelly Wea, était un homme politique, un *leader* indépendantiste, mais c'était également un chef¹¹³ (*Ibid.* : 11). Son décès a entraîné de nombreux ressentiments, tant dans les îles que sur la Grande Terre. À la fin de l'année 2003, la justice prononce un non-lieu pour le décès de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné Yeiwéné (*Ibid.* : 4). Quinze années après le drame, les familles ont tenté de retrouver une vie normale, elles ont tenté de se pardonner, elles ont tenté une réconciliation. En effet, c'est en suivant un processus de trois étapes et en respectant les schèmes coutumiers et religieux qu'elles y sont parvenues. Tout d'abord, elles se sont dirigées vers Hienghène, puis vers Maré et ont fini le parcours à Ouvéa. De nombreuses raisons expliquent leur volonté de se réconcilier, mais il en est une qui revient plus souvent : « *il faut le faire pour nos enfants* » (Samuel Yéiwéné cité dans Mwà Vée, 2005 : 5, 6, 60) mais « *il faut qu'ils soient conscients de ce qu'ils s'approprient à accepter* » (Marie-Claude Tjibaou, cité dans Mwà Vée, 2005 : 17). Par conséquent, il fallait attendre que ces enfants « *soient en mesure de faire eux-mêmes leur travail intérieur vers l'idée du pardon* » (Mwà Vée, 2005 : 5). Aussi, il fallait « *attendre que les esprits exacerbés par la violence du combat pour l'indépendance sur le terrain idéologique et politique s'apaisent* » (*Ibid.*). En outre, le drame de Hwaadrila faisait écho à celui de la grotte d'Ouvéa et à celui de l'embuscade de Waan Yaat (dans la vallée de Hienghène). Cette résonance rendait plus difficile la marche vers le pardon. Ainsi, l'état d'esprit qui anime Samuel Yeiwéné – frère aîné de Yeiwéné Yeiwéné – est celui-ci : il faut aller voir ce qui se dit chez les Tjibaou à Hienghène et la réponse de Maré sera la même (*Ibid.* : 61). Effectivement, « [o]n est ensemble », dit-il (p.61). « *Et après la réconciliation, on sera ensemble avec les Wea et Gossanah* » (*Ibid.* : 61).

2.2.1 La réconciliation à Hienghène

Malgré la bonne volonté de Marie-Claude Tjibaou, le moment n'était pas venu et beaucoup d'incertitudes régnaient. De nombreuses coutumes avaient été reçues mais été restées sans réponse : les gens n'étaient pas prêts, le passé était trop lourd, la douleur trop vive, le moment n'était pas venu à maturité (*Ibid.* : 5, 17). « *Entre les gens de Hienghène et ceux d'Ouvéa, c'était la coupure* » (*Ibid.* : 11). La démarche de réconciliation à Hienghène a pris du temps car, pour les gens d'Ouvéa, venir tous ensemble revenait à inculper tout le monde et, de fait, placer dans le même camp tous les clans (*Ibid.* : 68). La volonté était désormais là, il fallait maintenant, permettre une

¹¹³ Chef de la tribu de Tiendanite. Plusieurs rangs existent dans la coutume kanak, le rang de chef étant un des plus respectés.

concrétisation. Ainsi, depuis la création de l'association « Comité réconciliation », les familles et le personnel religieux se sont rencontrés de nombreuses fois. À l'issue de ces rencontres, eut lieu la confrontation. Cette dernière réunion décisive – « *au cours de laquelle le processus aurait pu s'enrayer* » (*Ibid.* : 4) – permet d'entreprendre les cérémonies de pardon et de réconciliation qui se sont déroulées entre le 17 juillet et le 8 août 2004, parmi les familles Tjibaou de Hienghène, Yeiwéné de Maré et Wea d'Ouvéa, mais également Fisdiépas¹¹⁴ de Hienghène (*Ibid.*).

Le 17 juillet 2004, au lever du jour, c'est un groupe soudé et uni qui attend la délégation d'Ouvéa à Tiendanite. Celle-ci était arrivée la veille de Nouméa et logeait à l'internat du lycée où Daniel Fisdiépas, désormais Maire, les avait accueillis. Ce matin du 17 juillet, ces frères et sœurs kanaks se tiennent solennellement debout les uns face aux autres, séparés par une rivière qui coule au pied de la tribu. Le pasteur Jean Wete débute symboliquement la traversée, une pause s'effectue naturellement, puis Joachin Nahiet (Chef du Clan Wea) et sa fille Lorenza poursuivent la marche en guidant les vieux de Goosana. Arrivés de l'autre côté, ils s'agenouillent, têtes baissées devant les Tjibaou. Le désarroi est palpable et les différentes émotions s'entrechoquent. D'abord, c'est Maki Wea qui dépose la coutume d'entrée et parle « *avec crainte et humilité* » (*Ibid.* : 14), Victor Mandjia la remercie et Joël Tjibaou récupère le don. Par la suite, six enfants de la famille Wea – dont ceux de Djubelly Wea – présentent une coutume de supplique. Quant à la demande de pardon, c'est Uthang – le frère aîné de Djubelly Wea – qui supplie en langue Iaaï la famille Tjibaou de leur accorder leur pardon. Cyril Wea – qui avait traduit le Iaaï d'Uthang – accompagné de ce dernier et des six enfants, rejoignent Marie-Claude Tjibaou, ses enfants et Vianney Tjibaou. Ils s'enlacent. Vianney Tjibaou répond à la coutume de supplique par une coutume d'acceptation alors que Cyril Wea la remercie. Pierre Waina – représentant de la branche aînée Waina Wea – présente le don principal¹¹⁵ lié à la demande de pardon. Puis, un des frères de Djubelly Wea rappelle les liens anciens qui unissent les îles à la Grande Terre. Enfin, Joël Tjibaou touche la coutume de pardon en signe d'acceptation alors que Daniel Fisdiépas et la famille Tjibaou étalent un contre-don d'acceptation dont une monnaie kanak. Désormais, c'est au tour de Joël Tjibaou de s'exprimer : « *Vous nous demandez d'accepter le pardon, nous*

¹¹⁴ Il s'agit ici du garde du corps de Jean-Marie Tjibaou qui assassine Djubelly Wea lors de la cérémonie de lever de deuil à Hwaadrila le 5 mai 1989.

¹¹⁵ Le don principal est notamment composé d'ignames, de nattes, de tissus et de monnaies kanak... La monnaie kanak représente le peuple kanak et dissocie chaque clan, chaque totem.

l'acceptons » (*Ibid.* : 14). Il rappelle aussi le parcours douloureux que la famille Tjibaou a su surmonter, sa douleur de « voir des Kanaks s'humilier devant d'autres Kanaks pour racheter la faute d'un seul d'entre eux » (Mwà Vée, 2005 : 14). Pour finir, il ajoute que « désormais, ils pouvaient à nouveau se mettre debout, ici, à Tiendanite. » (*Ibid.*). La cérémonie se poursuit en dévoilant une plaque commémorative devant la tombe de Jean-Marie Tjibaou (*cf. infra*). Elle est ensuite recouverte du drapeau aux couleurs du FLNKS alors que Maki Wea et trois jeunes de Goosana plantent deux pins colonnaires¹¹⁶ proches de la tombe. La délégation venue d'Ouvéa s'est alors recueillie sur la tombe de l'ancien *leader* indépendantiste après y avoir déposé des gerbes de fleurs et des ornements. Le père Apikaoua, les pasteurs Jean Wete et Watre Hanye ont concélébré une messe œcuménique pendant l'après-midi qui a suivi. Ensuite, les maires de Hienghène (Daniel Fisdiépas) et d'Ouvéa (Boniface Ounou) ont eux aussi déposé des gerbes. Après cet échange de coutume, tous les participants se sont alignés en deux lignes et se sont étreints (*Ibid.* : 15).

Une autre cérémonie de pardon et de réconciliation s'est déroulée à Tenem¹¹⁷, bien qu'elle soit particulière car il s'agissait – pour Daniel Fisdiépas – d'un acte de défense dans le cadre de sa fonction¹¹⁸. Ce dernier avait souhaité présenter une coutume de pardon aux Wea pour avoir abattu un membre de leur clan. Aux côtés du don principal, les protagonistes s'expriment et Cyril Wea dit : « Comment ne pas accepter de donner le pardon, alors que nous l'avons reçu hier ? » (*Ibid.* : 15). Ce jour-là, ils se sont rendu compte qu'ils étaient tous unis par le même drame : les morts pour l'indépendance du caillou. Le pardon et la réconciliation à Hienghène sont désormais cristallisés et les relations entre Hienghène et Ouvéa normalisées. Cette première étape, que l'on peut qualifier sans retenue de franc succès, va mener les familles à la prochaine d'un long processus qu'elles entendent finir à Ouvéa.

2.2.2 La réconciliation à Maré

Avant de se rendre à Ouvéa pour terminer le processus de réconciliation qu'ils avaient engagé, les Iaai se sont rendus à Nouméa où ils ont pu pour la première fois, visiter le centre culturel Tjibaou. Le temps est venu de se rendre à Maré pour la deuxième étape de ce projet. Cette cérémonie de demande de pardon et de réconciliation aura lieu en deux étapes : une première à Tadine où vit Samuel Yeiwéné

¹¹⁶ Les pins colonnaires ont une certaine importance dans la coutume kanak.

¹¹⁷ Une des autres tribus de Hienghène.

¹¹⁸ Rappelons que Daniel Fisdiépas fut chargé de la sécurité de Jean-Marie Tjibaou et c'est lui qui, lors de son assassinat, a abattu sur Djubelly Wea.

(le frère aîné de Yeiwéné Yeiwéné), et la seconde à Nidenod où réside une grande partie de la famille, dont Hnadrune Yeiwéné (la veuve de Yeiwéné Yeiwéné) et ses enfants (*Ibid.* : 55).

Ce matin-là, les visages traduisent la gravité et la culpabilité. Huit coutumes sont prévues tout au long de la journée. C'est en face de la maison de Samuel Yeiwéné que les Iaaï décident de s'arrêter. Sans plus un bruit, ils s'avancent jusqu'aux tentes installées pour la cérémonie et Maki Wea ouvre la marche, suivi de quatre enfants de Goosana, dont un de ses fils (*Ibid.*). Après avoir présenté le geste d'entrée au nom des familles et des chefferies¹¹⁹ d'Ouvéa, Maki Wea et le groupe d'enfant rejoignent la famille Yeiwéné pour une accolade. C'est Modeste Buama Yeiwéné qui la remercie et évoque la douleur de ce drame et la détérioration des relations entre l'île d'Ouvéa et de Maré. Georges Wea (frère aîné de Djubelly) accompagné de six garçons de Goosana étale la coutume de supplique et de pardon¹²⁰. Par la suite, c'est Uthang Wea, accompagné de Cyril Wea et Manaki Wea, qui – au nom de la coutume et des liens familiaux qui les unissent – demandent pardon à la famille Yeiwéné, à Dieu et à toutes les chefferies de Maré. Le clan Wea et les enfants qui l'entouraient s'approchent de la famille Yeiwéné où étaient réunis un fils, Samuel, et sa mère autour des membres du clan. Modeste Buama Yeiwéné présente le don des Wea aux siens et Samuel prend la parole pour rappeler la personnalité et l'action de Jean-Marie Tjibaou à l'égard du peuple kanak. Avant de voir la coutume de pardon disposée sur le sol par Pierre Waina et Hniihnöo Wea, Cyril Wea remercie à son tour les Yeiwéné de leur avoir ouvert les bras. Le contre-don est fait par Samuel Yeiwéné en guise d'acceptation de la demande de pardon. Désormais, il est possible de dire –selon Damien Yeiwéné – que les trois hommes sont tombés pour la même cause. Enfin, le pasteur Lali Wayane dit une prière qui s'est suivie d'une accolade comme à Tiendanite (*Ibid.* : 56). Peu de temps après, les Iaaï se sont rendus à Nidenod où une coutume d'entrée a été déposée, puis remerciée par Jean-Pierre Yeiwéné. À l'instar des cérémonies précédentes, les familles ont mangé ensemble autour de la même table et sont allées se recueillir sur la tombe de Yeiwéné où une plaque commémorative¹²¹ identique à celle de Jean-Marie Tjibaou a été dévoilée (*Ibid.* : 57).

¹¹⁹ Dans le mode d'organisation social kanak coutumier, une chefferie une partie du territoire sous l'autorité d'un chef coutumier.

¹²⁰ Composée de nattes, d'objet tressés, de coco germés, de colliers de coquillages, d'argent et de, de tissus, d'ignames et de casses-têtes (Mwà Vée, 1999 : 56).

¹²¹ « [À] l'exception de la mention du lieu et de la traduction en langue de la phrase « *Que se lève une aurore nouvelle* ». » (Mwà Vée, 2005 : 57).

Le soleil se couche sur les plages de Maré et la journée s'achève. Le père Apikaoua et le pasteur Jean Wete ont donné une prière. Celle-ci s'est prolongée le lendemain lors d'une messe œcuménique en compagnie d'autres pasteurs. C'est soulagés et surtout libérés, que les clans d'Ouvéa regagnent leur île afin de préparer la cérémonie finale de pardon et de réconciliation qui les attend (*Ibid.*).

2.2.3 La réconciliation à Ouvéa

Le 5 août 2004, Ouvéa a vu les premières coutumes être déposées sur sa terre. En effet, les premiers arrivants ont mis le pied sur Iaai la veille de la cérémonie de pardon et de réconciliation (*Ibid.* : 73). C'est Uthang, lui qui avait demandé le pardon à la famille Yeiwéné, qui accueille chez lui cette dernière cérémonie. Dans une atmosphère solennelle, mais moins lourde, les familles de Hienghène et de Maré déposent ensembles leurs coutumes que Koniw Wea remercie. Les familles échangent les contre-dons alors que Bernard Wea – accompagné des jeunes de Goosana – étale les coutumes destinées aux familles Tjibaou, Yeiwéné, Fisdiépas et aux églises historiques. Pierre Waina, Louis Wea et Hniihnö Wea présentent respectivement les trois premiers dons et remercient une nouvelle fois les familles Tjibaou et Yeiwéné de leur avoir accordé leurs pardons. C'est désormais au tour de Joël Tjibaou, Samuel Yeiwéné, Daniel Fisdiépas et le père Apikaoua de remercier respectivement ces coutumes. Le père s'exprime : « *Dire merci, c'est faire grandir l'autre.* » (*Ibid.* : 74). Cette cérémonie de pardon touche presque à sa fin avec les contre-dons des familles Tjibaou et Yeiwéné. Il reste pourtant une étape. Les familles se rassemblent autour de la tombe de Djubelly Wea où – à l'instar de ce qui avait été fait pour les deux *leaders* indépendantistes – trois des enfants Tjibaou, Yeiwéné et Wea dévoilent une plaque commémorative (*Ibid.*). Pierre Waina entame un discours de fin en disant : « *Nous venons de terminer notre travail commencé voici trois semaines. Je remercie pour ce geste de partage et d'amour. Que la jeunesse fasse en sorte que la porte ne se referme plus.* » (*Ibid.*).

"Si les arbres pouvaient parler, je n'imagine pas ce qu'ils raconteraient de ce 5 mai 1988". (Benoît Tangopi, 2018).



Grotte de Goosana à Ouvéa. Pour Benoît Tangopi, « il faut raconter pour ne surtout pas oublier » (Benoît Tangopi, 2018).



Les bouilloires et les tasses apportées par les porteurs de thé le 5 mai 1988 sont encore là.



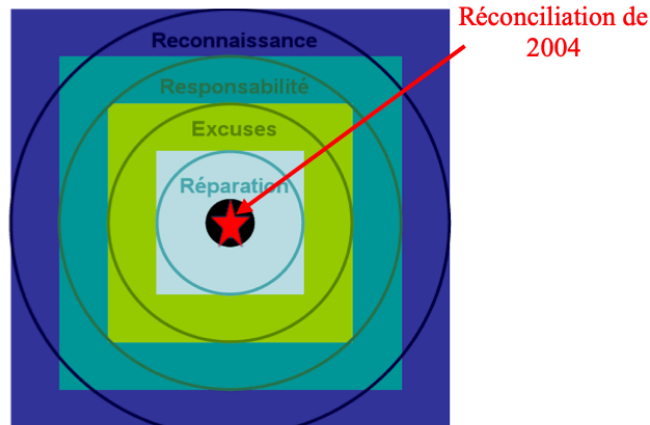
Les porteurs de thés faisaient toujours un geste coutumier avant de rentrer.

Source : PHILIPPON Laura & GNIPATE Steeven, *30 ans après la tragédie, retour dans la grotte d'Ouvéa*, Nouméa : La 1^{ère}, publié le 1^{er} mai 2018, <https://lalere.francetvinfo.fr/trente-ans-apres-tragedie-retour-grotte-ouvea-nouvelle-caledonie-582435.html>, consulté le 19 mars 2020.

Enfin, il était inconcevable de ne pas finir cette cérémonie par la visite de la grotte où tout avait commencé 16 ans plus tôt. Les familles se regroupent à l'entrée du chemin de la grotte et déposent une coutume d'entrée que Benoit Tangopi remercie. Ensuite, les trois veuves plantent collectivement un arbre à l'entrée du chemin. En apportant quelques explications historiques, un des frères de Djubelly Wea escorte les familles jusque l'entrée de la grotte, où de nouvelles coutumes sont déposées afin de pénétrer dans celle-ci. Un récit des « Événements » chargé d'émotion est prononcé, Benoît Tangopi donne la coutume d'au revoir et les familles se dirigent vers la tribu de Hwaadrila qui avait été – il y a 15 ans – le point de départ d'une histoire tragique. Louis Wea, Bernard Wea, quelques membres de la famille Wea et de la tribu de Goosana présentent la coutume de réconciliation – acceptée par André Waneux. Enfin, Mathias Waneux présente les coutumes pour les oncles maternels de Jean-Marie Tjibaou, de Yeiwéné Yeiwéné et de Djubelly Wea en symbole du retour du sang de ces derniers envers leurs oncles maternels (*Ibid.* : 75). Au sortir de la grande chefferie, six arbres du souvenir y sont plantés par les trois veuves des victimes et leurs enfants, les trois chefferies (Maré, Ouvéa, Hienghène) et les trois églises historiques. Après quoi, les familles vont se recueillir sur le monument des 19. Une dernière coutume

d'au revoir est prononcée et les familles se retrouvent pour une messe œcuménique présentée par le père Apikaoua, les pasteurs Jean Wete et Watreï Hanye. Là où tout avait commencé il y a 15 ans, le père Apikaoua et les pasteurs ont su restituer la grandeur du pardon (*Ibid.* : 76).

- **Schéma 2 : État des lieux de la réconciliation à Hienghène**



- **Reconnaissance & Responsabilité**

Il convient d'analyser les étapes de la reconnaissance et de la responsabilité de concert étant donné, d'une part, l'acte commis par Djubelly Wea contre Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné et, d'autre part, l'acte de Daniel Fisdiépas qui abat l'assassin désigné. En effet, personne ne peut nier que Djubelly Wea est responsable du drame puisqu'il abat les deux *leaders* indépendantistes sous les yeux de la foule. Ni lui, ni les membres du clan Wea ne cherchent à occulter son acte, il en est responsable et c'est ce fardeau que doit porter son clan.

« Le 5 mai 1989, Djubelly Wea, de Gossanah (Ouvéa), armé d'un pistolet, tuait à bout portant le président du parti indépendantiste FLNKS, Jean-Marie Tjibaou, Chef de la tribu Tiendanite (Hienghène), et son vice-président Yeiwéné Yeiwéné, de Maré. » (Ibid. : 4).

« Après quinze ans d'attente, de silence, de doute et de souffrance, ils étaient là face à des frères et à des sœurs kanaks qui, dans le même temps et à cause d'un des leurs, Djubelly Wea, avaient enduré le pire. » (Ibid. : 14).

« Le moment était venu d'accepter que ceux portant le nom de l'homme à cause duquel le chef de Tiendanite était mort foulent la terre de sa tribu, de sa chefferie. » (Ibid.).

« L'île d'Ouvéa maudit le cercueil de Djubelly Wéa parce qu'elle est aujourd'hui frappée par la honte. " Tous les gens d'Ouvéa sont touchés par ce drame car il a eu lieu dans notre île. C'est [leur] fardeau. » (Le Monde, 13 mai 1989).

L'enjeu auquel font face les familles est celui de ne pas attribuer l'acte à la tribu dans son entièreté ou à l'église protestante à laquelle appartenait Djubelly Wea. En

effet, « *il a fallu intervenir pour rappeler que son acte n'engageait que lui* » (Mwà Vée, 1999 : 7) puisqu'Ouvéa s'était réconcilié quelques années auparavant. À l'instar de la réconciliation entre les gendarmes et Ouvéa, la coutume kanak engage la responsabilité collective : « *On ne peut pas laisser cette famille vivre ça toute seule, porter seule la responsabilité de l'acte de Djubelly, non, on est solidaire avec la famille.* » dit Chanel Kapoeri (*Ibid.* : 70). Ainsi, bien que l'acte soit attribué à Djubelly Wea, la responsabilité se retrouve dans l'ensemble du clan.

Par ailleurs, « *Djubelly Wea [est] abattu à son tour par Daniel Fisdiépas, de Tenem (Hienghène), officier de la police nationale, chargé d'assurer la sécurité de Jean-Marie Tjibaou* » (*Ibid.* : 4), qui ne nie pas non plus sa responsabilité dans cet acte. Il la reconnaît pleinement en 2004 lorsqu'il souhaite s'associer au processus de réconciliation en offrant une coutume à la famille Wea (*Ibid.* : 17).

- Excuses

À l'instar de la réconciliation entre les gendarmes et les familles d'Ouvéa, la coutume de pardon ou de supplique représente à la fois les excuses et l'acceptation des excuses. L'interlocuteur « remercie la coutume » et prend la parole pour l'accepter, avant de proposer un contre-don. La famille pour qui a été prononcée la coutume de supplique, est désormais pardonnée et reçoit un contre-don. « *[L]e pardon, il faut qu'il soit partagé, il s'adresse à quelqu'un.* » (*Ibid.* : 16). C'est pourquoi, lors de ces trois étapes (Hienghène, Maré Ouvéa), un individu doit « remercier la coutume » et un contre-don est apporté : le pardon est accordé au nom des siens.

Première étape à Hienghène :

« La coutume de supplique a ensuite été présentée par six enfants de la famille Wea, dont ceux de Djubelly Wea. C'est Uthang, le frère de Djubelly, qui, en langue iaai, traduite par Cyril Wea, a supplié, au nom des siens, les Tjibaou de leur accorder le pardon. » [...] « Le moment était venu d'accepter que ceux portant le nom de l'homme à cause duquel le chef de Tiendanite était mort foulaient la terre de sa tribu, de sa chefferie. » (*Ibid.* : 14).

Deuxième étape à Maré :

« George Wéa, fils de Uthang, frère aîné de Djubelly Wéa, accompagné de six jeunes garçons de Gossanah, a étalé la coutume de supplique de pardon, composée de nattes, d'objets tressés, de colliers de coquillage, d'ignames, de cocos germés, de tissus, d'argent et de casse-tête. La supplique a été exprimée par Uthang Wéa, entouré de Cyril Wéa et de Manaki Wéa. Uthang Wéa a demandé pardon à la famille Yeiwéné, mais aussi à Dieu, ainsi qu'à l'ensemble

des chefferies de Maré [...] Le prix de la liberté, personne le connaît, mais celui de la souffrance, oui, je le connais, et vous également, comme les frères de Hienghène et tous les frères Kanaks en général. Accepter cette souffrance pour donner la vie, c'est le sens aujourd'hui de ce que nous faisons pour notre peuple. » (Ibid. : 59).

Nadège Yeiwéné : « J'ai dit (aux Wéa) : « Oui, j'accepte votre demande de pardon », c'est mon droit et personne d'autre ne peut répondre pour moi. Papa et Jean-Marie étaient des hommes de dialogue, alors il faut continuer à dialoguer et à pardonner. Voilà ce que je pense de cette journée d'hier et j'espère que ça va bien se dérouler. » (Ibid. : 69).

Dernière étape à Ouvéa :

« Les gens de Hienghène et de Maré [...] ont déposé ensemble leurs coutumes que Konyi Wéa a remerciés au nom de la famille Wéa. » (Ibid. : 73)

- Réparation

À l'issue de cette cérémonie de pardon et de réconciliation, les trois étapes ont donné lieu au dévoilement de plaques commémoratives à la mémoire des disparus. Aussi, à la fin de chaque phase (Hienghène, Maré, Ouvéa) du procédé, les pasteurs et le père Apikaoua ont concélébré la messe œcuménique qui représente, en quelque sorte la finition du processus.



Source : Mwà Vée n°46-47, Nouméa, 2005, p. 14. Source : Mwà Vée n°46-47, Nouméa, 2005, p. 57.



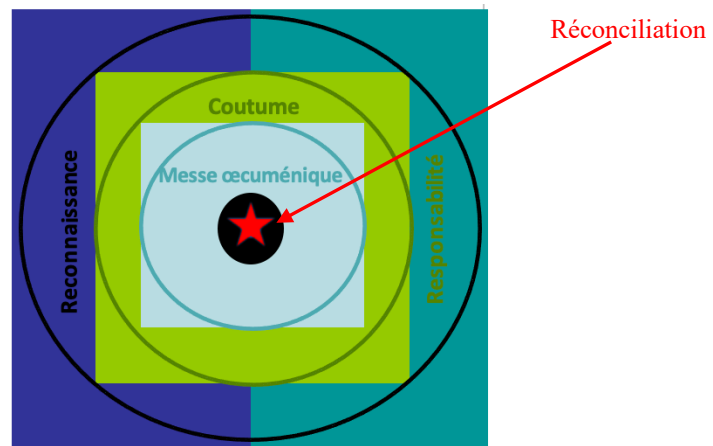
Source : Mwà Vée n°46-47, Nouméa, 2005, p. 76

Cette étude permet de se situer sur le processus menant à la réconciliation. En effet, il est désormais possible – bien qu'aucune réconciliation ne soit définitive – de parler de succès à l'égard de celle-ci. Après quinze années de silence, les familles semblent aujourd'hui réconciliées.

Conclusion

Ces deux méthodes de réconciliation basées sur les schèmes traditionnels kanaks ont fait leurs preuves. La coutume kanak et les Églises ont joué un rôle spirituel qui a facilité la réconciliation. D'une part, la réconciliation avec les gendarmes qui s'est déroulée en terre kanak et avec des Kanaks a, de fait, suivi le mode de fonctionnement mélanésien, ce qui a permis à la coutume kanak et aux croyances religieuses d'ouvrir la marche à suivre. En effet, les gendarmes se sont prêtés au jeu et ont suivi la méthode mélanésienne pour parvenir à se réconcilier. D'autre part, la seconde réconciliation uniquement au sein du peuple Kanak résulte également de la coutume et des croyances religieuses qui ont su – par leur côté spirituel – être toutes deux, les pierres angulaires de la réconciliation et du pardon. Pour reprendre les mots de Simona Adjouniope (oncle maternel de Djubelly Wea), « *[c]’est une grande joie car les familles Tjibaou, Yeiwéné et Wéa se sont réconciliées par la grâce de Dieu qui est dans leur cœur.* » (*Ibid.*: 71).

Par ailleurs, il convient d'observer cette méthode kanak qui est mise en exergue lors de ces deux réconciliations. Tout d'abord, dans les deux cas étudiés, il ne semblait pas avoir de doutes sur la responsabilité. En ce sens, c'est lors des discours prononcés durant les cérémonies coutumières que le « bourreau » reconnaît et admet officiellement sa faute. Ces discours s'accompagnent de la présentation d'une coutume de supplication et de la demande de pardon au clan en face de lui. Lequel remercie la coutume, décide – ou non – de l'acceptation du pardon et fait un contre-don. Enfin, la réparation est caractérisée dans certains cas, par des plaques commémoratives, mais se termine dans les deux cas par la concélébration d'une messe œcuménique. Par-dessus tout, en milieu kanak, c'est l'échange de coutume qui symbolise les excuses, l'acceptation du pardon. La réparation, pour sa part est représentée par la messe œcuménique. Désormais, il s'agit d'observer ces deux études pour lesquelles la réconciliation – aussi subjective soit-elle – a fonctionné. Toutefois, il convient de rappeler qu'une réconciliation n'est jamais figée dans le temps. Bien que le peuple kanak ait tendance à ne pas revenir sur un événement pardonné, elle reste réversible en tout temps. Ici, le facteur spirituel que représentent, non seulement la coutume kanak mais également les Églises historiques, a favorisé cette réconciliation. En ce sens, il convient d'extraire de ces deux exemples, un schéma type sur lequel pourrait se baser une réconciliation spirituelle et plus spécifiquement, sur lequel se base la réconciliation en milieu kanak.



À l'inverse des premiers schémas, ces deux analyses nous amènent à penser que la reconnaissance et la responsabilité sont traitées de concert en milieu kanak. Aussi, les gestes coutumiers représentent les excuses et l'acceptation de celles-ci par le clan adverse, tandis que la messe œcuménique vient clore la cérémonie, en guise de réparation.

À partir de ces deux exemples, il convient d'analyser et de situer la réconciliation coloniale en Nouvelle-Calédonie. En d'autres termes, sur ce processus de réparation, où se situe le règlement du contentieux colonial entre le caillou et sa métropole ?

Nous choisissons de traiter, cette fois, la **reconnaissance** et la **responsabilité** de concert car, selon nous, la première est dépassée mais la seconde à peine effleurée. Effectivement, les accords de Matignon peuvent être perçus comme un début de reconnaissance de ce « [d]rame colonial [dont] [i]l est temps [de] sortir. » (Mitterrand, 7 avril 1988). Ils témoignent des souffrances subies en Nouvelle-Calédonie : « *Les communautés de Nouvelle-Calédonie ont trop souffert, dans leur dignité collective, dans l'intégrité des personnes et des biens, de plusieurs décennies d'incompréhension et de violence.* » (Accords de Matignon, 1988 : 1). Puis, le préambule de l'accord de Nouméa reconnaît les traumatismes de la colonisation et les traumatismes subis par le peuple originel : « *Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine* » (Accord de Nouméa, 1998 : 2) ; « *La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité.* » (Ibid. : 3). Lors de sa visite en Nouvelle-Calédonie, le Président E. Macron déclare :

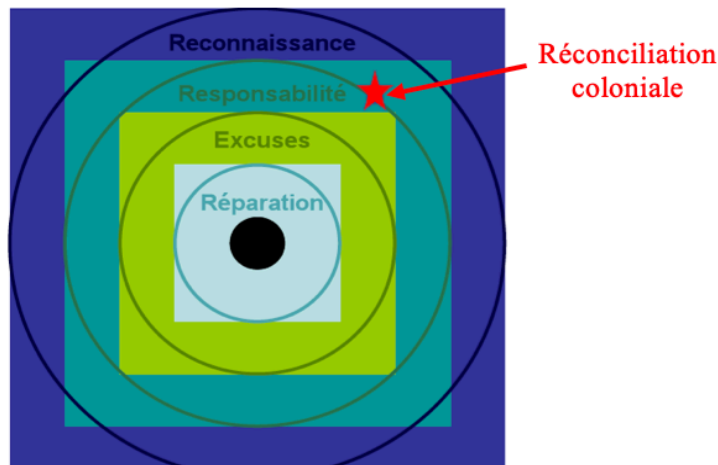
« *Sans honte et sans échappatoire, il faut mettre des mots sur ce passé lorsqu'il pèse comme un couvercle.* Pendant la période coloniale, la France a souvent perdu le sens même de son histoire et de ses valeurs. Pendant cette période, **il y**

a eu des douleurs, des souffrances, des ségrégations, des déportations, des fautes et des crimes, mais il y a eu aussi de grandes choses de faites, des constructions, des avancées, des personnes engagées, car jamais l'histoire n'est univoque ; il y a les ombres et il y a la lumière, selon la belle formule que l'accord de Nouméa a donnée à la France il y a exactement vingt ans. (...) Jamais nous n'oublierons les douleurs de la colonisation (...) le combat des Kanaks pour retrouver leur dignité était juste (...) c'est en reconnaissant les blessures de l'histoire qu'on peut mieux les cicatriser et la France se grandit toujours de reconnaître chacune des étapes de ce qui l'a faite. (...) reconnaître pour regarder en face et faire rentrer dans la dignité ceux qu'elle avait parfois écartés ou diminués. » (Macron, Théâtre de l'île, 2018).

Ces quelques lignes reconnaissent les traumatismes liés à la colonisation mais ne l'imputent pas clairement à l'État français. Ainsi, le lien est subtil : oui la France a – certes – colonisé, mais c'est la colonisation qui a traumatisé. De cette manière, les propos ci-avant du Président E. Macron **reconnaissent** ces traumas. Aussi, ces derniers, ajoutés à la déclaration sur les crimes contre l'humanité faite à Alger, dépeignent une timide **responsabilité**. Toutefois, elle n'est ni pleinement ni volontairement assumée par l'Élysée.

Concernant les **excuses**, Michel Rocard déclarait à Nouméa le 26 août 1988 : « *après le temps du pardon [vient] le temps du partage* ». Nous n'avons pas identifié d'excuses présentées à la Nouvelle-Calédonie à l'égard de la période coloniale, peut-être avait-il des rêves pleins la tête mais n'a pas eu la possibilité de les réaliser ?

En ce qui concerne la **réparation**, nous n'avons pas identifié de lieux de mémoire communs à toute la population néo-calédonienne, faisant allusion au règlement du contentieux colonial. Effectivement, il existe bien des monuments aux morts, des pierres tombales, des places, des musées commémoratifs, mais il est difficile d'en identifier un commun. Néanmoins, nous avons pu identifier quelques restitutions comme celle des reliques d'Ataï en 2014 (Le Monde, 2014). Aussi, l'acte de possession de 1853 est rendu au Centre Culturel Tjibaou par E. Macron en 2018, lors de sa visite sur le territoire (La1ère, 2018). Il s'agit ici d'un acte hautement symbolique dans le langage diplomatique.



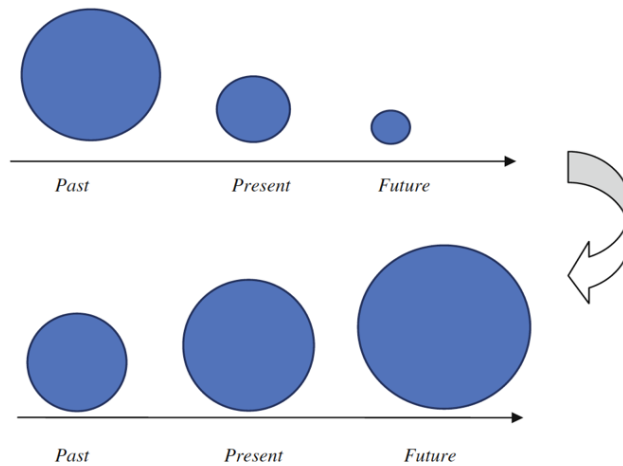
Ainsi, la Nouvelle-Calédonie et la France se trouvent presque à mi-chemin de ce long processus menant jusqu'à la réconciliation. À cet égard, il convient de reconnaître que la venue du Président E. Macron à Ouvéa a constitué la plus grande avancée connue jusqu'ici. En effet, il dénonce la colonisation et appelle à des excuses, mais il n'en a encore jamais prononcé et n'a jamais clairement reconnu le rôle français. Serait-il bloqué dans son rôle de locataire de l'Élysée ? Pour ce qui est de la période actuelle, « [l]es plaies ne sont pas cicatrisées, les humiliations toujours présentes dans les mémoires. Pour que la pause de l'automne 1988 se transforme en paix durable, la France doit accepter de contempler sans ciller ce qu'elle fut en Nouvelle-Calédonie, son aveuglement et son inconscience dont le drame d'Ouvéa n'est que la plus récente illustration. » (Plenel et Rollat, 1988 : 7).

Bien qu'E. Macron soit allé plus loin que ces prédécesseurs, il est toutefois possible de dégager deux points majeurs qui obstruent le processus de réconciliation à l'égard du contentieux colonial. Le premier concerne le facteur spirituel que représentent la coutume et les Églises historiques, qui furent décisives dans le cas des deux premières réconciliations. Ces mêmes croyances ont permis une meilleure compréhension entre les protagonistes. « *Entre nous et les blancs, [dit Maki Wea,] c'est différent (...) la perception de ce geste est différente (...) il est un peu interprété comme folklorique* » (Mwà Véé, 2005 : 54). Ainsi, le choc culturel ne permet pas d'établir une base spirituelle commune facilitant le règlement du contentieux colonial. D'autre part, la résultante de la réconciliation n'a pas la même signification pour l'ensemble du territoire. Effectivement, pour le kanak – peuple colonisé – la réconciliation avec l'État français semble signifier la réparation des torts. Jusqu'ici les visions concordent. Néanmoins, là où réparation pourrait signifier compensation financière, indemnisation, plaques commémoratives ... pour une partie du peuple kanak, elle se

traduit par restitution de terres, de la dignité et souvent par « indépendance ». Ainsi, de nombreux témoignages à l’instar de ceux issus du magazine *Mwà Vée* vont en ce sens : Bernard Kalene Maepas déclare ainsi : « [l]a réconciliation c’est à l’indépendance qu’on verra. » (Mwà Vée, 1999 : 23, 31, 49, 51, 52, 53). L’indépendance est donc perçue comme le moyen aux mains de l’État français pour demander pardon et réparer ses erreurs. En revanche, certains excluent d’office cette possibilité de la mosaïque. À partir de ce postulat, il est périlleux d’avancer davantage dans ce processus délicat qu’est la réconciliation, si pour les uns cette réparation – qu’est la restitution de la souveraineté à la Nouvelle-Calédonie – n’est pas envisageable. En ce sens, la réussite du destin commun implique donc inévitablement un changement de paradigme d’un côté ou de l’autre, ou tout du moins, un rapprochement concernant le concept de réparation. À l’instar de nombreux travaux réalisés sur l’Algérie¹²², le vivre ensemble en Nouvelle-Calédonie est alors sujet d’une part, d’un travail de mémoire commun entre le territoire et sa métropole afin d’apaiser les mémoires tantôt amplifiées, tantôt contradictoires, tantôt oubliées. D’autre part, il est sujet de la réussite d’un dialogue éclairé entre les protagonistes dans l’objectif de gommer toujours un peu plus les contours des positions de chacun pour arriver à une position commune, une position qui reflète cette Calédonie aux couleurs métissées. Ce dialogue éclairé est lui-même probablement fonction de ce travail de mémoire essentiel afin de comprendre, de reconnaître le statut de victime et d’imaginer ce vivre ensemble. Dans cet esprit, ne serait-il pas sage de se pencher sur la démystification de ce terme « indépendance » afin d’en apprécier la signification, la représentation pour chacun, les volontés qui s’y cachent et les concessions qui peuvent se gommer ? Quoi qu’il arrive et dans la même dynamique que les démarches entamées par l’association « DESTIN COMMUN »¹²³, la Nouvelle-Calédonie requiert un travail de mémoire afin de réussir le défi suivant : passer d’une situation où le *passé* prend le dessus sur le *futur* à une situation où *l’avenir* – sans oublier le passé et les blessures qui y sont liées – prend davantage en compte le *futur* en travaillant sur les ressentiments liés à ce passé.

¹²² Au sujet de la « guerre des mémoires » en Algérie, il est possible de consulter les travaux de Benjamin STORA.

¹²³ Cette association – créée en 2006 – est en sommeil depuis 2008 suite à un manque de moyens, elle avait entamé la création d’un comité « *Notre mémoire e(s)t notre avenir* » sur le modèle des Comités Vérité Réconciliation en Afrique du Sud, pour la mise en place d’un destin commun en Afrique du Sud (Rencontre avec Dominique Deberge, 2019).



Source : ROSOUX Valerie, Time and Reconciliation: Dealing with Festering Wounds. In : *Negotiating Reconciliation in Peacemaking*. Springer, Cham, 2017. p. 81.

Bien qu'un progrès remarquable soit perceptible, notamment depuis la signature des accords, il reste au caillou, un bout de chemin à parcourir.

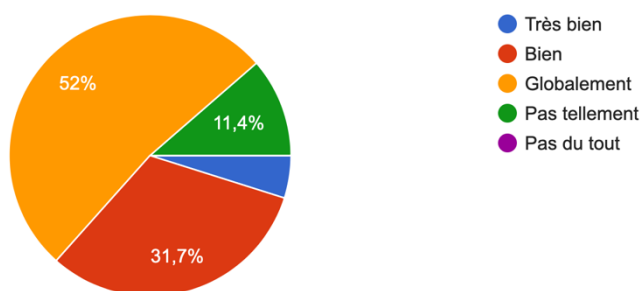
Le peuple néo-calédonien a su créer du droit. Il a su inventer le statut qui est le sien. Et notre espérance est qu'il saura croire en ce destin commun¹²⁴.

¹²⁴ Malgré la forte tendance (99%) affirmant un racisme toujours présent en Nouvelle-Calédonie, 81% des répondants croient en un vivre ensemble.

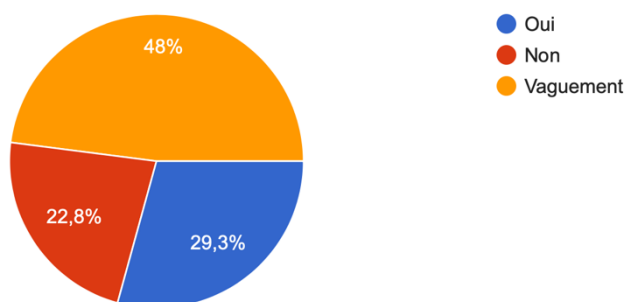
Annexe 1 : Étude de terrain sur la transmission de l’histoire en Nouvelle-Calédonie.

Sur une période de dix mois entre juillet 2019 et avril 2020, nous avons réalisé une étude basée sur un échantillon de 123 personnes âgées de 16 à 79 ans. Parmi ces individus, 90 personnes sont nées en Nouvelle-Calédonie, 25 sont nées en métropole, 3 sur l’île de La Réunion, 2 au Vietnam, 1 en Polynésie, 1 en Martinique, 1 en Algérie. Il s’agit d’un questionnaire que nous avons partagé via deux réseaux sociaux, à savoir Facebook et LinkedIn. Pour ce faire, nous avons contacté les membres de groupes¹²⁵ susceptibles d’être intéressés par l’objet de notre étude. Cette démarche est toutefois limitée. Elle n’a par ailleurs aucune prétention en termes de représentativité. Elle permet cependant d’illustrer nos propos en l’ancrant quelque peu dans la réalité à maints égards diversifiée du terrain néo-calédonien. Voici les questions telles qu’elles ont été posées à l’échantillon :

Pensez-vous bien connaître l'histoire de la Nouvelle-Calédonie ?

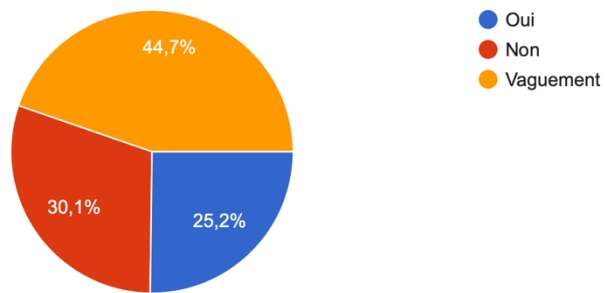


Pensez-vous bien connaître la période de l'annexion de la Nouvelle-Calédonie par la France ? (1853)

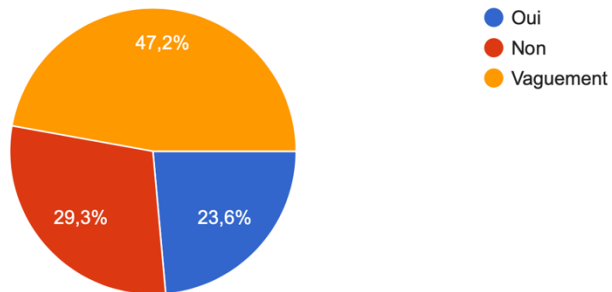


¹²⁵ « *Le Mur des Calédos en Métropole* » par exemple.

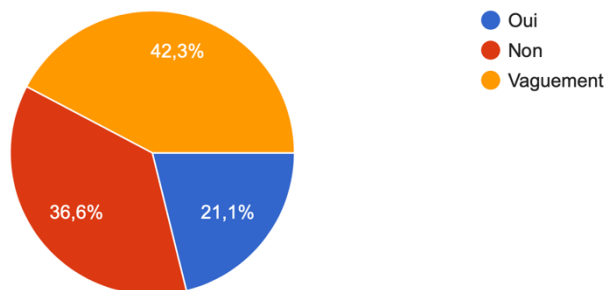
Pensez-vous bien connaître la période de la révolte kanak ? (1917)



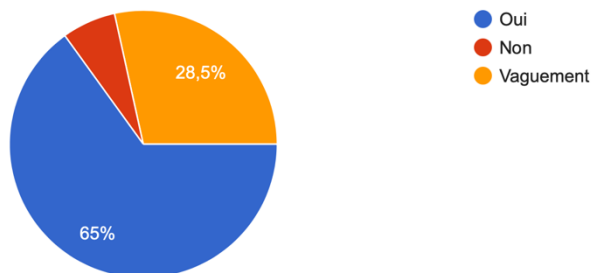
Pensez-vous bien connaître la période de l'exposition coloniale ? (1931)



Pensez-vous bien connaître la période de l'indigénat ?



Pensez-vous bien connaître la période des événements ?



Exception faite du dernier camembert, les réponses reçues signalent l'existence de lacunes quant à la transmission de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. En effet, 52% des sondés répondent « globalement » à la question de savoir s'ils pensent bien connaître l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, contre seulement 4,9% d'entre eux qui répondent « très bien ». Aussi, si l'on rentre dans le détail, en proposant une période précise de l'histoire, on remarque que l'entièreté des camemberts (à l'exception du dernier) présentent la même dynamique de réponses : globalement > non > oui. Ainsi, sur cet échantillon, force est de constater la relativité de cette transmission.

Par ailleurs, si nous prenons le dernier camembert qui évoque les « Événements », il semble qu'il y ait une divergence. Effectivement, la tendance s'inverse considérablement puisqu'il affiche les proportions suivantes : oui > globalement > non. Celle-ci peut être expliquée par la violence de cette période, plus marquante dans l'esprit des Néo-Calédoniens. Elle peut provenir du fait que les référendums actuels sont issus de l'Accord de Nouméa, lui-même issu de l'Accord de Matignon qui met fin aux insurrections lors des « Événements ». De fait, l'actualité des référendums rappelle la période dite des « Événements ». Néanmoins, après avoir jeté un regard critique sur ce questionnaire, nous penchons pour une autre option. Selon nous, cette période dite des « Événements » est effectivement connue par la majorité, cependant la question était trop vague. Pour avoir des réponses moins biaisées, nous aurions probablement dû préciser davantage nos questions ou demander aux personnes interrogées davantage de détails au sujet de cette période. En effet, si l'on reprend la délimitation temporelle d'Olivier Houdan, cette période s'étend de 1981 à 1988. Il est donc plus facile de la connaître dans sa globalité sous le nom des « Événements » que de pouvoir relater de manière cohérente plusieurs faits produits durant celle-ci. Après avoir conversé avec quelques sondés, nous nous apercevons ainsi de notre erreur, car ces derniers – dans l'ensemble – sont uniquement capables de citer la mort de Jean-Marie Tjibaou mais sans savoir pourquoi, par qui, ni comment, la grotte d'Ouvéa, mais ne relatent à cet égard que très peu de détails. Ils y associent l'Accord de Nouméa, savent qu'il y a eu des morts des deux côtés, mais n'en connaissent pas le nombre. La leçon que nous tirons de cette démarche est que nous aurions dû tester notre questionnaire sur quelques personnes avant de le partager. Quoi qu'il en soit et pour conclure, ces résultats, bien qu'approximatifs et non représentatifs, invitent à explorer davantage la portée mais aussi et surtout les limites de la transmission de l'histoire en Nouvelle-Calédonie.

Annexe 2 : Sommaire des familles concernées par la réconciliation de Hienghène.

Les familles intimement concernées par la réconciliation

LA FAMILLE TJIBAOU

Les frères et la sœur de Jean-Marie Tjibaou

- Louis Tjibaou Tein et Tarcisse Tjibaou, Kalombat, tous deux tués lors de l'embuscade de Waan Yaot le 5 décembre 1984.
- Vianney Ujê Tjibaou, dernier frère vivant de Jean-Marie Tjibaou et qui lui a succédé à la tête de la chefferie de Tiendanite ; son fils Stéphane.
- Thérèse Binet, née Tjibaou.
- Félix Tjibaou.

L'épouse de Jean-Marie Tjibaou

- Marie-Claude Tjibaou, née Wetta, veuve de Jean-Marie Tjibaou.

Les enfants de Jean-Marie Tjibaou et de Marie-Claude Tjibaou-Wetta

- Ty, Jean-Philippe.
- Touay, Emmanuel.
- Neynon, Joël.
- Douï Ka mo Hôôt, Pascal.
- Boaé, Didier.
- Boétché, Lorenza.
- Eto, Jacob.

LA FAMILLE YÉIWÉNÉ

Les frères de Yéiwéné Yéiwéné

- Samuel, père de trois enfants : Jean-Pierre Wakoca, Charles, Philippe.
- Hnaniene.
- Damien.
- Modeste, Buama.

L'épouse de Yéiwéné Yéiwéné

- Hnadrune, Marguerite, Yéiwéné, née Haeweng.

Les enfants de Yéiwéné Yéiwéné et de Hnadrune Yéiwéné-Haeweng

- Hnepunya, Jean-François, dit Nyonyo.
- Wadrimene, Linda, Alice.

- Catremel, Damien.
- Hnadrune, Nadège.
- Buama, Steve.
- Louisa, Lethicia.

LA FAMILLE WÉA

Les frères de Djubelly Wéa

- Paulô (décédé).
- Uthang.
- Aizik.
- Beniela.
- Hnihnöö.
- Maki.

L'épouse de Djubelly Wéa

- Manaki Wéa, née Ihily.

Les enfants de Djubelly Wéa et de Manaki Wéa-Ihily

- Waïna.
- Jessé.
- Hélène.
- Sétha.
- Gonyi.
- Viné.

LA FAMILLE FISDIÉPAS

Les frères de Daniel Fisdiépas

- Zacharie.
- Mickaël.
- Jean-Marie.

L'épouse de Daniel Fisdiépas

- Mickaëlla Fisdiépas, née Kombouaré

Les enfants de Daniel Fisdiépas

- Karl
- Yoshiska
- Nelly
- Muriel

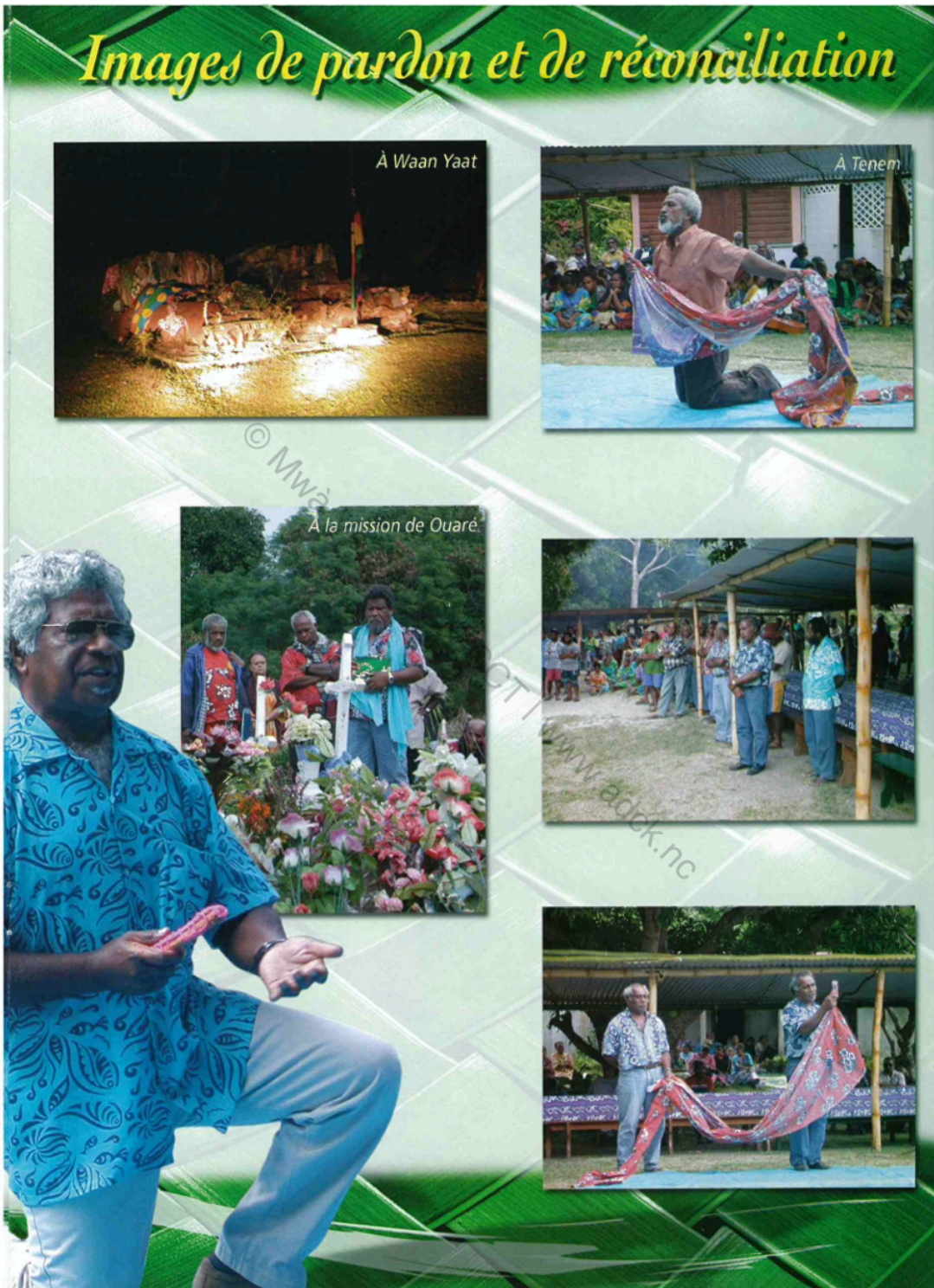
Source : *Mwà Vée* n°46-47, Nouméa, 2005, p. 7.

Annexe 3 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Hienghène.



Source : *Mwà Vée* n°46-47, Nouméa, 2005, p. 40.

Annexe 4 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Hienghène.



Source : *Mwà Vée* n°46-47, Nouméa, 2005, p. 41.

Annexe 5 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Maré.



Source : *Mwà Vée* n°46-47, Nouméa, 2005, p. 42.

Annexe 6 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Ouvéa.



Source : *Mwà Vée* n°46-47, Nouméa, 2005, p. 43.

Annexe 7 : Photos de la cérémonie de réconciliation à Ouvéa.



Source : *Mwà Vée* n°46-47, Nouméa, 2005, p. 44.

Bibliographie :

- Ouvrages généraux :

BONVALLOT et alii, *ATLAS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE*, Marseille : IRD Éditions, 2012, p. 273.

- Documents officiels :

ACCORD DE MATIGNON-LOUDINOT, Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie (JONC), publié le 26 juin 1988, http://www.mncparis.fr/uploads/accords-de-matignon_1.pdf, consulté le 23 janvier 2019.

ACCORD DE NOUMEA, Nouméa : Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie (JONC), publié le 5 mai 1998, [http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdtextes.nsf/%28web-AII%29/97162D00018F6FCF4B257918007C2339/\\$File/Accord-de-noumea-doc-orientation_du_05-05-1998_ChG.pdf?OpenElement](http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdtextes.nsf/%28web-AII%29/97162D00018F6FCF4B257918007C2339/$File/Accord-de-noumea-doc-orientation_du_05-05-1998_ChG.pdf?OpenElement) consulté le 23 janvier 2019.

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 octobre 1988, Paris : Sénat, 20 octobre 1988, n°49.

Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des peuples Autochtones (61/295), Washington : Nations Unies, 13 septembre 2007, https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf, consulté le 3 avril 2020.

- Monographies :

AUSSEMS Émilie, *Passé, histoire, mémoire... quand la politique s'en mêle*, Mons : Éditions Couleur livres, 2004, 88p.

BARBAÇON Louis-José, *La Terre du Léopard*, Nouméa : Île de Lumière, 1995, p. 177.

BARBANÇON Louis-José, *Le pays du non-dit*, 2^e édition, Nouméa: Regards sur la Nouvelle-Calédonie, Nouméa : Éditions Humanis, 2019, p. 198.

BERNUT-DEPLANQUE Pascale, *L'identité culturelle calédonienne: construction possible ou utopie?: des Accords de Matignon à l'Accord de Nouméa: quelle place pour l'identité dans les politiques culturelles de Nouvelle-Calédonie?*, Nouméa : Ile de lumière, 2002, pp. 214.

CORNUT Etienne DEUMIER Pascal (sous la direction de), *Coutume kanak dans le pluralisme juridique calédonien*, Nouméa : Presse Universitaire de l'Université de Nouvelle-Calédonie, 2018, pp. 560.

DAENINCKX Didier, *Cannibale*, (s.l) : Verdier, 1998, p. 108.

DAUPHINÉ Joël, *Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris en 1931. De la case au zoo*, Paris : L'Harmattan, 1998, pp. 191.

LEVALLOIS Michel. *De la Nouvelle-Calédonie à Kanaky. Au cœur d'une décolonisation inachevée*, Paris : Éditions Vents d'ailleurs, 2018, 529 p.

MERLE Isabelle, MUCKLE Adrian, *L'INDIGÉNAT Genèse dans l'empire français pratiques en Nouvelle-Calédonie*, Paris : CNRS éditions, 2019, pp. 527.

NORA Pierre, (sous la direction de), *Les Lieux de mémoire I*, Paris : Gallimard, 1997, 1642 p.

PLENEL Edwy, ROLLAT Alain, Mourir à Ouvéa. Le tournant calédonien, Paris : Éditions la découverte et Journal Le Monde, 1988, 280 p.

RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Le Seuil, 2000, 689 p.

ROSOUX Valérie-Barbara, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles : Académia Bruylant, 1998, 403 p.

ROSOUX Valerie, *Time and Reconciliation: Dealing with Festering Wounds*. In : *Negotiating Reconciliation in Peacemaking*. Springer, Cham, 2017. p. 69-91.

SANGUINETTI Antoine, HELDIN GUY RAMIREZ Daniele, WEBEN Violaine et alii, *Enquête sur Ouvéa Rapport et témoignages les événements d'avril-mai 1988*, Paris : Ligue des droits de l'homme, 1989, 202 p.

VAN YPERSELE Laurence (sous la direction de), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris : PUF, 2006, 245 p.

WADDELL Eric, *Jean-Marie Tjibaou: Une parole Kanak pour le monde*, Nouméa : Au vent des îles, 2016, 400 p.

- **Articles scientifiques :**

CHRISTNACHT Alain, « Les accords de Matignon vingt ans après. L'accord de Nouméa, dix ans plus tard », *Négociations*, 2008, vol. II, n° 10, pp.89-103.

GARDE François, « Le préambule de l'accord de Nouméa, prologue d'une histoire officielle ? », *Revue française de droit constitutionnel*, 2005, vol. IV, n° 64, pp. 805-811.

HUC Arnaud et MARTIN Camille (2019). « Le référendum d'autodétermination du 4 Novembre 2018 en Nouvelle-Calédonie. Une vie politique figée ? », *Pôle Sud*, vol. 50, no. 1, pp. 139-162.

LEBLIC Isabelle, « Joël Dauphiné, Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris en 1931. De la case au zoo », *Journal de la Société des océanistes*, 1998, vol. CVII, n°2, pp. 237-239.

MOKADDEM Hamid, « Conflits et négociations en Océanie. Analyse d'un cas singulier : l'accord de Nouméa 1998 », *Négociations*, 2013a, n°2, pp. 131-145.

MOKADDEM Hamid, « Éloi Machoro (1946-1985). Recherche d'anthropologie politique sur une trajectoire », *Journal de la société des Océanistes*, 2013b, n° 136-137, pp. 181-194.

ROSOUX Valérie, « Avant-propos. Après-guerre : mémoire versus réconciliation », *Revue internationale de politique comparée*, 2015, vol. XXII, n°4, pp. 469-476.

ROSOUX Valérie. « De l'ambivalence de la mémoire au lendemain du conflit », in VAN YPERSELE Laurence (sous la direction de) *Questions d'histoires contemporaines. Conflits, mémoire et identité*, Paris, PUF, 2006, pp. 203-222.

ROSOUX Valérie & PLANCHE Stéphanie. « Passé colonial et politique étrangère de la Belgique », *Studia Diplomatica*, 2009, vol. LXII, pp.133-155.

SAUSSOL Alain, « Retour à Hienghène : une vallée calédonienne de la colonisation à l'espace postcolonial », *Journal de la société des Océanistes*, 2011, n° 132, pp. 77-92.

- Contributions à des colloques ou conférences :

LEBLIC Isabelle, « Représentations du foncier en Nouvelle-Calédonie et identité culturelle kanak. Évolution de ces représentations liée à la revendication identitaire et aux processus de développement économique », 3e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, *Perceptions et représentations de l'environnement*, Novembre 1991, Aix-en-Provence, France.

- Thèses de doctorat :

BERTRAM Robert, *La bipolarisation politique de la Nouvelle-Calédonie depuis 1975, Thèse de doctorat*, Paris : Université Paul Cézanne d'Aix-en-Provence, 2011 (publié en 2012 aux éditions l'Harmattan).

- Documents internet :

Barrage st louis 8 nov 87, Nouméa : 1ere outre-mer, publié le 15 avril 2018a, <https://www.youtube.com/watch?v=ApdIzGUU3ac>, Consulté le 08 Novembre 2019.

BIYIDI Odile, *La France coloniale d'hier et d'aujourd'hui*, Paris : Survie Octobre 2006, https://survie.org/IMG/pdf_brochure_Survie_La_France_coloniale_d_hier_et_d_aujourd'hui_v2006.pdf, consulté le 3 Avril 2020.

CABANNE Stéphanie, *"Le tour du monde en un jour", une exposition coloniale*, Paris : Histoire par l'image, avril 2008, <http://www.histoire-image.org/fr/etudes/tour-monde-jour-exposition-coloniale>, consulté le 20 octobre 2019.

CALEDONIE ENSEMBLE, « Le patrimoine commun du peuple calédonien », 2018, p. 51. Disponible en ligne sur Calédonie Ensemble. Le patrimoine commun du peuple

calédonien. En ligne < <https://caledonie-ensemble.com/wp-content/uploads/2018/09/Le-patrimoine-du-peuple-caledonien-06-09-2018.pdf>, consulté le 2 avril 2020.

CAILLOCE Laure, *Nouvelle-Calédonie : 165 ans d'une histoire mouvementée*, Paris : CNRS, 30 octobre 2018, <https://lejournel.cnrs.fr/articles/nouvelle-caledonie-165-ans-dune-histoire-mouvementee>, consulté le 08 novembre 2019.

CHIRAC Jacques, *Discours de M. Jacques Chirac, président de la république, sur l'application de l'accord de Nouméa sur l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, l'appui de l'État au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie, la protection de l'environnement néo-calédonien et la politique et de coopération entre la France et les pays du pacifique*, Nouméa le 23 juillet 2003, Paris : Élysée, publié le 23 juillet, <https://www.elysee.fr/jacques-chirac/2003/07/23/discours-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-lapplication-de-laccord-de-noumea-sur-lautonomie-de-la-nouvelle-caledonie-lappui-de-letat-au-developpement-economique-et-social-de-la-nouvelle-caledonie-la-protection-de-lenvironnemen>, consulté le 20 mars 2020.

CHIRAC Jacques, *Allocution du Président de la République à Lifou – Tribu de Luecilla*, Paris : Présidence de la République, publié le 24 juillet 2003, http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours_et_declarations/2003/juillet/allocution_du_president_de_la_republique_a_lifou-nouvelle-caledonie.640.html, consulté le 20 mars 2020.

GUERRIER Sophie, *En 1988, le discours de politique générale de Michel Rocard*, Paris : Le Figaro, publié le 8 avril 2014, <https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2014/04/08/25001-20140408ARTFIG00082-en-1988-le-discours-de-politique-generale-de-michel-rocard.php>, mis à jour le 8 avril 2014, consulté le 20 mars 2020.

HOUDAN Olivier, « Événements » ou guerre ?, Nouméa : Overblog, 14 décembre 2015, <http://caledonitude.overblog.com/2015/12/evenements-ou-guerre.html>, consulté le 24 novembre 2019.

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa : Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, <https://www.elections-nc.fr/histoire/l-histoire-de-la-nouvelle-caledonie>, consulté le 04 novembre 2018.

La coutume kanak, un chemin exemplaire, Montreuil : alternatives non-violentes, publié en 2017, https://www.alternatives-non-violentes.org/Revue/Numeros/182_Violences_tout_est_Il_pardonnable/La_coutume_kanak_un_chemin_exemplaire?fbclid=IwAR3LuS5AH_CiaS9F9iOKKQ6KKQLzL3IUWgk4a2OuJcDcQTG7v1CIHOW7NbuY, consulté le 25 février 2020.

La « doctrine de la découverte » et la terra nullius. Réaction catholique, Ottawa : Conférence des évêques catholiques du Canada, 2016, <http://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/reaction%20catholique%20-%20doctrine%20de%20la%20decouverte%20et%20tn.pdf>, consulté le 3 Avril 2020.

Le 19 mai 1988, un attentat à lieu à Montravel à Nouméa, Nouméa : 1^{ère} outre-mer, publié le 8 mai 2018, <https://www.youtube.com/watch?v=r9zSZVB6DRU>, consulté le 08 Novembre 2019.

MACRON Emmanuel, *Discours du Président de la République, Emmanuel Macron, sur la Nouvelle-Calédonie à Nouméa*, Paris : ÉLYSÉE, publié le 5 mai 2018, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/05/05/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-sur-la-nouvelle-caledonie-a-noumea>, consulté le 6 novembre 2018.

MICHAUD Quentin, *La prise d'otage d'Ouvéa vue de l'intérieure*, Paris : GIGN, novembre 2011, <http://www.gign.org/groupe-intervention/?p=2870>, consulté le 25 février 2020.

MITTERRAND François, *Nouvelle-Calédonie Extrait de la Lettre à tous les Français*, Paris : Institut François Mitterrand, publiée le 14 novembre 2011, <http://www.mitterrand.org/Nouvelle-Caledonie.html>, consulté le 2 décembre 2019.

NAEPELS Michel, *La Nouvelle-Calédonie : « Une colonisation pas comme les autres »*, Paris : L'HISTOIRE, publié en octobre 2018, <https://www.lhistoire.fr/la-nouvelle-calédonie-«-une-colonisation-pas-comme-les-autres-»>, consulté le 18 octobre 2019.

Ouvéa se souvient, Nouméa : Demain en Nouvelle-Calédonie, publié le 26 avril 2018, <https://www.dnc.nc/ouvea-se-souvient/>, consulté le 03 décembre 2019.

Population, total - New Caledonia, Washington : banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?end=1989&locations=NC&start=1982>, consulté le 24 novembre 2019.

REDACTION INA, *1988, la prise d'otage d'Ouvéa*, Paris : ina.fr, publié le 16 avril 2018, <https://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/1988-la-prise-d-otages-d-ouvea/>, mis à jour le 4 mai 2018, consulté le 20 mars 2020.

REGNAULT Jean-Marc et alii, *François Mitterrand et les territoires du Pacifique*, Paris : Institut François Mitterrand, publié le 14 mars 2003, <http://www.mitterrand.org/Francois-Mitterrand-et-les-73.html>, consulté le 20 mars 2020.

Résultats définitifs, Nouméa : Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, publié le 7 novembre 2018, <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/content/download/5127/39664/file/Référendum%202018%20-%20Résultats%20consolidés%20synthèse%20-%20Suffrages%20V07%2011%202018.pdf>, consulté le 03 novembre 2019.

SARKOZY Nicolas, *Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur le présent et l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, à Païta (Nouvelle-Calédonie) le 28 août 2011*, Paris : Vie publique, publié le 20 septembre 2011, <https://www.vie-publique.fr/discours/182871-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-sur-le-pr>, consulté le 15 février 2020.

SIRINELLI Jean-François. *Consultation de la population de la Nouvelle-Calédonie*, Paris : DIGITHEQUE DE MATERIAUX JURIDIQUES ET POLITIQUES, septembre 1987, <https://mjp.univ-perp.fr/france/ref1987nc.htm>, consulté le 04 novembre 2019.

TERRIER Christiane, *L'Histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Paris : Maison de la Nouvelle-Calédonie, 2010, <http://www.mncparis.fr/uploads/histoire-nc-2017-bd.pdf>, consulté le 18 octobre 2019.

Textes de référence, Nouméa : ADRAF, <http://www.adraf.nc/la-terre-en-nouvelle-caledonie/textes-de-reference#les-terres-coutumieres>, consulté le 21 mars 2010.

Un barrage loyaliste en Nouvelle-Calédonie le 15 nov 87, Nouméa : 1^{ère} outre-mer, publié le 11 avril 2018b, https://www.youtube.com/watch?v=OPbRprFU_ZM, consulté le 08 Novembre 2019.

VASSALLO Aude, *Voyage en Nouvelle-Calédonie* : ina.fr, 16 septembre 1966, <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00122/voyage-en-nouvelle-caledonie.html>, consulté le 20 mars 2020.

1988 : débat présidentiel François Mitterrand / Jacques Chirac | Archive INA, Paris : INA Politique, publié le 4 avril 2017, <https://www.youtube.com/watch?v=OPpBavtgCas&t=2812s>, consulté le 20 mars 2020.

1988 : Incidents en Nouvelle Calédonie et dans l'île d'Ouvéa | Archive INA, Paris : INA Histoire, publié le 16 juillet 2012, <https://www.youtube.com/watch?v=idEe7QQ8hbg>, consulté le 20 mars 2020.

- Documents audio-visuels :

ARTE. Sauvages, au cœur des zoos humains. En ligne. <
<https://www.arte.tv/fr/videos/067797-000-A/sauvages-au-coeur-des-zoos-humains/>>
Consulté le 02 février 2019.

YOUTUBE (2008). GUREJELE c'est qui qui paye. En ligne.
<https://www.youtube.com/watch?v=RTgw71oPHbo>, consulté le 06 décembre 2019.

YOUTUBE (2010). Medley 'Zorro est arrivé' Nouvelle-Calédonie. En ligne.
<https://www.youtube.com/watch?v=QU39-YkLTFc>, consulté le 06 décembre 2019.

YOUTUBE (2011). CILËJË - Hymne des jeux du Pacifique 2011. En ligne.
<https://www.youtube.com/watch?v=8XJrUXgeqLo>
Consulté le 3 Avril 2020.

YOUTUBE (2012a). Humaa gué IAAI. En ligne.
<<https://www.youtube.com/watch?v=rfbHPcCljBo>, consulté le 3 Avril 2020.

YOUTUBE (2012b). Tim & Wececa - Waipepegu - clip officiel. En ligne.
<https://www.youtube.com/watch?v=Mk83vcWo634> Consulté le 3 Avril 2020.

YOUTUBE (2013). Hymne de Nouvelle-Calédonie 3. En ligne. <https://www.youtube.com/watch?v=GhKDVl3cwLI> Consulté le 3 Avril 2020.

YOUTUBE (2016). NYAOULY-IN - "Une nuit étoilée" (clip officiel). En ligne. <https://www.youtube.com/watch?v=11CGXolsFTI> Consulté le 3 Avril 2020.

YOUTUBE (2017). Kanaky Island « KG ». En ligne. <https://www.youtube.com/watch?v=sLhpIFmj1A> Consulté le 3 Avril 2020.

YOUTUBE (2019). AYA NAKAMURA x JACKSIDE - 40% (ZOUKREMIX) 2K19. En ligne. <https://www.youtube.com/watch?v=Ka9oSACoYNk> Consulté le 3 Avril 2020.

- **Presse quotidienne :**

A.R, *En Algérie Macron s'excuse pour la colonisation, « une faute grave » pour la droite*, Paris : La Parisien, publié le 15 février 2017, <http://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/video-en-algerie-macron-s-excuse-pour-la-colonisation-la-droite-denonce-une-faute-grave-15-02-2017-6684201.php>, consulté le 15 avril 2020.

BAQUEY Cécile, *Nouvelle-Calédonie, 1988 : Jacques Chirac et la gestion de la crise d'Ouvéa*, Nouméa : NC1ere, publié le 26 septembre 2019, <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvelle-caledonie-1988-jacques-chirac-gestion-crise-ouvea-399363.html>, consulté le 27 mars 2020.

BOLIS Angela, *Après 136 ans, le crâne de l'insurgé Atai rendu aux siens*, Paris : Le Monde, publié le 29 août 2014, https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/08/29/le-crane-de-l-insurge-atai-retourne-aux-mains-de-ses-descendants-kanaks_4478873_3224.html, mis à jour le 15 septembre 2014, consulté le 29 avril 2020.

ELGEY Georgette, *Gaston Defferre fait adopter la loi-cadre sur l'évolution des territoires d'outre-mer*, Paris : France archives, <https://francearchives.fr/commemo/recueil-2006/39444>, Consulté le 07 décembre 2019.

JM Tjibaou J Lafleur *poignée de main*, Nouméa : Calédonie Ensemble, publié le 26 juin 2018, <https://caledonie-ensemble.com/2018/06/26/le-jour-ou-le-dialogue-a-permis-la-paix-dans-notre-pays/jm-tjibaou-j-lafleur-poignee-de-main/>, Consulté le 9 novembre 2019.

KAYI Elif, *Il y a 30 ans, les « dix de Tiendanite » tombaient dans une embuscade*, Nouméa : NC1ERE, publié le 4 décembre 2014, <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvelcaledonie/2014/12/05/il-y-30-ans-les-dix-de-tiendanite-tombaient-dans-une-embuscade-212574.html>, consulté le 02 novembre 2019.

KAYI Elif, *Il y a 30 ans, une urne était brisée*, Nouméa : NC1^{ère}, publié le 18 novembre 2014, <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/2014/11/18/il-y-30-ans-une-urne-etait-brisee-207694.html>, consulté le 24 Novembre 2019.

KEMMET Brendan *RECIT. 1988, l'assaut de la grotte d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie*, Paris : Le Parisien, publié le 20 mars 2018, <http://www.leparisien.fr/politique/recit-1988-l-assaut-de-la-grotte-d-ouvea-en-nouvelle-caledonie-20-03-2018-7608702.php>, mis à jour le 20 mars 2018, consulté le 20 mars 2020.

LE FIGARO, *Un exercice sur les « bienfaits » de la colonisation en CM2 crée le malaise*, Paris : Le Figaro, publié le 1^{er} mars 2019, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2019/03/01/97001-20190301FILWWW00304-un-exercice-sur-les-bienfaits-de-la-colonisation-en-cm2-cree-le-malaise.php>, consulté le 3 Avril 2020.

La libération des otages d'Ouvéa M. Pasqua avait accusé MM. Joxe et Fabius d'"avoir du sang sur les mains ", Paris : Le Monde, 6 mai 1988, https://www.lemonde.fr/archives/article/1988/05/06/la-liberation-des-otages-d-ouvea-m-pasqua-avait-accuse-mm-joxe-et-fabius-d-avoir-du-sang-sur-les-mains_4098746_1819218.html, mis à jour le 6 mai 1988, consulté le 20 mars 2020.

LASSALLE Isabelle, *Nouvelle-Calédonie, à l'autre bout du monde*, Paris : France Culture, 18 août 2008, <https://www.franceculture.fr/nouvelle-caledonie-lautre-bout-du-monde>, mis à jour le 22 janvier 2016, consulté le 4 avril 2020.

Le FLNKS crée sa commission d'enquête La nouvelle malédiction d'Ouvéa, Paris : Le Monde, publié le 13 mai 1989, https://www.lemonde.fr/archives/article/1989/05/13/le-flnks-cree-sa-commission-d-enquete-la-nouvelle-malediction-d-ouvea_4141190_1819218.html?fbclid=IwAR3fsHYJZcPT5UHE18BtW9dQcty0A7UELC9Cspa8G391tTtSKooqmvq9TDk, mis à jour le 13 mai 1989, consulté le 27 février 2019.

M. POMPIDOU EST ARRIVÉ A NOUMÉA, Paris : Le Monde, 27 juillet 1964, https://www.lemonde.fr/archives/article/1964/07/27/m-pompidou-est-arrive-a-noumea_2141063_1819218.html, mis à jour le 27 juillet 1964, consulté le 20 mars 2020.

"On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs" : quand Pasqua expliquait sur Antenne 2 l'assaut contre la grotte d'Ouvéa, Paris : Franceinfo, publié le 30 juin 2015, https://www.francetvinfo.fr/politique/charles-pasqua/on-ne-fait-pas-d-omelette-sans-casser-des-oeufs-quand-pasqua-expliquait-sur-antenne2-l-assaut-contre-la-grotte-d-ouvea_976927.html, mis à jour le 30 juin 2015, consulté le 20 mars 2020.

PHILIPPON Laura et GNIPATE Steeven, *« Il y a 30 ans » Quel contexte avant le drame en Nouvelle-Calédonie ?*, Nouméa : NC1^{ère}, publié le 14 avril 2018, <https://la1ere.francetvinfo.fr/il-y-30-ans-572153.html>, mis à jour le 3 janvier 2019, consulté le 20 mars 2020.

PHILIPPON Laura et GNIPATE Steeven, *30 ans après la tragédie, retour dans la grotte d'Ouvéa*, Nouméa : NC1^{ère}, publié le 1^{er} mai 2018,

<https://la1ere.francetvinfo.fr/trente-ans-apres-tragedie-retour-grotte-ouvea-nouvelle-caledonie-582435.html>, mis à jour le 3 janvier 2019, consulté le 20 mars 2020.

PONCHELET David, *Emmanuel Macron en Nouvelle-Calédonie du 3 au 5 mai sous le signe de la mémoire et de l'avenir*, Nouméa : NC1ère, publié le 27 avril 2018, <https://la1ere.francetvinfo.fr/emmanuel-macron-nouvelle-caledonie-du-3-au-5-mai-signe-memoire-avenir-583453.html>, mis à jour le 1^{er} octobre 2019, consulté le 29 avril 2020.

PONCHELET David, *Emmanuel Macron est le septième président de la Vème République à se rendre en Nouvelle-Calédonie. Seul Georges Pompidou, mort au cours de son mandat, ne s'est pas rendu sur le caillou. Retour sur les six visites précédentes en images et photos*, Nouméa : NC1ère, publié le 2 mai 2018, <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvelle-caledonie-precedentes-visites-presidentielles-gaulle-hollande-585079.html>, mis à jour le 3 mai 2018, consulté le 20 mars 2020.

PUJAR Kelly, *Jacques Chirac : une relation particulière avec l'outre-mer*, Nouméa : La 1^{ère}, publié le 26 septembre 2019, <https://la1ere.francetvinfo.fr/jacques-chirac-relation-particuliere-outre-mer-753431.html>, consulté le 07 février 2020.

RIHAI Sheima, *En image : Emmanuel Macron à Ouvéa*, Nouméa : La 1^{ère}, publié le 5 mai 2018, <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvelledcaledonie/images-emmanuel-macron-ouvea-586081.html>, consulté le 3 décembre 2019.

- **Presse mensuelle :**

BAZIN Marie, *Les kanak du zoo humain*, Paris : Billets d'Afrique, publié en octobre 2018, <https://survie.org/billets-d-afrique/2018/281-octobre-2018/article/les-kanak-du-zoo-humain>, consulté le 04 novembre 2019.

LOPES Mathieu, *Ouvéa, terreur d'État*, Paris : Billet d'Afrique, publié en mai 2018, <https://survie.org/billets-d-afrique/2018/277-mai-2018/article/ouvea-terreur-d-etat>, consulté en ligne le 3 Avril 2020.

PIMENTA Catherine, « Kam ôdavi vi mala da « n'oublie pas ce jour-là » », *Gardarem lo Larzac*, juillet – août 2005, n°264.

- **Magazines réguliers (disponibles en ligne sur <http://mediatheque.adck.nc/?cs=1>) :**

Mwà Vée n°25, Nouméa, 1999.

Mwà Vée n°46-47, Nouméa, 2005.

- **Entretiens :**

APIKAOUA Rock (administrateur de la cathédrale à Nouméa, vicaire général de l'archidiocèse de Nouméa), entretien, 14 août 2019.

CAYROL Françoise (Coordinatrice des Presses Universitaires de la Nouvelle-Calédonie (PUNC)), entretien, 29 juillet 2019.

DEBERGE Dominique (membre de l'association DESTIN COMMUN), entretien, 23 août 2019.

HOUDAN Olivier (professeur d'histoire et historien), entretien, 21 août 2019.

POIGOUNE Elie (Président de la Ligue des Droits de l'homme et du Citoyens en Nouvelle-Calédonie), entretien, 27 août 2019.

- **Enquête de terrain :**

FILIPPI Clara, *Questionnaire mémoire – Réconciliation NC*, Nouméa : Google Forms, publié le 7 juillet 2019, https://docs.google.com/forms/d/1j6vGej4zACjKJXz5p0VdLicknjt8Mrwo_vUZ-jiCitl/prefill, consulté le 14 avril 2020.

Résumé : Ce mémoire porte sur la réconciliation en Nouvelle-Calédonie. Il examine plus particulièrement le processus de réconciliation spirituelle en terres kanaks à la lumière de la coutume kanak et des Églises historiques. La première partie du mémoire est consacrée à l'utilisation de la mémoire. Les différents usages qui sont analysés sont les suivants : logique de rapprochement, logique de distanciation et travail de mémoire. La deuxième partie analyse les deux réconciliations kanaks (1998, 2004) qui se sont tenues sur l'archipel au regard des théories relatives aux politiques de réparation. La troisième et dernière partie se concentre sur le préambule de l'Accord de Nouméa qui – dans sa singularité – jette les prémices d'un règlement du contentieux colonial. Ce mémoire met en exergue l'indéniable nécessité d'un travail de mémoire dans le règlement du contentieux colonial qui sépare Paris de Nouméa.

Mots-Clés : Colonisation, Coutume, Destin commun, Hienghène, Kanak, Mémoire, Nouvelle-Calédonie, Ouvéa, Pardon, Réconciliation, Réparation, Travail de mémoire.